



Pour un nouveau Parti socialiste

MOTION

Congrès de Dijon Mai 2003

[lien vers la profession de foi](#)

1 - COMBATTRE LA MONDIALISATION LIBERALE

- [1.1 Sommes nous encore internationalistes ?](#)
- [1.2 La bataille ne fait que commencer](#)
- [1.3 Infléchir la construction européenne](#)

2 - FONDER LA REPUBLIQUE NOUVELLE

- [2.1 Une démocratie parlementaire](#)
- [2.2 La République appartient aux citoyens](#)
- [2.3 Egaux et pluriels : citoyens d'une même République](#)
- [2.4 La Justice, indépendante et responsable](#)

3 - UNE CROISSANCE FORTE, DURABLE ET PARTAGEE

- [3.1 Le salaire, moteur de la croissance](#)
- [3.2 La révolution fiscale](#)
- [3.3 Vers un pacte de croissance européen](#)
- [3.4 Des relations nouvelles avec l'entreprise](#)
- [3.5 Une croissance durable](#)

4 - RENOUER AVEC L'EXIGENCE SOCIALE

- [4.1 La démocratie sociales d'abord](#)
- [4.2 L'emploi, encore et toujours l'emploi](#)
- [4.3 Pauvreté salariale et désordre public social](#)
- [4.4 L'enjeu majeur des retraites](#)
- [4.5 Garantir notre protection sociale](#)

5 - RETROUVER LES OUTILS DE L'EGALITE

- [5.1 L'égalité devant la loi : justice et sécurité](#)
- [5.2 Nos retrouvailles avec le service public](#)
- [5.3 La lutte contre la fracture territoriale](#)
- [5.4 La République scolaire](#)

[5.5 Une démocratie culturelle en actes](#)

[5.6 Le fléau des discriminations](#)

[5.7 Pour un nouveau féminisme](#)

6 - INVENTER UN NOUVEAU PARTI SOCIALISTE

[6.1 Le Parti de tous ses militants](#)

[6.2 Renforcer notre démocratie représentative, créer une vraie démocratie participative](#)

[6.3 Une coalition arc-en-ciel](#)

CONCLUSION

—

1 - COMBATTRE LA MONDIALISATION LIBERALE

Longtemps les socialistes ont envoyé leurs ministres à Davos, forum de l'aristocratie financière mondiale, pendant que quelques militants se rendaient incognito à Porto Alegre, rendez-vous des alter-mondialistes.

Nous n'avons jamais su prendre une position claire : proposer une stratégie de résistance à l'égard de la mondialisation de l'économie. Nous n'avons pas pu offrir d'autre figure que celle de l'impuissance publique, conduisant l'Etat à simplement atténuer les dégâts sociaux une fois que ceux-ci ont produit leurs effets irrémédiables.

Les socialistes collectionnent les voeux pieux, pendant que l'économie mondialisée et la division internationale du travail continuent à dicter leurs lois. Des lois bien différentes de celles que les socialistes énoncent dans leurs innombrables motions.

Le nouvel ordre libéral mondial

Il s'agit d'affronter la réalité de la mondialisation libérale de l'économie. Ses dégâts sociaux, moraux et politiques ont été ravageurs dans la société française. Mais ils le sont aussi chez les socialistes eux-mêmes, trop nombreux à s'être insensiblement résignés à abandonner tout esprit de résistance à ce nouvel âge du capitalisme. Faute d'opposants, l'économie libérale semble promise à une éclatante victoire.

Grâce à la mobilité absolue et sans entrave du capital, les forces du marché assurent désormais la prédominance durable de la liberté économique sur l'égalité politique et sur l'esprit de justice dans la répartition des richesses. Cette mondialisation fabrique de plus en plus de chômeurs et de précaires dans les pays riches,

de plus en plus d'esclaves dans les pays pauvres.

Les traits du sous-développement réapparaissent dans certains de nos secteurs industriels, de nos quartiers et de nos campagnes. Cela rappelle les débuts du siècle de la société préindustrielle ; les indicateurs de répartition de la richesse témoignent du déplacement du partage de la valeur ajoutée en 20 ans de 11% au profit des actionnaires et au détriment des salaires.

L'Etat impuissant face aux marchés

L'Etat laisse voir à son tour sa propre impuissance et ses responsables cherchent maladroitement à la dissimuler. Pourtant, les nations européennes savent qu'elles ont abandonné une part importante de leur souveraineté économique (monnaie, taux d'intérêt, déficit budgétaire, capacité d'endettement) sans contrepartie suffisante. La mondialisation étend progressivement l'emprise du marché à l'ensemble des biens et services arrachés un à un au secteur public. Même les ressources des Etats échappent pour une part croissante, à leur contrôle, leur fiscalité s'appréciant désormais par rapport à celle des états voisins, en compétition économique. Le niveau de protection sociale est à tout moment attaqué et rogné par le marché. La délocalisation, sanction du capital contre le travail trop payé ou trop protégé par les Etats, produit des effets ravageurs sur l'emploi industriel et sur l'image des politiques publiques. Les politiques de baisse des impôts ou de limitation des dépenses, décidées pour s'adapter aux exigences du marché, accroissent violemment les injustices dans l'accès aux ressources naturelles, aux soins, à l'éducation ou à la justice. Ainsi, ces dernières années, tous les pays européens ont engagé des politiques de diminution du coût du travail, d'encouragement des formes précaires d'emploi et ont amoindri les règles d'indemnisation du chômage pour inciter, en vain, au retour à l'emploi. Sans aucun effet réel sur la répartition des revenus, ces politiques ont surtout provoqué l'appauvrissement des salariés.

Faute d'avoir mesuré l'intensité des angoisses et la violence des effets induits par ces choix dans la vie d'un grand nombre de nos compatriotes, la gauche s'est résignée à n'être que le commentateur des dégâts du marché, et faute d'avoir choisi son camp, les socialistes ont laissé la critique de la mondialisation soit à la rue, soit -plus grave- au lepénisme.

1.1 Sommes nous encore internationalistes ?

L'ordre mondial se construit comme un grand désordre économique, social, sanitaire, écologique.

Cette déréglementation générale ne profite qu'à quelques grandes firmes privées planétaires et aux mafias internationales. Les pays pauvres sont de plus en plus pauvres. Les pandémies se multiplient. Les ressources naturelles s'épuisent. Comme les socialistes avaient construit, à partir du XIX^{ème} siècle, des régulations démocratiques et sociales dans le cadre de l'Etat-Nation, ils n'ont plus d'autre choix, sous peine de disparaître eux-mêmes, que de les reconstruire aujourd'hui ; et ce, dans un cadre international.

Les intérêts puissants auxquels nous nous heurterons exigent de construire de véritables instruments pour l'action. Les socialistes qui refusent le conflit ou qui le fuient comme la peste, endormis dans leurs visions consensuelles et technocratiques doivent donc se réveiller d'urgence.

Dans le cadre de l'Etat nation, de vrais combats furent nécessaires pour arracher les droits sociaux et politiques aux intérêts seulement marchands. Ces droits n'ont jamais été octroyés. Ils ont toujours été conquis.

Notre histoire -1830, 1848, 1870, 1936, 1945- est l'histoire de ces combats et de ces conquêtes. N'ayons pas la naïveté de croire, ou la paresse de penser, qu'il en sera autrement. L'heure est venue de réarmer notre volonté collective contre la domination égoïste des intérêts financiers et de rompre avec les illusions mortelles de l'autodiscipline du marché par lui-même.

Nous devons nous engager résolument dans la lutte et choisir notre camp !

Face à la globalisation libérale, la démocratie

Pour lutter contre la globalisation libérale, notre première arme s'appelle la démocratie. Le combat pour la réforme des institutions internationales doit commencer. La création d'un Conseil de sécurité économique et social mondial dans le cadre de la réforme de l'ONU est une nécessité. En modifiant les droits de représentation et de vote dans les organisations internationales, une place plus grande doit être faite aux pays en voie de développement. Le dialogue avec le mouvement social doit être institutionnalisé et la transparence assurée en rendant publics les documents préparatoires, les résultats des délibérations et les positions des Etats. Avec l'Organisme de Règlement des Différends, l'OMC s'est affranchie des autres instances du droit international. La première nécessité est de soumettre l'OMC à l'ONU, ce qui l'obligera à respecter la charte de cette dernière. La Déclaration universelle des Droits de l'Homme est tout de même, pour l'ordre juridique mondial, un principe qui doit supplanter le seul droit commercial ! Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Par ailleurs, les normes sociales, environnementales, sanitaires et le respect de la diversité culturelle, principes édictés par les autres organismes multilatéraux, (OIT, OMS, UNESCO), doivent acquérir une valeur juridique équivalente aux normes commerciales. Cette nouvelle exigence à l'égard de l'Organisation Mondiale du Commerce, suppose d'assumer le conflit avec cette organisation. Il reviendra aux socialistes de prendre appui sur la mobilisation sociale et populaire. Il reviendra aussi à ceux qui négocient en son sein d'oser rompre des négociations lorsque la mécanique libérale de l'OMC l'emporte.

Lutter contre la délinquance financière internationale

La lutte contre les paradis fiscaux, bancaires et judiciaires doit enfin sortir des fatigantes déclarations d'intention. Elle doit être au coeur de notre action. Nous avons été quelques uns à utiliser les instruments d'enquête parlementaire pour placer des territoires confettis complices de l'argent sale issu des

criminalités transnationales les plus abjectes et de la fraude fiscale devant leur responsabilité. Nous devons là aussi assumer les conséquences de notre langage ferme et exigeant en dénonçant l'hypocrisie des grandes Nations, y compris européennes, à l'égard de ces territoires. Les incidents diplomatiques qui se sont produits, malheureusement nécessaires pour faire évoluer le comportement de ces territoires indélicats, n'ont guère conduit certains ministres socialistes à faire preuve de courage, de solidarité et à soutenir ce combat pourtant juste. Il est un peu dérisoire de se réveiller si tardivement et de dénoncer l'opacité malfaisante d'un canton suisse où nous retrouvons à la fois les actionnaires irresponsables de *Metaleurop* et l'armateur voyou du *Prestige* alors même que ceux qui dénonçaient en 2001 devant l'opinion publique ce même canton, étaient lâchement désavoués par le quai d'Orsay.

Tout reste donc à faire. Nous devons mettre hors la loi les sociétés écran. Créer un registre mondial de l'immatriculation des sociétés et imposer dans chaque pays un registre central des comptes bancaires. Instituer un contrôle public sur les chambres de compensation. Normaliser l'identité du donneur d'ordre dans les messages financiers internationaux. La menace et l'application concrète de sanctions même unilatérales à l'égard des territoires refusant de coopérer doivent être les instruments de notre action. Ces mesures simples ne pourront s'imposer que par un juste déploiement de la force diplomatique et en prenant appui sur la mobilisation de l'opinion internationale.

Une nouvelle politique de développement

Les inégalités aggravées entre le Nord et le Sud ont pris une dimension cruelle. Organiser les mécanismes d'effacement des dettes pour les pays les plus pauvres, définir une stratégie d'accès aux biens publics mondiaux et aux médicaments est urgent. Pour financer une convergence efficace entre pays en voie de développement et pays industrialisés, ce qui supposerait de multiplier par huit les volumes de l'aide actuelle au développement et ne représenterait pourtant qu'environ 1,5% de la richesse des pays à haut niveau de revenu, il faut instituer une taxe sur les transactions financières de nature spéculative. Celle-ci n'est pas exclusive d'autres taxes spécifiques destinées à alimenter les institutions spécialisées : taxe sur les activités polluantes ou sur le transport maritime pouvant alimenter une Autorité mondiale de l'environnement, taxe sur les industries pharmaceutiques pour alimenter l'OMS. Une meilleure coordination des organisations chargées de l'aide au développement et une réforme des pratiques de la conditionnalité sont aussi nécessaires. L'Europe doit proposer la création de " *fonds structurels mondiaux* " pour aider les pays du Sud à rattraper leur retard et à faire face aux besoins de leur population dans des domaines comme l'accès à l'eau, aux médicaments et à la santé, aux énergies renouvelables et à l'éducation, améliorer les conditions de travail et les droits des travailleurs. L'OIT doit pouvoir disposer d'un pouvoir réel de sanction quand ne sont pas respectées les règles élémentaires universellement admises dans ses conventions, concernant le travail des enfants, le travail forcé, les libertés syndicales, le paiement des salaires, la protection et la réparation des accidents du travail. Dans les négociations en cours au sein de l'OMC, la priorité de l'Europe doit être non pas la libéralisation des services publics, des marchés publics ou des investissements

des pays du Sud, mais la reconnaissance d'une " *exception services publics* " comme il y a une exception culturelle.

Dans l'immédiat, les socialistes doivent exiger un moratoire des libéralisations, préalable à une évolution des mesures précédentes, tel qu'il est d'ailleurs inscrit dans la charte de l'OMC. Les socialistes doivent s'opposer, et la France user de son droit de veto au Conseil Européen, sur l'Accord Général sur les Services (AGCS) négocié dans le plus grand secret, y compris des 15 états membres, par la Commission Européenne. L'AGCS vise à libéraliser de manière irréversible et continue toutes les activités, sauf "*les activités fournies dans le cadre de l'exercice du pouvoir gouvernemental, fournis ni sur une base commerciale, ni en concurrence avec le privé*"; c'est-à-dire presque tout, sauf l'état civil, la justice et la banque centrale. Cet accord doit être bouclé fin 2004 et menace l'exercice même de la souveraineté populaire. L'AGCS revient à l'interdiction généralisée des services publics, et permet même d'annuler des lois en traînant les Etats devant le tribunal de l'OMC pour "*réglementation excessive*" ; peu avant le naufrage du Prestige, le comité permanent de l'OMC identifiait ainsi des "*régulations excessives en matière d'environnement et de sécurité dans le transport maritime*".

Une autorité mondiale de l'environnement

Réchauffement climatique, déforestation, atteinte à la biodiversité, désertification : les atteintes à l'environnement sont de plus en plus nombreuses, reconnues et préoccupantes. Elles participent d'ailleurs de l'accroissement des inégalités entre le Nord et le Sud. Les normes édictées et les conventions passées ne sont pas respectées. Les moyens nationaux de leur mise en oeuvre font presque toujours défaut. Aucun mécanisme contraignant de mise en oeuvre n'est d'ailleurs prévu. C'est pourquoi il faut proposer la création d'une Autorité mondiale de l'environnement pour fédérer les normes, leur donner valeur contraignante et prévoir des mécanismes de suivi et de sanction.

Droits de l'homme et droit d'ingérence

Ce combat pour une autre mondialisation sera long et exigeant. Il demande que le nouveau Parti socialiste s'engage pleinement dans des initiatives multilatérales, s'appuie sur la mobilisation des citoyens et que la France abandonne ses peurs et ses craintes sur la scène internationale. Certains de nos silences sont devenus encombrants. Nous devons retrouver le courage de défendre nos valeurs à haute voix et dénoncer les atteintes aux droits de l'Homme partout où elles se produisent : en Tchétchénie comme au Tibet et en Afrique. Il faut continuer à faire émerger dans la conscience universelle le droit à l'ingérence comme un progrès de l'humanité démocratique.

Le risque d'isolement n'est rien s'il s'agit d'inverser un consensus dangereux pour l'avenir de tous. Nous n'en avons d'ailleurs plus le choix. Ce que nous devons faire au sein du Parti socialiste Européen, nous devons aussi le faire au sein de l'Internationale Socialiste. Nous devons rechercher les contours d'une internationale sur les objectifs politiques communs, à partir d'une plate-forme d'action commune. Engageons-nous sur cette base avec tous ceux qui le souhaitent au sein du camp des

progressistes.

+

1.2 La bataille ne fait que commencer

Le nouveau Parti socialiste ne peut se résigner à l'impuissance politique. Il est dès lors indispensable de reconstruire dans le cadre de la Nation les moyens de remettre le marché au service de l'utilité collective, c'est à dire refonder la démocratie dans un système productif de marché.

Le nouveau Parti socialiste entend mettre un terme à la pente libérale de la politique commerciale et douanière de l'Union Européenne négociée loin du pouvoir politique et des citoyens. Cette politique, stigmatisée à juste titre par le mouvement social, doit cesser d'être un moyen toujours plus pressant de libéralisation et de remise en question de la puissance publique et des services publics. Trop souvent, les négociations multilatérales font l'objet de petits arrangements entre ennemis ou rivaux capitalistes. Il faudra donc que le Parlement européen et les Parlements nationaux soient étroitement associés et ratifient toute négociation multilatérale.

La contre attaque sociale des Etats

Une nouvelle politique d'agressivité publique s'impose pour lutter contre ces nouveaux quasi-Etats privés et concurrents que sont devenues les firmes multinationales. Leurs propriétaires n'ont pas d'autre patrie que leurs profits, pas davantage leur capital. Il faut désormais bâtir une grande politique coordonnée de sanctions nationales et européennes à l'encontre du non respect par ces firmes des normes sociales et environnementales.

- des mesures d'embargo spécifiques

La recherche de la plus grande rémunération du capital au détriment du travail des salariés, guide les délocalisations vers les pays où le droit du travail est piétiné et la protection sociale inexistante.

L'Europe devra, sous l'impulsion de la France, se doter de mesures d'embargo spécifiques permettant de lutter contre les entreprises sans frontières, pirates de la mondialisation. Partout elles recherchent la meilleure rémunération du capital et laminent les droits et les rémunérations des salariés dans les pays pauvres en profitant du pouvoir d'achat des pays riches. Ces mesures devront permettre de manière graduée le recours à des droits de douane spécifiques ou à un taux majoré sous forme de sanction de TVA à l'intérieur de l'Union Européenne. Ainsi face aux politiques antisociales des firmes multinationales s'installera progressivement une politique de contre attaque sociales des Etats, sur le plan communautaire et national. Le rétablissement de certains droits de douane ou d'une TVA sanction aux frontières européennes contre les produits de ces firmes incitera au comportement vertueux des entreprises.

Pour ce faire, une Agence publique nationale ou européenne,

chargée d'enquêter et d'évaluer le dumping social ou les efforts en matière de rémunération dans les pays à faibles salaires ou à répression anti-syndicale, proposera des mesures d'embargo individualisées au Gouvernement, qui tranchera sous le contrôle du Parlement.

Ces sanctions toucheront non le commerce des Etats, mais les produits des firmes et les profits indus générés par la déloyauté et l'inhumanité des pratiques concurrentielles.

Ce choix fut défendu par le Président Bill Clinton au sommet de Seattle en 1999. Dans son discours, celui-ci expliquait qu'il ne s'agissait pas de protectionnisme, dont la vocation avait pour intérêt de protéger des industries non rentables. Il démontrait, au contraire, qu'il est impossible que la division internationale du travail et que la concurrence dans le commerce international puisse exercer ses lois contre l'humanité ; sur le dos des hommes, des femmes et des enfants au travail. Il ne s'agit donc pas de protéger tel ou tel pan d'une industrie nationale, il s'agit de construire un autre monde en prenant appui sur le dernier levier de la souveraineté européenne, la frontière. Défendre le principe d'un commerce équitable dans lequel les Etats et les citoyens ne se laissent plus dicter leurs niveaux de salaire, de prélèvements obligatoires et de protection sociale par le marché mondial, passe par l'ouverture du conflit avec l'Organisation Mondiale du Commerce et la reconstitution de droits de douane ajustés et offensifs.

Les recettes obtenues par ces prélèvements seront affectées au soutien des nouveaux membres de l'Union et permettront d'augmenter la contribution de notre continent au développement des pays du sud. Il ne serait que justice que les " esclaves " des multinationales touchent leur part de dividendes dévolue aux actionnaires, pour assurer leur éducation, leur santé ainsi que l'élévation de leur niveau de vie. Cette politique est la condition de la réalisation d'une Europe soucieuse de ses acquis sociaux, généreuse vis-à-vis des peuples qui souffrent des ravages de la mondialisation et de l'absence de solidarité mondiale.

- Un cadre légal pour le boycott des citoyens

Une grande loi de dépénalisation du boycottage doit offrir aux citoyens des moyens d'action et de sanction à l'encontre des produits des entreprises visées. Dans ce cadre, le pouvoir d'engager des actions groupées en réparation de préjudice sera offert aux consommateurs, afin de rétablir l'équilibre des droits et des puissances sur le marché. Le citoyen sera ainsi muni d'armes individuelles à usage collectif lui permettant de faire prévaloir ses choix politiques. C'est aussi à ce prix que le politique retrouvera ses droits face à la toute puissance des marchés.

1-3 Infléchir la construction européenne

La question européenne est au centre de ce Congrès. Personne ne doit l'esquiver. Le conflit irakien, les difficultés de la Convention dirigée par Giscard d'Estaing chargée de préparer la future Constitution font surgir des difficultés que certains voulaient occulter.

Nous sommes des européens fervents. L'Europe est l'horizon politique majeur de notre époque. Mais il faut ouvrir les yeux et dire l'égaré du projet européen et la montée de la contestation à son égard. Si notre peuple se détourne de l'idéal européen c'est parce que l'Europe telle qu'elle se construit tourne le dos à cet idéal. L'écart entre l'idéal européen, celui d'une Europe politique et sociale, et la réalité de l'Union est aujourd'hui trop grand. Nous y perdons la crédibilité de notre parole et l'adhésion nécessaire des peuples à ce projet. Les socialistes, avec François Mitterrand et Jacques Delors ont toujours défendu l'approfondissement de la démocratie européenne avant l'élargissement du territoire de l'Union.

Aujourd'hui nous faisons le contraire. Nous continuons de proposer un idéal européen ambitieux. Pourtant d'ores et déjà la Convention Giscard semble même refuser une minimale coordination des politiques économiques, ainsi que le principe de convergence des politiques sociales par le haut.

Nous faisons croire aux citoyens que l'élargissement est d'ores et déjà décidé, alors que chacun sait qu'il doit être ratifié par la souveraineté populaire, comme si le peuple n'avait aucun poids ou représentait un danger. Le moment est venu de réconcilier notre idéal et la réalité, nos discours et nos actes.

L'Europe aura été l'un des principaux défauts de la cuirasse des cinq années de gouvernement de la gauche. L'absence de relance de l'Europe politique, l'occasion manquée de Nice, la soumission au Pacte de stabilité, la libéralisation de certains des services publics et un agenda social dépourvu de force contraignante l'illustrent. Le sommet de Barcelone restera pour la gauche le symbole de la confusion. Et la cohabitation n'explique pas tout. Toute la gauche européenne est en cause. Une longue période de majorité européenne des gouvernements socialistes et sociaux-démocrates n'aura débouché ni sur la réorientation sociale attendue, ni sur l'affirmation d'un choix clair en faveur de l'Europe fédérale. L'Union européenne est devenue un marché intérieur organisé par des règles de concurrence, bien plus qu'une communauté politique de citoyens réunis par un pacte social et un gouvernement commun. C'est le sens même de l'engagement des socialistes pour l'Europe qui est en jeu, mais aussi l'adhésion des peuples au projet européen. Les populismes qui ont éclaboussé le continent ont ceci en commun que tous attisent des ressentiments anti-européens.

Face à la mondialisation libérale, l'Europe devrait être vécue comme une protection. Mais l'Union est ressentie, au contraire, comme un cheval de Troie de la mondialisation au sein des nations, imposant la libéralisation et accentuant les inégalités sociales. Son refus d'affirmer le primat de la démocratie sur les préoccupations du marché, son inexistence internationale face aux Etats-Unis, creusent le sillon de l'euro scepticisme. Cette faiblesse structurelle de l'Europe est d'abord due à elle-même et donc à nous autres.

Sur le plan interne, alors que l'Europe est une Union de démocraties, ses institutions et ses règles sont incompréhensibles pour ses propres citoyens. L'Union cumule à la fois les inconvénients d'un pouvoir déficient là où il est attendu et interventionniste là où il est peu légitime ou pas nécessaire.

Incapable de protéger nos côtes des marées noires et des bateaux poubelles, l'Union est tatillonne pour les fromages ou l'aménagement des aires de jeux. Il est significatif que lors du conflit des routiers elle n'ait eu d'autre message que celui du respect de la libre circulation des marchandises quand il y aurait tant à faire pour harmoniser les règles sociales dans ce secteur. L'Union Européenne est implacable pour les déficits, mais sans égards pour les conséquences sur la croissance ou la situation sociale des restrictions budgétaires qu'elle exige.

Ce sont les institutions les plus éloignées des citoyens, la Banque Centrale, la Commission, la Cour de Justice, qui disposent de pouvoirs, tandis que les institutions élues sont privées, au nom d'un pacte de stabilité "*rigide*" et "*stupide*", de la liberté de choisir les politiques monétaires et budgétaires les plus adaptées pour soutenir la croissance et l'emploi.

L'Union n'est pas ce qu'elle devrait être : la principale réponse démocratique et sociale face à la globalisation financière et à la marchandisation du monde.

Nous devons nous donner les moyens de construire une Europe capable d'imposer ses choix sociaux ; disposant d'un gouvernement économique reconstituant dans l'Union ce que les Etats membres ont perdu de leur souveraineté monétaire et budgétaire, lui-même s'appuyant sur la légitimité démocratique et le contrôle des citoyens européens. Faute d'assumer cette exigence, les citoyens se vengeront et solliciteront toutes les aventures pour briser le projet européen.

- *une démocratie parlementaire*

La Constitution européenne doit impérieusement établir les institutions d'une démocratie parlementaire européenne, fondée sur une représentation démocratique des peuples. Aujourd'hui le parlement européen lui-même est issu d'une élection entièrement filtrée par les Etats, si bien qu'on hésite à y distinguer les majorités qui le composent. Le mode de scrutin doit évoluer dans le sens d'une représentation populaire directe. Dans un premier temps, 10% des députés doivent être élus sur des listes européennes, les partis s'obligeant à se retrouver à ce niveau supranational et devant les électeurs. Ce pourcentage, en s'élevant d'une élection l'autre, fera du parlement l'institution formalisant une opinion publique européenne qui n'existe pas aujourd'hui. Cela va avec l'installation d'un exécutif responsable. Et d'abord un président européen, à la fois de la Commission et du Conseil, élu par le parlement européen à l'issue des élections de celui-ci et responsable devant lui (éventuellement par un congrès incluant des représentants des parlements nationaux). La Commission, aux effectifs réduits, verra ses membres, proposés par le Conseil, investis par le parlement. Enfin il ne faut pas omettre la représentation des Etats-nations. Mais le Conseil ne peut rester tel qu'il est, c'est-à-dire un club de gouvernants indirectement élus nationalement mais ne rendant pas compte de leurs engagements européens. Le vote doit s'y effectuer à la majorité mais en respectant une certaine pondération. On peut enfin imaginer une évolution de l'instance de représentation des Etats par incorporation de délégations des parlements nationaux. Le Parlement européen pourra dès lors censurer le

gouvernement et disposera de la plénitude des pouvoirs législatifs et budgétaires, y compris le vote d'un impôt européen.

- Une citoyenneté européenne

Cette vision de la construction de l'Europe doit être complétée par l'affirmation d'une citoyenneté européenne, comme un objectif lié au caractère fédéral de notre projet pour l'Union. Pour donner au plus tôt des contenus concrets à cette citoyenneté en construction, nous proposons d'assurer la représentation au Parlement de Strasbourg des citoyens communautaires résidant hors de notre continent, à l'image de la représentation des Français de l'étranger, ainsi que la création dans quelques-unes des grandes villes du monde de " Maisons de l'Europe " assurant une présence culturelle et politique

- des objectifs politiques

L'Union doit pouvoir décider de ses politiques monétaires et budgétaires en fonction de ses objectifs de croissance et d'emploi. Ainsi, les statuts de la Banque Centrale Européenne doivent être révisés pour les inclure. Les objectifs d'inflation doivent être débattus à découvert et adoptés par le Parlement européen. La Banque centrale doit rendre compte devant lui et les ministres des finances de la zone euro. Le Pacte de stabilité doit être réaménagé pour permettre à l'Union et aux Etats membres de mener des politiques budgétaires coordonnées stimulant l'investissement et la croissance. La coordination de la politique monétaire et budgétaire dans la zone euro sera ainsi assurée par un gouvernement économique capable de s'adapter à la conjoncture.

- un projet de société

Une Constitution est davantage qu'une architecture institutionnelle. Elle exprime les fondements d'un projet de société. Les objectifs sociaux fondamentaux de l'Europe, le plein emploi, la recherche d'un niveau élevé de protection sociale, les droits syndicaux, l'égalité homme femme, la qualité de la vie, doivent être fixés dans le texte constitutionnel. La Charte des droits fondamentaux doit y être intégrée. Le protocole social de Maastricht devra être modifié pour donner à la puissance publique européenne une réelle capacité de réglementation sociale. A cet égard, nous devons exiger que la deuxième partie de la Constitution issue de la Convention contienne un traité social organisant la convergence des droits sociaux vers le haut : droits à la représentation syndicale, à l'information et à la consultation des travailleurs, protection sociale élevée (même si les mécanismes restent différents selon les pays), égalité salariale hommes-femmes, création par étapes d'un salaire minimum européen. Les traités actuels devront être modifiés en conséquence.

-des moyens d'action publique

La future Constitution de l'Union devra refuser pour l'Europe la marchandisation de l'éducation, de la culture, de la santé, et définir la protection de " biens collectifs européens " tels que l'eau, la biodiversité, l'énergie, aussi bien dans les politiques

internes qu'externes de l'Union, notamment la politique commerciale. La Constitution devra reconnaître les services publics comme un élément essentiel de la citoyenneté et du modèle social européen, relevant d'autres règles que celles du marché intérieur. Elle devra autoriser les Etats membres à maintenir des secteurs réservés, des droits exclusifs d'exploitation sur une zone géographique, pour permettre des péréquations sociales et territoriales, l'égalité de traitement des usagers et la fourniture du service public à moindre coût. Un moratoire sur les libéralisations devra être établi dans les secteurs visés tant qu'une directive cadre sur les services publics n'aura pas précisé les conditions de leur pérennité (poste, énergie, transports, contrôle aérien).

Inverser le calendrier européen

Les fervents européens que nous sommes ne peuvent plus admettre qu'à chaque pas en avant de l'édification européenne, ce soit un peu de leur idéal qu'ils doivent abandonner.

L'élargissement à 10 nouveaux pays doit être l'occasion non pas d'un renoncement supplémentaire mais d'un ressaisissement. La dilution irréversible de l'Europe dans une vaste zone de libre échange conduirait les socialistes à passer le point de non retour à partir duquel il sera impossible de mener une politique européenne à caractère socialiste.

C'est pourquoi nous faisons le choix d'une stratégie offensive : démocratiser d'abord pour mieux élargir ensuite. Nous exigeons des garanties préalables à l'élargissement, seules conditions de sa réussite, et dernier instrument pour peser sur le cours des négociations sur le futur projet politique européen. Le calendrier européen tel qu'il nous est maintenant proposé, d'abord l'élargissement ensuite la Constitution politique européenne, doit être inversé. C'est parce que nous aurons obtenu satisfaction sur la démocratie en Europe que l'élargissement deviendra le grand projet politique du siècle qui débute.

Plus de dix ans après la chute du rideau de fer, l'élargissement est devenue une obligation historique. Mais l'élargissement dans les institutions actuelles mènerait à la paralysie d'un système qui ne fonctionne pas à 15 et serait bloqué à 25. L'élargissement ne peut signifier l'enlisement du projet politique européen. Ce serait la victoire des partisans d'une zone de libre échange, sans gouvernement ni règles sociales et fiscales communes, ouverte aux dumpings et aux mafias, soumise aux seules forces du marché. Nous n'avons plus d'autre choix que celui d'une République européenne, fédérale avec les pays d'Europe de l'Est si ceux-ci partagent ce projet. C'est pourquoi nous exigeons des garanties préalablement acquises sur une véritable démocratie européenne que seule accomplira la ratification de la future Constitution européenne par référendum avant l'élargissement. Nous voulons aussi que le peuple souverain soit ensuite appelé à dire son mot sur l'élargissement. C'est la condition *sine qua non* pour retrouver la confiance perdue des citoyens dans le projet européen et ancrer durablement l'Europe politique dans le coeur de nos concitoyens. C'est le dernier levier sur lequel pourront encore s'appuyer les pays et les forces sociales qui veulent une avancée de l'intégration politique européenne.

2 - FONDER LA REPUBLIQUE NOUVELLE

La fondation d'une République nouvelle est la seule réponse crédible à la crise civique qui détruit à petit feu la démocratie française. 14 millions d'abstentionnistes, 6 millions d'électeurs jetés dans les bras de l'extrême droite, moins de la moitié de la population en âge de voter choisissant un parti de Gouvernement ; l'actuel Président de la République choisi au premier tour par 1 français sur 10, des votes de plus en plus extrémistes et volatils, un jugement sévère sur les responsables politiques, la haine et la violence s'installant à leur égard, le sentiment d'une impuissance générale de l'action publique. Qui soutient encore ce régime, et qui croit encore dans ses capacités de représentation et d'action ?

Qui soutient encore la V^e république?

Le diagnostic est connu, mais le mal poursuit sa croissance scrutin après scrutin. Le 21 avril, ce n'est pas seulement l'échec de Lionel Jospin, des socialistes et de la gauche. C'est une crise civique sans précédent, un affaissement irréversible de la confiance accordée à un système politique auquel nous avons eu grand tort de nous accrocher. Il n'est pas notre oeuvre, il a discrédité sans aucune exception tous ceux qui s'y sont logés en croyant y trouver leur confort. En se complaisant ainsi dans les institutions de la V^{ème} République, la gauche a sacrifié une part considérable et précieuse de son identité.

Les socialistes savent depuis toujours que la démocratie est le seul instrument du progrès économique et social et la dernière arme contre la toute-puissance du marché. Une République vivante, profondément démocratique, doit s'appuyer sur la délibération collective et rejette les pratiques féodales ou oligarchiques, donne toute sa place aux citoyens, et permet à ceux-ci d'imprimer leur marque sur les choix politiques qui deviendraient les leurs.

Partout où la démocratie est absente, dans l'économie capitaliste, dans l'Union européenne, au sein des instances internationales, c'est la concurrence des intérêts privés, la loi des marchés et de la maximisation du profit, le droit du plus fort qui l'emportent. C'est pourquoi la 6^{ème} République, qui installera le citoyen en son coeur, est pour nous un projet global, à la fois politique, économique et social, culturel, européen et international.

Tous les grands dirigeants socialistes ont fait de la République et des outils qu'elle offre à leur projet un axe central de leur combat. Jean Jaurès décrivait la République comme "*l'humus du socialisme*", "*le terreau fertile*" sur lequel pouvait germer notre projet. Léon Blum, au Congrès de 1934 de la SFIO s'interrogeait à son tour sur la nature de l'exercice du pouvoir à l'intérieur d'une République qui devait lui asséner le coup fatal. Pierre Mendès-France, dans "*La République Moderne*" (1962), et François Mitterrand dans "*Le coup d'Etat permanent*" (1964) ont décrit avec une ironie assassine l'inspiration bonapartiste de nos institutions, leur caractère autoritaire, anti-délibératif et anti-

parlementaire.

La reconquête des années 70, le rassemblement des forces de gauche, puis leur triomphe en 1981, se sont appuyés sur la critique radicale parfois violente du système politique français auquel les socialistes d'aujourd'hui se sont tristement ralliés. C'est cet étendard tombé à terre que nous voulons reprendre et qu'il nous faut à nouveau brandir.

Fonder une 6^{ème} République

Le temps n'est plus, pour nous, au constat éploré. Il est urgent de restaurer la confiance perdue entre les citoyens et leurs représentants et de réconcilier les français avec la chose publique. Il faut repasser un vaste contrat avec tous les français sur l'exercice du pouvoir, de tous les pouvoirs, qu'ils soient national, européen ou décentralisé, parlementaire, gouvernemental ou présidentiel, administratif ou judiciaire.

Depuis 1958, la constitution a été, à 17 reprises, raccommodée, toilettée ou amendée. Notre ambition va bien au-delà de ces efforts, souvent dérisoires et contrecarrés par les conservatismes de tout acabit.

C'est une *Assemblée constituante* qui devra donner le signal de cette refondation de la démocratie française, dont nous devons être les architectes, avant que son oeuvre ne soit soumise au peuple par voie référendaire.

N'oublions pas qu'à ce jour tous les partis politiques républicains, à l'exception de l'UMP et du Parti socialiste, réclament la fondation de la 6^{ème} République. Le Congrès de Dijon sera l'occasion de laisser l'UMP seule à défendre les lambeaux de cette République discréditée.

Cet acte fondateur ouvrira l'horizon de la réforme, reformera l'espoir et la confiance dans l'esprit public et rassemblera par l'audace nombre de français autour d'un projet collectif et d'une juste ambition.

Nous proposons une 6^{ème} République qui engagera la France dans la voie de la démocratie moderne : davantage de transparence et de contrôle, davantage de responsabilité et de pluralisme, davantage de délibération et de participation. La IV^{ème} République aura été celle des partis, la V^{ème} celle des technocrates, la 6^{ème} République sera enfin celle des citoyens.

2.1 Une démocratie parlementaire

L'élection du Président au suffrage universel et les pouvoirs exorbitants qui lui sont conférés sans contrôle ont déséquilibré notre vie politique. La dernière élection a montré, une fois de plus, les limites et les dangers de cette institution : pauvreté du débat démocratique, personnalisation à l'extrême. Les français subissent aujourd'hui une politique qu'ils n'ont pas démocratiquement choisie et sont présidés par un quasi-délinquant, utilisant le sanctuaire présidentiel comme le lieu

d'une impunité, destructrice de l'esprit égalitaire de la République.

Ce qui est en question, c'est l'esprit de responsabilité et de contrôle qui fait aujourd'hui défaut à la plus haute charge de l'Etat, comme dans aucun pays au monde. C'est là le principe de tout gouvernement exerçant au nom du peuple et sous son contrôle : il doit rendre des compte devant les représentants du peuple, quand aujourd'hui nous ne connaissons que le fait du Prince.

Nous proposons de transférer au chef de gouvernement, qui agit sous le contrôle permanent des autres pouvoirs, parlementaire et judiciaire, la totalité des prérogatives actuellement entre les mains du Président de la République : la nomination aux emplois civils et militaires, le droit de dissolution ainsi que les prérogatives en matière de diplomatie, de défense, et d'impulsion en matière de politique générale. L'article 16 doit disparaître. Ainsi que le 49-3. La France, dotée d'un régime parlementaire de nature primo ministérielle ressemblera ainsi à tous ses partenaires européens.

Un parlement transformé en profondeur :

Le Parlement a pour mission de faire la loi, d'autoriser l'impôt, la dépense, la guerre et de contrôler l'exécutif.

Il ne fait rien de tout cela, ou si peu. Il faut lui redonner la plénitude de ses fonctions.

- le mandat national unique

Sans équivalent dans les grandes démocraties modernes, la tradition française du cumul des mandats doit être abandonnée. C'est un préalable. Les mandats nationaux doivent être des mandats uniques et les parlementaires se consacrer pleinement à la tâche pour laquelle ils sont élus. Cette réforme doit s'accompagner du maintien de l'élection dans le cadre d'une circonscription au scrutin majoritaire à deux tours, de l'instauration d'une dose de proportionnelle et d'un statut de l'élu. Enfin, pour assurer le renouvellement constant du personnel politique, les mandats, aussi bien locaux que nationaux, devront être limités dans le temps à la durée de trois mandats identiques consécutifs.

- le retour de l'initiative parlementaire

Pour permettre au Parlement de faire la loi et qu'il ne soit plus une simple chambre d'enregistrement, il faut lui redonner l'initiative législative en lui conférant la maîtrise de son ordre du jour, ce qu'il a perdu depuis 1958. De nombreuses règles de fonctionnement du Parlement devront être transformées : augmentation du nombre de commissions parlementaires permanentes ; revalorisation du travail en commission, base de la discussion en séance publique ; limitation de l'usage du vote bloqué ; abrogation de la demande par le Gouvernement d'une nouvelle délibération ; concertation préalable obligatoire des organisations ou associations concernées par un futur texte

législatif ; contrôle approfondi des ordonnances prises par le Gouvernement sur délégation parlementaire ; création d'une commission permanente relative aux questions européennes chargée d'autoriser préalablement le Gouvernement à négocier dans le cadre de l'Union.

- le contrôle sur le gouvernement et les finances publiques, enfin

Pour permettre au Parlement de contrôler l'exécutif, il faut placer la Cour des comptes sous son autorité comme en Angleterre et permettre la saisine des corps de contrôle de l'administration. Il faut également rendre possible, indépendamment de l'engagement de la responsabilité du Gouvernement dans son entier, l'engagement de la responsabilité individuelle des ministres.

Il est nécessaire de faciliter les créations des commissions d'enquête et d'en réserver de droit à l'opposition, de donner la présidence de la Commission des finances à l'opposition, et de réformer plus avant la constitution financière de l'Etat. Il est, par ailleurs, indispensable d'organiser le contrôle par le Parlement des décrets d'application qui ne relèvent aujourd'hui que du caprice gouvernemental d'appliquer ou non les décisions du Parlement. A ce titre, le droit pour le Parlement de saisir la future Cour Constitutionnelle sera ouvert pour faire injonction au Gouvernement et vaincre son éventuelle inertie.

Afin d'instaurer la transparence, un contrôle du Parlement sur les nominations de fonctionnaires de premier rang doit être institué. En outre, les relations contestables entre la haute administration et les responsables politiques doivent conduire à rendre incompatibles l'exercice de fonctions ministérielles ou électives nationales avec la qualité de haut fonctionnaire. La démission sera automatique dès l'accession aux fonctions ministérielles.

Pour accroître le contrôle des citoyens sur leurs représentants, un droit de pétition des citoyens sera ouvert, sous condition de quorum, contraignant à l'ouverture d'un débat suivi d'un vote. Nous ne ferons que renouer ainsi avec la tradition des résolutions.

Une deuxième chambre des forces vives

Lionel Jospin a eu raison de dire que le Sénat est une anomalie. Il est un facteur non de sagesse mais de blocage des réformes pour la société française. C'est pourquoi nous proposons de le transformer en une Chambre des forces vives évoquée autrefois par Pierre Mendès France, où siègeraient, outre les représentants des collectivités locales élus au scrutin proportionnel intégral dans un cadre régional, les représentants des forces économiques et sociales de la nation.

2.2 La République appartient aux citoyens

Pour engager cette renaissance démocratique, la participation des citoyens doit devenir l'une des pierres angulaires de la 6^{ème} République. Inventer une nouvelle République, ce n'est pas seulement changer de Constitution, c'est créer les conditions de

la participation des citoyens. C'est dépasser l'opposition si pratique entre démocratie représentative et démocratie participative. Partout dans le monde, au Nord mais encore plus au Sud, s'inventent des façons de faire vivre la démocratie qui ne la limite pas au droit de vote, première des conquêtes.

Le pouvoir local est conçu, dans les Etats fédéraux, comme un élément essentiel de la séparation des pouvoirs. En France, il est devenu par bien des aspects un système féodal, aggravé par le cumul des mandats et une conception dogmatique de l'indivisibilité de la République, du peuple français et de sa langue édifiée par le seul Conseil Constitutionnel. Sa jurisprudence, construite à l'écart de tout débat politique et public sur ce sujet, a ainsi élevé un véritable barrage constitutionnel avec l'exigence d'uniformité comme ciment. Du coup, le terrain de l'évolution de notre droit des libertés locales, même très contrôlé, ressemble à un champ de ruines ; depuis l'interdit de la Charte européenne des langues et cultures régionales jusqu'au statut de la Corse en passant par la perte de l'autonomie fiscale. Cette énième exception française est d'autant plus problématique que toutes les grandes démocraties, et celles d'Europe en particulier, ont su adapter leur État territorial à la diversification de leur espace national. Et celui-ci ne s'en porte que mieux, en faisant des pouvoirs locaux des écoles de la démocratie. Il ne s'agit donc pas de craindre la dilution de la République dans une Europe des Régions, mais de savoir si la République peut relever le défi de la modernité en son propre sein. Comme le disait Pierre Mauroy en juillet 1982 : "*Il faut dorénavant enraciner l'unité de la République dans l'autonomie et la diversité des collectivités*". C'est un programme qui reste à réaliser. La décentralisation, au lieu de rapprocher le citoyen du décideur comme le voulait la loi de 1982, est devenue un champ complexe d'inégalités, de confusion et de confiscation des pouvoirs. La 6^{ème} République doit donc mettre en oeuvre un vrai pouvoir local démocratique et en intégrer le droit dans sa Constitution.

Clarifier les compétences des territoires

La législation actuelle repose sur une fiction : celle des "*blocs de compétences*" que devaient respecter les communes, départements et régions. C'est le contraire qui en a résulté. Plus personne ne sait qui fait quoi, et les financements croisés ajoutent au brouillage des interventions. Tous les niveaux de gestion ont été conservés et d'autres ont été créés dans le cadre de l'intercommunalité. Les programmes européens ajoutent encore de l'opacité. L'objectif de fusion de plusieurs échelons territoriaux doit être posé et réglé dans le cadre de la nouvelle République.

Libérer la créativité des pouvoirs locaux

Suite à des transferts de compétences clairs, complets et selon un droit commun à toutes les collectivités, celles-ci pourront adapter une loi ou adopter une réglementation pour une durée limitée sous réserve de validation par le législateur. Le pouvoir réglementaire, aujourd'hui réservé au seul Premier ministre, doit être donné aux exécutifs régionaux dans le champs de leurs compétences, pour mieux adapter la loi et sous le contrôle du juge.

Décentraliser la vie politique

Ce sera une des premières conséquences de l'instauration du mandat législatif unique. Aujourd'hui, le cumul a pour conséquence locale de créer des féodaux qui échappent au contrôle de leur parti. Il crée des inégalités entre les territoires selon le "*poids*" de l'élu qui les représentent : les accès à l'administration centrale et les subventions qui en sont retirées varient en conséquence. De plus, l'accumulation des mandats déresponsabilise les élus locaux : ce sont les conseillers, les cabinets ou les administrations déconcentrées qui instruisent les dossiers et prennent les décisions à leur place. L'exclusivité du mandat local, et sa limitation dans le temps, iront avec un statut de l'élu garantissant à tous les moyens humains et matériels de l'exercice de celui-ci et la garantie du retour à l'emploi.

Intégrer le citoyen dans l'institution locale

L'élection doit être un principe constitutionnel pour la désignation de toute fonction dans une collectivité locale. Ainsi les assemblées de coopération à fiscalité propre seront-elles désignées au suffrage universel direct. Les étrangers non communautaires résidant depuis plus de cinq ans sur le territoire de l'une ou l'autre collectivité y auront le droit de vote. Le référendum local d'initiative minoritaire sera de droit. Afin de mettre un terme à la confusion des rôles et de donner une réelle autonomie au pouvoir délibératif, l'exécutif sera distinct de la présidence des assemblées locales. Il sera responsable devant elles. Un droit de saisine des Chambres Régionales des comptes sera ouvert aux associations de contribuables ou d'usagers.

Les citoyens pourront provoquer sous condition de quorum des consultations référendaires dans le cadre des compétences des collectivités territoriales. Ces référendums seront décisionnels et pourront être abrogatifs. Le droit de pétition des citoyens permettra l'inscription obligatoire d'une question aux ordres du jour. Les comptes rendus de mandat réguliers, dans les collectivités territoriales, doivent être rendus obligatoires.

Pour favoriser un dialogue à armes égales entre citoyens et élus, la procédure du *budget participatif* sera expérimentée, puis instituée. Elle associe les citoyens à l'expression des priorités géographique ou thématique d'une ville ou d'une région préalablement au vote du budget. L'acte politique majeur de toute collectivité est le plus souvent un champ clos des pouvoirs techniciens. Le budget participatif sera une avancée considérable, un réel partage du pouvoir et une formidable pédagogie de la République à l'égard des élus et au profit des citoyens.

Afin de mettre un terme à la confusion absolue des rôles et de donner une réelle autonomie au pouvoir délibératif, l'exécutif sera distinct de la présidence des assemblées locales. Il sera responsable devant elles. Un droit de saisine des Chambres Régionales des comptes sera ouvert aux associations de contribuables ou d'usagers.

2.3 Egaux et pluriels : citoyens d'une même République

L'idée républicaine est bafouée quand sa promesse d'égalité n'est pas respectée. Le combat pour l'exercice réel des droits civiques et l'égal accès aux responsabilités ne fait que commencer. Il sera gagné quand notre République, que nous voulons laïque et forte, aura appris à traiter sa diversité.

De la parité formelle à la mixité réelle

Le nouveau féminisme ne s'arrête pas aux frontières de la République. Belle victoire constitutionnelle, la parité bénéficie dans les faits d'un "*portage*" politique bien tiède dès que les élections se rapprochent. Si la loi relative à la parité a permis de faire passer le taux des conseillères municipales des villes de plus de 3.500 habitants de 22 à 47,5 %, en revanche, au moment des élections législatives, les partis politiques tout comme ces industriels qui choisissent de payer le droit de polluer ont préféré payer l'impôt "*femmes*" plutôt que d'entre ouvrir la porte à celles qui représentent la moitié de l'humanité. Le PS avec 168 circonscriptions pour les femmes sur 465 (il a cédé 112 circonscriptions à la gauche plurielle) perd 1,5 millions d'euros et le Groupe socialiste affiche une régression dans sa représentation féminine qui passe de 18 à 16 %. Ce recul, en dépit d'une loi qui avait soulevé une réelle espérance, correspond à la montée d'un anti-féminisme diffus et préoccupant. Il participe d'un recul général de la démocratie.

Le non respect de la parité constitue un manquement aux dispositions désormais inscrites dans la Constitution. La loi doit donc devenir plus contraignante qu'elle ne l'est : Il faudra peut-être aller jusqu'à sanctionner les partis ne respectant pas la loi des 50% de candidates par la suppression complète de la subvention financière de l'Etat.

L'Etat doit être exemplaire et mener une politique volontariste de représentation des femmes. En tant qu'employeur, il doit favoriser l'égalité dans les rémunérations dans la fonction publique et l'égal accès aux responsabilités

La question des droits des femmes sera de la responsabilité directe du Premier Ministre qui chaque année présentera devant le Parlement un rapport sur l'état de la question assorti de propositions et d'engagements.

Le refus des discriminations en politique

Les Français issus de l'immigration sont électeurs et éligibles ! A force d'être uniforme dans ses principes, la République assure mal l'égalité des droits politiques, et la représentation de la société dans sa diversité. Nous portons notre part de responsabilité dans la montée de l'abstention parmi des Français qui éprouvent un sentiment d'abandon, ou dans le glissement vers la droite d'une part de l'électorat issu de l'immigration.

Trop souvent absents des listes de candidats, et plus encore des responsabilités électives, appelés en renfort, mais jamais en haut de l'affiche, beaucoup sont tentés par l'abstention. Sur ce terrain

où notre pays n'est pas en avance, le PS lui-même est en retard. Seule une action méthodique et affirmée, quand s'élaborent les listes de candidats, quand se décident les nominations au sein de l'Etat permettront d'apporter remède à ces déséquilibres dans la représentation des Français. Oui, l'égalité est un résultat.

Ce résultat doit être recherché et obtenu à tous les niveaux de représentation locaux et nationaux, où il faudra veiller à ce que les Français issus de l'immigration qui le souhaitent, accèdent aux responsabilités.

Les outre-mers dans la nouvelle République

Nourrie de luttes communes et de progrès pour l'égalité des droits, les relations entre les outre-mers et la gauche sont pourtant marquées aujourd'hui par un soupçon né d'une pratique décevante. Nos concitoyens d'outre-mer lisent trop souvent l'incompréhension et l'indifférence dans le regard que portent les socialistes sur leurs réalités quotidiennes. Leur exigence est aujourd'hui d'autant plus forte à l'égard du Parti socialiste, que chacun sait bien que la droite ne comprend pas l'outre-mer mais qu'elle s'en sert.

Le lien fort qu'il faut tisser est d'abord fait de respect réciproque, mais pas seulement. Car cette relation doit se construire sur une vision durable de la place des peuples d'outre-mer dans la République. D'eux, nous avons beaucoup à apprendre pour mieux vivre dans une France multiculturelle. Sans porter atteinte à l'égalité des droits qui réunit tous les français, nous devons répondre à l'aspiration à davantage de responsabilités locales, et aux moyens de les exercer réellement. Pour cela, le PS doit ouvrir au plus tôt en son sein un débat d'orientation. Il devra s'affranchir d'une vision étriquée, concédant à regret des politiques de développement ou de solidarité. Nous devons refuser de nommer " *assistanat* " outre-mer ce que dans l'hexagone, on baptise solidarité. A l'écoute de la société française, le PS doit l'être de l'outre-mer.

Le vote des étrangers

Le droit de vote des étrangers aux élections locales, sous condition de résidence, doit être la première de ces réformes, comme un engagement pris depuis si longtemps qu'il figure à ce jour sur la liste des manquements à réparer d'urgence.

Ce principe, aujourd'hui admis par une majorité de Français, répond pourtant à un impératif majeur : celui d'offrir à tous les individus qui contribuent ou qui ont contribué à faire de la France ce qu'elle est, la possibilité de participer à la vie démocratique locale de notre pays. Pas besoin de sortir d'une grande école pour mesurer l'impact catastrophique (au plan électoral) que nous auront coûté toutes nos tergiversations ! Les voix qui nous ont manqué chez nos nombreux sympathisants, défenseurs déçus du droit de vote, sont bien plus nombreuses que les voix de ses détracteurs qui ne nous auraient de toute façon jamais rejoints. On connaît le résultat. Nous avons, sur ce sujet, perdu toute notre crédibilité.

Sur ce sujet également, il n'y a évidemment rien à attendre

d'autre de la droite que des effets d'annonce opportuns et vite démentis. Les contradictions qui découlent de cet *interdit politique* imposé aux étrangers sont encore plus criantes si l'on s'en réfère à la possibilité offerte aux étrangers communautaires de s'exprimer lors des consultations municipales et européennes. Une responsable associative tunisienne vivant en France depuis 30 ans ne bénéficie donc pas des mêmes droits qu'un allemand récemment installé sur le territoire. Demain, avec l'élargissement de l'Union européenne, un polonais non francophone sera du jour au lendemain plus digne de voter en France que cette même tunisienne !

Cette inégalité crée une catégorie d'étrangers intégrée par nature dans la communauté nationale car native d'un pays de l'union, et une catégorie exclue par défaut car née dans un pays extra-communautaire. Cette forme de nativisme conduit donc à instituer les contours d'une bonne immigration, blanche et européenne et celle d'une immigration de seconde zone, de couleur et provenant essentiellement de nos anciennes colonies. Les ravages de cette logique minent chaque jour un peu plus le pacte républicain et notre cohésion sociale et nationale.

La citoyenneté du vécu a plus de force que la citoyenneté du décret. Le Parti socialiste doit donc faire la promotion d'un nouveau modèle de citoyenneté, fondé sur la résidence. Intégrés dans la vie économique et sociale depuis de nombreuses années dans notre pays, les étrangers ont bien vocation à participer activement à la vie démocratique du pays. La citoyenneté du vécu doit être reconnue au plan local, départemental et régional. Ainsi la mise en oeuvre du droit de vote pour les étrangers aura rapidement des effets sur la manière dont les élus locaux appréhendent cette population : contribuables devenus citoyens et le plus souvent électeurs, les étrangers verront alors leurs droits reconnus dans de nombreux domaines cruciaux pour la vie de tous les jours (logement, santé, etc.).

Les futurs débats autour de la loi relative à la décentralisation offriront à notre parti une chance de montrer sa détermination dans cette voie en utilisant tous les moyens à sa disposition pour faire que les référendums locaux prévus par la loi aient vocation à être ouverts à tous, français et étrangers. Une république plus démocratique, c'est d'abord une république qui consulte tous ses citoyens. Enfin, partout où ils sont aux responsabilités, les élus socialistes doivent à tous les niveaux, relancer des structures de participation ouvertes à tous les étrangers.

Nous devons :

- Revendiquer le droit de vote des étrangers pour l'imposer réellement demain !

- Imposer la *citoyenneté de résidence*, fondée sur le vécu et non sur la seule détention de la carte d'identité, comme référentiel politique d'intégration.

- Mettre en oeuvre tous les moyens pour imposer à la droite d'ouvrir les référendums locaux aux étrangères et aux étrangers présents sur le territoire.

- Inciter les élus socialistes à mettre en place des structures de démocratie participative ouvertes aux étrangers.

Vers la cité numérique

Dans la société en réseau qui émerge sous nos yeux, l'accès libre et égal à l'information, la participation à la délibération et à la décision doivent être profondément améliorés. La révolution numérique transforme-t-elle la politique ? A coup sûr si elle est au service d'une ambition démocratique qui s'appuie sur le partage et l'échange, et qui fait de l'Internet un outil pour faciliter l'expression publique des citoyens et des groupes et la confrontation active des idées. C'est pourquoi, il est essentiel de ne pas abandonner l'Internet à la contre-révolution libérale qui promeut un espace marchand de plus en plus concentré autour de quelques grands groupes.

Pour cela, notre projet doit se donner trois objectifs :

- des espaces nouveaux pour la démocratie participative. A chaque étape de l'élaboration de la décision publique, l'Internet doit être mise au service de l'information et de la transparence, de l'élaboration collective de propositions, des débats directs entre citoyens, élus et experts.
- un Internet de service public, alternative à la marchandisation des services en réseau. L'enjeu est tout d'abord de garantir les droits fondamentaux (sécurité, protection de la vie privée) en régulant les opérateurs marchands, mais aussi de fournir un accès gratuit au patrimoine culturel commun.
- le droit à l'Internet pour tous. L'accès au haut débit fait partie du service de base dû à chaque citoyen, au même titre que l'eau ou l'énergie. Généralisée dès l'école, la formation à l'Internet doit également être ouverte aux autres générations.

2.4 La Justice, indépendante et responsable

La nouvelle République doit s'engager dans la construction d'un pouvoir judiciaire indépendant et responsable.

La gauche a échoué à réconcilier les citoyens avec l'institution judiciaire, celle du quotidien d'abord. Mais aussi celle qui allait vers la responsabilité des juges et la réforme des parquets. La réforme avortée des tribunaux de commerce illustre le poids de nos propres conservatismes. La place que doit occuper l'institution judiciaire dans la République sera donc repensée. La justice ne peut plus être dépendante du pouvoir exécutif et de ses intérêts, mais elle doit pouvoir faire l'objet d'un droit de regard des citoyens, d'un contrôle de ses actes et doit accepter la mise en jeu de sa responsabilité.

Une Cour constitutionnelle élue

La naissance d'un pouvoir judiciaire repose sur la création d'une Cour constitutionnelle émanant dans sa composition des représentants de la Nation. Cette Cour sera revêtue de la

légitimité électorale : les membres de la Cour constitutionnelle seront élus par vote consensuel aux trois quarts des voix des députés à l'Assemblée Nationale sur proposition du Président de la République, pour une durée de neuf ans, avec renouvellement par tranches. Le Président de la Cour sera élu par ses pairs et non plus nommé, comme aujourd'hui. L'actuel Conseil constitutionnel, politisé et partisan, sera ainsi renforcé en disparaissant dans sa forme actuelle, dans sa légitimité et dans son impartialité.

aux pouvoirs augmentés

Cette Cour constitutionnelle sera chargée de contrôler le respect de la Constitution par l'ensemble des pouvoirs :

- le pouvoir législatif, sous la forme d'un contrôle de constitutionnalité des lois. Il sera enfin possible à tout citoyen de saisir la Cour à l'occasion d'un litige engagé devant les tribunaux.

- le pouvoir exécutif, dont les décisions échappent aujourd'hui au contrôle de respect de la Constitution.

garante de l'indépendance et de la responsabilité des magistrats

Cette Cour sera placée à la tête de la hiérarchie judiciaire subordonnant à ses décisions le Conseil d'Etat et la Cour de cassation. Elle exercera les fonctions de l'actuel Conseil Supérieur de la Magistrature, et garantira l'indépendance de la magistrature du siège, l'impartialité du comportement de ses membres, et assumera le contrôle sur les nominations des juges.

La séparation sera désormais consommée entre ces juges, chargés de juger en toute indépendance, et les Procureurs chargés de l'accusation publique au nom du Gouvernement et de la société. Ceux-là recevront leurs instructions du pouvoir exécutif sous réserve des garanties liées à leur statut ; mais ils seront placés sous le contrôle politique du Parlement et des parlementaires exerçant ce contrôle au nom des citoyens sur les actes des parquets, sur le terrain, sur place et sur pièces.

Face à l'indifférence et au populisme, nous ne pouvons nous résigner et continuer à faire comme si tout allait pour le mieux dans la meilleure des Républiques possible. Cet immobilisme est non seulement une erreur, parce qu'il n'entend pas la demande de démocratie qui émane de la société, mais il sera demain une faute lorsque la dépolitisation aura fait le lit de l'extrémisme. C'est pourquoi nous devons nous réapproprié ensemble, autour du projet de la 6^{ème} République, notre démocratie.

3 - UNE CROISSANCE FORTE, DURABLE ET PARTAGÉE

Le retour au plein emploi et l'amélioration du niveau de vie des Français appellent une politique de croissance - de croissance forte, durable et solidaire - si évidemment nécessaire dans une

France et une Europe où coexistent, d'un côté, tant de chômeurs, de l'autre tant de besoins insatisfaits.

A rebours des sociaux-libéraux qui séparent l'économique du social, en donnant naturellement la priorité au premier, et limitent le rôle de la puissance publique à la réparation des dégâts sociaux de la mondialisation, nous pensons que progrès économique et justice sociale peuvent et doivent aller de pair.

"*Il faut produire avant de redistribuer*" disent-ils, comme si le choix des biens et services à produire et leur quantité ne dépendait pas de leur répartition. Nous sommes persuadés, nous, qu'une juste répartition des fruits de la croissance constitue une condition de son dynamisme et sa pérennité. Nous estimons que notre pays, dont une partie des capacités de production reste inemployée, souffre aujourd'hui avant tout d'une demande insuffisante, due aux effets très négatifs de la politique anti-sociale de la droite sur le pouvoir d'achat des ménages, et en particulier des plus modestes, dont la propension à consommer est la plus élevée.

A l'inverse, la bonne stratégie est d'enclencher un cercle vertueux qui associe gains de pouvoir d'achat, restauration de la confiance des agents économiques, croissance de la consommation, d'où de l'investissement et de l'emploi, et donc in fine de la production et des revenus. Ce cercle vertueux exige une politique économique volontariste - salariale, budgétaire, fiscale - qui n'ignore pas la nécessité de tenir compte de certains grands équilibres, mais ne s'y soumet pas. L'Etat, notre Etat, l'Etat des citoyens, n'est pas un "*arbitre*" car les joueurs n'y sont pas à égalité.

Il doit donner, démocratiquement, une direction et une impulsion à la vie de la Nation. L'acceptation de l' "*économie de marché*" recouvre ainsi trop de renoncements car elle sous-entend que l'économie ne peut avoir qu'un seul guide : le marché. Or, peut-il y avoir *économie de marché* au sens strict sans *société de marché* comme si, une nouvelle fois, économique et social étaient étanches ? Sans instabilité financière, sans crises récurrentes ou sans déséquilibres durables de sous-emploi ? Nous ne le croyons pas. Il faut donc plutôt parler d'une "*économie avec marché*", qui fasse une large place à l'action consciente de la collectivité publique, et qui comprenne en son sein différentes formes de production, notamment, et de plus en plus, non-capitalistes et/ou non-marchandes : coopératives de production, entreprises reprises par leurs salariés, notamment dans le cas de sociétés en difficulté (le dispositif existant devant être rendu d'un usage plus facile et plus répandu), économie sociale et solidaire, entreprises à finalités sociales, notamment de réinsertion, et bien sûr services publics, fondés sur le principe de gratuité et de péréquation tarifaire.

Comment rendre du pouvoir d'achat aux salariés et aux ménages ? La richesse est produite collectivement; elle doit être répartie équitablement. Il faut à la fois, d'une part, modifier la répartition des revenus, en favorisant l'accroissement des salaires et d'abord des travailleurs les moins favorisés, d'autre part, mener une politique active, et sans complexes, de redistribution des revenus, en faveur des ménages les plus modestes. Certains parmi nous ont acté ce nouveau partage entre le capital et le travail et proposent de compléter les salaires par la Prime Pour

l'Emploi, l'épargne salariale ou la défiscalisation des stock-options. Nous refusons de considérer fatal ce partage inégal de la richesse produite. Il est socialement injuste et, économiquement inefficace. Notre priorité c'est la revalorisation des salaires, c'est à dire de la rémunération directement liée au travail.

Il y a un paradoxe dangereux à constater à la fois :

- Que d'une part, notre pays crée chaque année de plus en plus de richesses et que la redistribution de ces richesses rémunère de mieux en mieux le capital et de moins en moins bien le travail.
- Que d'autre part, on dénonce un niveau d'aide sociale trop élevé qui n'incite pas à la reprise d'emploi et que simultanément, avec la PPE, c'est l'Etat qui met la main à la poche pour compléter les revenus des salariés les plus modestes parce que leur salaire est devenu trop faible.

La réalité c'est qu'aujourd'hui notre économie, à l'heure des comptes, n'en fait surtout pas assez pour les salaires.

Notre objectif politique prioritaire et donc d'inverser la logique de ce partage inéquitable entre le capital et le travail. Rien ne justifie que l'Etat libère, grâce à la PPE, les entreprises de l'obligation, par la négociation sociale, de redistribuer les gains de productivité sous forme d'augmentation de salaires. L'Etat n'a pas à sacrifier des dépenses publiques par ailleurs indispensables au maintien de la cohésion sociale, au financement de ses missions régaliennes, à la relance de l'investissement public, pour venir au secours d'une mécanique infernale qui favorise la rente sur le travail.

3.1 Le salaire, moteur de la croissance

Chacun doit mesurer, selon les leçons du 21 avril, les dangers qui guettent notre société, dans l'apparition du conflit qui s'installe entre les travailleurs pauvres et ceux pris dans les filets de l'assistance, affrontement de voisinage social entre Smicards et Rmistes. Mais aussi de façon générale du fait du tassement des salaires. Un salarié sur deux gagne moins de 1.311 euros (8600F). Deux salariés sur trois gagnent moins de 1.524 euros (10 000F). Le problème des salaires est déterminant en France. Nos salaires, en France, même pour des salariés très qualifiés, n'ont pas suivi les gains de productivité, ni la croissance.

Des salaires décents

La solution est de mettre en place une politique salariale digne de ce nom. L'émergence des travailleurs pauvres n'est pas admissible. C'est une pente à laquelle il ne faut pas s'abandonner, même si il s'agit de la pente naturelle de l'idéologie libérale. Dans ce domaine, notre pays n'a pas à être fier de ses performances. La part des salaires a reculé de plus de dix points entre 1995 et 2000. Malgré des discours martiaux

tenus par les uns ou par les autres, il n'est ni moderne ni juste.

Augmenter fortement le Smic

Le Gouvernement Raffarin prétend qu'il va effectuer une hausse du Smic de 11,4 % qui concernerait les 2/3 des smicards afin de "rattraper" l'écart entre les "six Smic" : c'est là pure escroquerie. En fait, seulement un travailleur au Smic sur cinq, soit moins de 600 000 des 2,68 millions de smicards, est concerné par la "hausse" du Smic annoncée par François Fillon, qui prévoit que ce "rattrapage" s'effectuera en trois ans. Pendant ce temps, entre 2004 et 2006, 80 % des travailleurs au Smic, plus de deux millions de personnes, verront leur pouvoir d'achat régresser ou, au mieux, stagner. Nous voulons corriger cela et organiser un plan quinquennal de revalorisation substantielle du Smic.

Les minima conventionnels indexés sur le Smic

De façon générale, le patronat refuse de négocier les salaires. Aujourd'hui 80 % des minima conventionnels sont en dessous du Smic, malgré tous les efforts, malgré tous les rappels à l'ordre. C'est une remise en cause indirecte du Smic, puisque celui-ci n'est atteint qu'avec des compléments sous forme de primes et autres. Nous proposons que les minima conventionnels soient automatiquement ajustés par la loi sur le niveau du Smic et que tout élément négocié vienne en sus.

Des négociations salariales vivantes

Il y a de moins en moins de grilles actualisées des salaires, des métiers, des qualifications dans les conventions collectives. Le patronat leur préfère l'individualisation des salaires provoquant une dégradation des rapports salariaux. Il faut peser pour encourager, développer à nouveau les négociations de salaires collectives, à tous les niveaux. Les diplômes nationaux, la validation des acquis de l'expérience professionnelle doivent être introduits dans toutes les conventions, de façon à ce que la promotion sociale ait à nouveau un sens, à ce que les carrières soient à nouveau progressives.

Cela implique que des grilles salariales, adaptées et actualisées à l'évolution des métiers et des techniques figurent obligatoirement dans tous les accords nationaux.

On ne le sait pas assez mais depuis 1936 -et c'est l'un des grands acquis de la gauche -, il est du ressort de la puissance publique d'imposer les conditions pour que soient "étendues" les conventions collectives.

Donc il est du rôle du gouvernement d'imposer que des grilles précises de salaires soient réintroduites comme condition *sine qua non* de l'extension d'une convention collective.

Chaque année se déroulera une véritable conférence salariale tripartite, pour encadrer et planifier le ré-équilibrage indispensable des salaires, directs (net) et indirects (cotisations sociales des salariés et les cotisations patronales)

Le soutien de la puissance publique aux petites entreprises

Les petites et très petites entreprises ont besoin d'allègement de coûts, d'aides à l'emploi, de crédits d'impôt. Autant les grandes entreprises ont majoritairement des marges suffisantes pour payer les progrès salariaux, autant les petites entreprises doivent bénéficier d'aides spécifiques. L'intervention de l'Etat sous formes d'aides doit se faire différemment selon des seuils sociaux en aidant massivement les petites, en orientant les grandes vers une meilleure répartition.

Le salaire (direct et indirect) doit augmenter en même temps qu'évoluent les besoins sociaux et que progresse l'économie. Ceci n'empêche nullement, en respectant les bases des salaires directs, d'élargir l'assiette des cotisations, de dé plafonner selon les salaires, de faire cotiser notamment les entreprises à faible taux de main d'œuvre sur la valeur ajoutée, là où la machine a remplacé le salarié.

Conduire la bataille du salaire minimum unique européen

À monnaie unique, salaire minimum unique ! Comme la monnaie unique a été mise en place de façon volontariste, on peut établir un panel de salaires, fixer des modalités transitoires, et un calendrier précis sur cinq ou six ans. La volonté qui a présidé à la naissance de l'euro doit être aussi forte pour un salaire minimum: l'euro a été aligné au plus niveau sur le mark, le salaire minimum doit aussi être aligné sur le plus élevé.

Encore davantage avec l'élargissement de l'Europe, l'élément clef de toute avancée concrète vers une Europe sociale, c'est la mise en place d'un salaire minimum unique européen.

En même temps que nous donnerons une priorité aux salaires dans notre pays, il faut initier, défendre, développer la perspective d'un salaire minimum européen, non pas comme un simple slogan de routine, mais comme une proposition concrète et urgente à débattre et à planifier. Elle seule empêchera le "*dumping social*", l'alignement par le bas, la concurrence déloyale, au détriment des droits sociaux des travailleurs.

L'égalité homme-femme dans le travail

A travail égal, salaire égal au même niveau de qualification, et entre les femmes et les hommes.

Une situation qui fait se côtoyer des salariés sur des mêmes postes de travail mais qui, alors qu'ils ont qualification, ancienneté, et expérience acquise égales, n'ont pas le même salaire est une situation intolérable. C'est devenu un fait courant, un déni de droit, une source de division inacceptable.

Le rétablissement d'un seul Smic, de grilles de salaires actualisées doit tendre à éradiquer ce phénomène destructeur de tout principe de solidarité. Mais encore faut-il corriger des effets pervers par exemple qui amènent des salariés travaillant "*à temps partiel à 34 h*" à recevoir infiniment moins que la

différence d'une heure qui les sépare du salarié qui reçoit 35 h payées 39 grâce à un "*complément différentiel*".

Même taux horaire, même salaire mensuel pour tous "*à travail égal*". Surtout pour les femmes qui continuent à recevoir en moyenne 27 % moins que les hommes ! Il convient d'imposer le principe "*à travail égal, salaire égal*" en introduisant les pénalités qui manquent dans le Code du travail. L'inspection du travail, ou bien les syndicats, doivent pouvoir saisir le juge en procédure de référé dès qu'une discrimination de ce type est constatée, le juge ayant le droit de fixer des astreintes jusqu'à ce que la régularisation s'opère - selon le principe de la clause de faveur régissant le Code du travail.

3.2 La révolution fiscale

La fiscalité est un moyen essentiel de la lutte contre les inégalités et la précarité. C'est aussi le moyen privilégié pour restaurer l'action publique et financer les services publics et pour bâtir une Europe-puissance capable de combattre la mondialisation libérale. Réaffirmer le lien entre les valeurs socialistes et les réformes fiscales réclame de remettre en cause certains avantages particuliers qui, pour nous socialistes, vont à l'encontre de l'égalité économique, politique et sociale.

Mettre la fiscalité au service de nos choix politiques

L'impôt en France n'assure pas la redistribution des richesses. Le salarié payé au SMIC supporte à peu près autant de prélèvements obligatoires (taux de prélèvements obligatoires de 45%) que le salarié qui gagne 15 fois le SMIC (taux de prélèvements obligatoires de 56%). Ainsi, les inégalités se sont progressivement creusées au cours des cinq dernières années.

L'impôt en France n'incite pas les entreprises à créer des emplois stables et à préserver notre système de protection sociale. La petite PME créatrice d'emplois locaux est autant taxée que la multinationale qui embauche des contrats précaires ou délocalise une partie de son activité pour exploiter de la main d'oeuvre à bas prix.

L'impôt en France pèse presque exclusivement sur le travail : la taxation des revenus du capital est faible par rapport à celle du travail qui supporte tout le financement de la protection sociale. La taxation du patrimoine épargne ainsi trop largement les véritables détenteurs du capital.

De telles aberrations doivent cesser, nous devons remettre la fiscalité au service de nos objectifs politiques : volonté générale de redistribution d'une part, incitation aux comportements socialement responsables d'autre part.

La révolution fiscale est aussi indispensable pour faire adhérer le citoyen à l'impôt démocratique et librement consenti. L'ensemble des citoyens doit se sentir responsable de sa contribution républicaine : les niches fiscales doivent être remises en question, la fraude sévèrement réprimée.

La révolution fiscale n'a de sens que si elle se fait au service des principes politiques que nous défendons. L'impôt doit voir son rôle redistributif pleinement renforcé. Le capital doit participer plus largement au financement de l'action publique et du financement de notre système de protection sociale. L'impôt et le crédit d'impôt doivent redevenir un moyen de pression sur les entreprises pour encourager la création et la pérennité d'emplois stables et décentement rémunérés. Enfin, la politique fiscale européenne doit permettre d'affirmer la souveraineté démocratique de l'Union face au libéralisme des marchés.

L'impôt est ainsi une arme pour faire plier les lois économiques du marché devant nos objectifs politiques.

Au premier chef, les prélèvements fiscaux et sociaux doivent inciter les entreprises à produire sans sacrifier la rémunération des salariés et l'emploi au profit. Toutes les exonérations fiscales et sociales accordées aux entreprises doivent donner lieu à des contreparties garanties en terme de choix politiques des citoyens : création d'emplois stables, le respect de notre protection sociale, la promotion de l'égalité homme-femme, le respect de l'environnement.

Chaque entreprise bénéficiant d'allègements ou d'exonérations doit se comporter en entreprise citoyenne qui prend des engagements et les respecter de manière à garantir les droits et les devoirs des acteurs des politiques publiques. Aucune exonération fiscale ou sociale ne doit être accordée aux entreprises sans des contreparties concrètes, et en premier lieu, l'obligation de créer des emplois stables et rémunérés à leur juste valeur. De plus, l'irrespect des engagements pris devra entraîner le remboursement des aides fiscales indûment perçues.

La redistribution par l'impôt ne résout pas la question du partage de la richesse entre capital et salariés, mais peut permettre de corriger en partie les plus fortes et les plus symboliques des inégalités. Notre orientation est de mettre à contribution le capital pour le financement des services publics et de la protection sociale. Actuellement, ces financements sont trop largement supportés par le travail et la consommation des classes moyennes et défavorisées.

Le nouveau Parti socialiste veut étendre l'assiette des cotisations patronales pour la faire reposer sur la valeur ajoutée des entreprises. Le basculement des cotisations salariales sur la CSG doit être poursuivi, pour faire véritablement participer tous les revenus, du travail comme du capital, au financement de notre système de protection sociale et tout particulièrement aux défis de la santé et des retraites.

L'impôt sur la personne : simple, transparent et redistributif

Il faut réhabiliter l'impôt sur la personne, ce qui suppose de le rendre plus simple, plus efficace, plus juste.

Les réformes fiscales engagées pendant les cinq dernières années ont manqué de lisibilité politique (prime pour l'emploi) quant elles ne sont pas allées à l'encontre des convictions socialistes qui nous animent (baisse de l'impôt sur le revenu).

Ces dérives doivent être combattues, l'impôt sur le revenu doit redevenir le symbole citoyen de notre système fiscal.

Pour réintroduire la justice et la progressivité des prélèvements, nous voulons fondre la CSG, la CRDS l'impôt sur le revenu et les impôts locaux dans un seul impôt universel, transparent et progressif. Cet impôt permettra de réduire les impôts indirects, impôts injustes qui pèsent le plus lourdement aujourd'hui. Tous les citoyens contribueront ainsi à l'impôt, même de façon symbolique, celui-ci sera le garant du lien de solidarité et de citoyenneté entre les différents acteurs de la société.

Le total des impôts ainsi énumérés permettrait de passer d'un IR à 3% du PIB à un IR à 8,5% du PIB. Dans ce cadre, la prime pour l'emploi pourrait être supprimée et le grand IR se substituer ultérieurement à certaines cotisations sociales de manière à étendre l'assiette de financement de certaines dépenses sociales nécessaires. Il sera possible de faire disparaître le quotient familial et le quotient conjugal, ouvrant la voie à une imposition séparée. La retenue à la source sera facilitée par cette réforme. L'ensemble des revenus financiers qui représentent aujourd'hui 15% du revenu disponible des ménages (contre 40% pour les salaires nets) doivent être réintégrés dans l'assiette de l'IR.

Les recettes de ce grand impôt alimenteraient à la fois les caisses de l'Etat, de la Sécurité sociale et des collectivités locales. Pour répondre aux exigences d'autonomie fiscale des collectivités locales, il devrait s'accompagner de la possibilité d'une modulation locale votée sous forme d'euros additionnels par les assemblées délibérantes.

Ce nouvel impôt permettra une révolution de la fiscalité locale, en supprimant la taxe d'habitation totalement injuste. En liant le prélèvement local au niveau de revenu, la solidarité entre les territoires de la France sera pleinement renforcée.

L'impôt citoyen doit par lui-même être égalitaire, en respectant une idée simple : le même revenu d'activité (quelle que soit l'activité considérée) doit être frappé du même niveau de prélèvement. L'ensemble des revenus financiers doit donc être intégré dans l'assiette de l'impôt citoyen unique et doit arrêter d'échapper, comme c'est le cas aujourd'hui, à la taxation pleine et juste.

Revoir la fiscalité des patrimoines

La répartition de la fortune apparaît très inégalitaire, encore plus que celle du revenu. Notre imposition sur le patrimoine privé est plus faible que celle des Etats-Unis, de la Grande Bretagne ou du Japon.

C'est pourquoi nous proposons de définir, comme cela existe dans d'autres pays, un véritable impôt sur le capital et non pas un simple impôt sur les biens immobiliers comme l'est aujourd'hui l'ISF qui ne recouvre en l'état que 10% du patrimoine des particuliers. Son produit ne représente lui-même que 10% de l'imposition du capital contre 25% pour les droits de mutation dont les seuils sont largement inférieurs, ce qui est à la fois injuste et anti-économique. Créé à des fins explicites de

redistribution, l'ISF épargne aujourd'hui les formes de richesse les plus somptuaires ou les plus rentables, oeuvres d'art et biens professionnels.

Il conviendrait d'élargir l'assiette à la propriété sous toutes ses formes, d'abaisser le seuil de taxation et de rendre le barème plus progressif. En contrepartie, les droits de mutation devront être fortement réduits. Une partie des gains fiscaux ainsi réalisés pourrait être affectée à la consolidation des régimes de retraite par répartition, via le Fonds de réserve des retraites.

3.3 Vers un pacte de croissance européen

Le soutien à la croissance requiert également une politique monétaire et budgétaire active et appropriée. A cet égard, l'Union européenne doit cesser d'être un carcan pour devenir le moyen de politiques de croissance, nationale et communautaire, plus ambitieuses et plus adaptés aux besoins, selon les moments et les pays. Il faut remettre en cause les objectifs monétaristes assignés à la Banque Centrale Européenne et les critères de Maastricht, c'est-à-dire la conception restrictive et notariale des finances publiques qui est celle du mal nommé "*pacte de stabilité et de croissance*" - sa stupidité étant d'ailleurs largement reconnue. Les Pères fondateurs de l'Union européenne, dans les années 50, n'imaginaient sans doute pas que leur création deviendrait un jour le gardien tatillon de l'orthodoxie financière, et que des comptables, en son nom, adresseraient des injonctions à des élus du peuple et imposeraient des sanctions.

Le retour à l'équilibre des finances publiques n'a pourtant aucun intérêt s'il ne s'accompagne pas du retour au plein emploi, une telle conjonction témoignerait même d'une dramatique inversion de priorités. Aussi faut-il redonner des marges de manoeuvre aux finances publiques pour qu'elles puissent, si nécessaire, relancer la croissance. Celle-ci constitue d'ailleurs in fine le seul moyen de combler rapidement et durablement les déficits. Le seuil de 3% permettant de qualifier un déficit d'"*excessif*" devrait en conséquence s'appliquer au solde structurel, c'est-à-dire au solde financier prenant en compte l'effet des fluctuations conjoncturelles, et autoriser temporairement des déficits sensiblement plus élevés - quand les circonstances sont défavorables, comme actuellement.

La Commission européenne éviterait ainsi de prescrire une saignée à un anémique. Ce plafond de 3% ainsi redéfini, impliquant naturellement un solde inférieur en moyenne, suffit à lui seul à prévenir toute dérive des finances publiques à long terme. En particulier, il est parfaitement compatible avec l'objectif de contenir la dette publique en deçà de 60% du PIB, pourvu que la croissance atteigne un niveau normal.

3.4 Des relations nouvelles avec l'entreprise

Le soutien à l'activité économique ne se réduit naturellement pas à la stimulation de la demande, même si elle est primordiale. Les années récentes ont montré que le chômage refluit rapidement à partir d'un taux de croissance de 3% et l'économie française ne peut se maintenir durablement sur une pente aussi favorable sans un développement important de ses forces productives. Il faut donc également mener une politique d'offre mais une

politique d'offre *de gauche*, qui ne consiste pas à réduire les cotisations sociales ou à "*assouplir*" le droit du travail, comme le préconisent les sociaux-libéraux.

Il s'agit d'inventer des relations nouvelles avec l'entreprise en créant un cadre durablement favorable à leur développement, en relançant la politique industrielle, en agissant pour les petites entreprises et la création d'entreprises et en soutenant les formes sociales de productions.

Garantir la sécurité économique par une régulation renouvelée

Les entreprises demandent d'abord de la stabilité économique : garantir un cadre économique durablement favorable à l'investissement et à la définition de stratégies de conquêtes de marchés est une des premières conditions de la croissance. L'actualité de ces derniers mois montre combien les graves dysfonctionnements du capitalisme financier implique de repenser le rôle régulateur de l'Etat : effondrement des valeurs de la nouvelle économie, crise de confiance née des énormes scandales comptables (Enron, Worldcom, Ahold), impasse de la course à la rentabilité des fonds propres. Même les plus libéraux appellent l'Etat au secours de marchés devenus fous ! Face à l'échec de l'autorégulation des entreprises et des marchés, de nouveaux outils de l'action publique doivent être élaborés. Il conviendra de repenser et de renforcer la régulation en donnant à l'Etat, éventuellement dans un cadre européen, le pouvoir de fixer les règles et d'en faire respecter l'application. Il faudra aussi lutter contre les conflits d'intérêts (entre intérêt de long terme et maximisation des plus-values, entre objectivité supposée de l'analyste financier et impératifs commerciaux de son employeur, entre Etat actionnaire et Etat régulateur).

Un des moyens privilégié sera le renforcement des contres pouvoirs. Des auditeurs plus libres face à leurs clients ; des actionnaires plus responsables des dérives de leur conseil d'administration ; des salariés associés aux décisions stratégiques par la présence d'au moins un représentant des salariés au conseil d'administration ou au conseil de surveillance ; des bourses de valeurs et organisations professionnelles ayant un devoir d'ingérence en cas de comportement financiers déloyaux.

Il s'agit aussi de repenser les niveaux de réponse de cette régulation. Une stratégie européenne s'imposera pour la mise en place d'une autorité boursière performante, l'élaboration des normes comptables internationales et la définition de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Relancer la politique industrielle et de recherche

Longtemps revendiquée comme l'un des piliers de notre identité, la politique industrielle est à ranger dans la liste des décisions de Congrès qui n'ont trouvé que bien peu de traduction dans nos choix gouvernementaux. Pourtant, la modernisation de notre système productif et l'organisation de la pérennité de notre croissance économique impliquent une relance de la politique industrielle.

L'objectif doit être d'apporter un soutien décisif à la montée en puissance de nouveaux secteurs de haute technologie ou à d'autres secteurs stratégiques, en particulier quand le retour sur investissement est particulièrement long ou quand l'indépendance nationale l'impose.

Technologies de l'information et de la communication, biotechnologies, optique, nanotechnologies, technologies de l'environnement sont les témoins déjà clairement identifiés de la croissance à venir. Face à la mobilisation publique surpuissante des Etats-Unis dans ces domaines, la France et l'Europe peinent à définir des stratégies et à mettre en oeuvre des financements qui représentent aujourd'hui 20 % seulement de l'investissement américain. Une réforme de la bureaucratie européenne, une révision du dogme de l'apologie de la concurrence qui empêche toute émergence d'entreprises capable de rivaliser avec la dixième entreprise américaine, un soutien renforcé à la recherche publique nationale et européenne qui reste de grande qualité sont les conditions indispensables à ce renouveau de notre politique industrielle.

Au-delà, nous proposons une grande mobilisation nationale et européenne pour le développement technologique et industriel. Cette action d'envergure mobilisera plusieurs acteurs.

L'Europe doit renforcer ses financements de recherche et de développement dans les secteurs précités. L'Europe, encore, devra perfectionner l'articulation entre acteurs publics et privés pour définir un régime de cession des brevets et des licences mutuellement profitables, relancer les dépôts de brevets, les actions de valorisation et le soutien financier aux entreprises innovantes.

Au niveau national, un premier plan d'encouragement à l'innovation technologique a été mis en oeuvre en 1999. Bien que trop peu valorisée politiquement, cette action a donné des résultats très positifs et a permis que nous gardions une présence scientifique et industrielle dans certains secteurs clés (biotechnologie, TIC).

Il est indispensable de renforcer ces politiques d'amélioration du cadre fiscal et réglementaire des entreprises innovantes, de consolider les partenariats entre secteur industriels et système d'éducation - formation recherche et surtout d'alléger les règles administratives qui entravent ces relations.

Au niveau territorial, l'organisation du développement scientifique et technologique pourrait être l'occasion unique de redéfinir par le haut nos politiques d'aménagement du territoire : A la vision malthusienne du développement (certains territoires pauvres doivent être aidés par la relocalisation d'administrations par exemple) serait substituée une vision développementaliste : l'organisation des filières de développement technologique gagne en effet à être géographiquement localisée afin que se construisent les partenariats entre acteurs publics (Région, Départements, Universités, Centres de Recherche) et privés (entreprises).

La politique de filière territorialisée optimisera l'investissement public et permettra à un territoire d'être identifié autour d'un

projet, ouvrant ainsi des perspectives pour les habitants de celui-ci.

Il conviendra enfin que notre pays soutienne beaucoup plus fortement sa recherche publique. Alors qu'aujourd'hui, face aux difficultés budgétaires, le Gouvernement Raffarin coupe massivement l'investissement public de recherche jusqu'à stopper le financement de pans entiers de notre effort nationale et bloquer tout nouveau grand équipement. Il faut renverser la tendance, porter l'effort public de recherche à 2 % du PIB et le " *sanctuariser* " budgétairement.

Il faut aussi amplifier le crédit d'impôt recherche en prévoyant des règles de calcul plus avantageuses au profit des petites et moyennes entreprises pour que l'effort de recherche et développement aujourd'hui très insuffisant de nos entreprises se hisse au niveau des pays les plus avancés, et envisager la création d'un crédit d'impôt innovation qui couvrirait un champ de dépenses d'avenir plus large que la seule recherche et développement (lancement et promotion de nouveaux produits).

Défendre nos petites entreprises premières créatrices d'emplois

Dans notre pays, 60 % des salariés travaillent dans les PME-PMI et un million d'entreprises de moins de 10 salariés font travailler 3,4 millions de salariés. Les employeurs y travaillent parfois dur, quelques fois dix heures, douze heures par jour et sans repos. Ils sont astreints à courir après des marchés que les donneurs d'ordre leur concèdent dans les pires conditions. Et pour survivre, ils doivent exiger de leurs salariés de tels efforts que le droit du travail est foulé au pied.

Ce sont dans ces entreprises que l'on trouve les plus bas salaires, les plus longues durées du travail, les conditions de travail les plus dures, les accidents du travail les plus fréquents, le plus de maladies professionnelles, le plus de temps partiels, de précaires, le moins de droit et de protection syndicale ou simplement juridique.

Il faut rompre avec l'idée simpliste qu'il n'y a qu'une seule catégorie d'entreprise, et une seule politique à mener à l'égard du patronat. On ne peut distribuer des "*aides*" indistinctes comme cela a toujours été fait : car ce sont les mille entreprises de plus de mille salariés, qui produisent plus de 40 % du Pib et collectionnent ces aides publiques. Une politique collective de conventionnement, d'aides à la comptabilité, au respect des droits et règles administratives doit être mis en oeuvre pour les PME-TPE, et elles doivent bénéficier de réels crédits d'impôt, d'abaissement des coûts pour la mise en oeuvre des 35 h et pour le respect des droits des salariés.

1°) La responsabilité des donneurs d'ordre doit être entière dans toute passation de marchés. C'est celui qui passe les ordres qui sera pénalement responsable : à lui, dans les coûts et définition des règles des travaux, d'intégrer sécurité, hygiène et droits sociaux.

2°) Le principe qui prévaut pour les CDD et l'intérim doit être appliqué aux sous-traitants : à travail égal, salaire égal,

l'alignement des sous-traitants sur la convention collective du donneur d'ordre doit être prévu par les lois.

3°) Il convient de faciliter la procédure de reconnaissance des unités économiques et sociales : il est trop facile d'éclater les établissements, les franchises, les groupes, pour contourner les seuils sociaux et les droits qui en découlent

4°) Garantir le droit du travail dans les règles de concurrence. Il convient de donner au-delà de ces nouvelles règles les garanties que l'essentiel des aides publiques seront accordées aux PME-TPE qui en besoin en échange de création d'emploi, des 35 h et du respect du Code du travail. Il faut que les employeurs soient assurés que l'État souhaite restaurer du droit pour eux et leur entreprise, dans leur intérêt et celui d'une concurrence redevenue loyale.

Créer des "jeunes pousses "

La création d'entreprises constitue en particulier un moyen très efficace de moderniser le tissu économique, en le renouvelant en permanence, et une chance de retrouver une activité pour certains chômeurs. Il faut offrir aux créateurs des facilités réglementaires, fiscales, financières (notamment en obligeant les banques à mieux remplir le rôle, par exemple, par l'instauration d'un plancher de prêts aux PME et aux micro entreprises). Il est également nécessaire d'envisager la création de petites entreprises à capital public, pour des projets particulièrement intéressants pour la collectivité quoiqu'aux résultats très incertains, mais aussi de réduire le coût d'un éventuel échec, afin de les inciter à prendre davantage de risques et leur permettre, le cas échéant, de recommencer rapidement. C'est une condition pour que notre pays voie se développer sur son sol de "*jeunes pousses*", qui deviennent en quelques années les plus grandes de leur secteur, à l'instar de ce que l'on observe dans certains pays particulièrement dynamiques de ce point de vue. Faire de impôt sur les sociétés un impôt progressif en fonction de la taille et de l'ancienneté des entreprises, en introduisant une condition d'indépendance, favoriserait aussi le développement des PME.

Encourager l'économie sociale

L'économie sociale, qui représente une voie différente de l'entreprise capitaliste, devra trouver une nouvelle dynamique. Fonctionnant selon les principes de la démocratie participative, répondant à des besoins sociaux, permettant aux usagers d'intervenir dans la gestion autrement que comme des clients, s'inscrivant dans des territoires géographiques ou des périmètres professionnels déterminés, ce secteur emploie aujourd'hui plus de deux millions de salariés. Une des principales difficultés rencontrées par ce secteur est la capacité à mobiliser des fonds propres. Une réponse doit être apportée. Plus généralement, une politique de crédit alternative aux lois imperturbables du marché du crédit doit être mise en place pour les entreprises individuelles et les très petites entreprises.

Faire des salariés les copropriétaires de leur entreprise

Peut-on réconcilier efficacité économique, justice sociale et

respect de l'environnement ? Seul un équilibrage du rapport de force entre le capital et le travail au sein des entreprises privées à l'échelon national puis européen, permettra de désarmer un capitalisme arrogant dans une économie de marché régulée. Envisager une entreprise privée dans laquelle les salariés puissent peser collectivement sur les décisions à travers leurs représentants syndicaux élus et partager les richesses produites avec eux n'a rien d'utopique.

A l'opposé de certaines pratiques du passé caractérisées par une "*gestion sociale du capitalisme*", nous prôtons l'évolution du statut des salariés vers un nouveau rôle de copropriétaire de droit de leur entreprise. En effet, tout salarié devrait pouvoir parler de "*son*" entreprise et non seulement de l'entreprise qui "*l'héberge*" provisoirement, et ce afin d'en tirer trop souvent le maximum de profit à court terme. Cette notion de copropriété "*collective partielle*" rééquilibrant la place des salariés du privé, n'exclut pas le respect des créateurs qui ont pris le risque d'entreprendre. Contrairement à l'épargne salariale actuelle qui oriente vers un actionnariat individuel avec prise de risque financier, nous envisageons des incitations fiscales pour la création de nouvelles entreprises éthiques à responsabilité sociale et environnementale fondées sur la "*propriété sociale*". Au sein de ces nouvelles entreprises les salariés seront collectivement copropriétaires de droit, sans prise de risque financier d'une partie de leur outil de travail dont ils sont à l'origine de la valorisation permanente.

Ce rééquilibrage structurel de l'entreprise privée en réduisant les inégalités avant qu'elles ne se créent permettra, non seulement, de combattre à sa source la véritable injustice du néolibéralisme : le non partage des richesses créées par le détournement des plus values au seul profit des actionnaires financiers. Elle introduira les représentants des salariés dans la "*gouvernance*" de toutes les entreprises, et ce avec un poids décisionnel non négligeable. Une défense efficace des salariés et de leurs conditions de travail ne peut s'envisager que dans le cadre d'une modification du rapport de force dans l'entreprise incluant une présence syndicale structurellement définie.

Réduire les inégalités, et ce avant qu'elles ne se créent, cela doit devenir une alternative économique dans une économie de marché européenne régulée.

3.5 Une croissance durable

Il faut désormais oeuvrer à une révolution culturelle et comportementale à chaque niveau de consommation et de production ; décliner de façon qualitative la croissance qui ne s'analyse aujourd'hui qu'en termes quantitatifs.

Le mode de développement que nous devons mettre en oeuvre ne sera durable que s'il s'appuie sur une intégration impérative du facteur environnemental. Ainsi, nous nous prononçons pour une éco-évaluation et un éco-bilan des politiques publiques, des processus industriels et un dispositif d'éco-conditionnalité des aides publiques, le tout étant de nature à sélectionner de nouveaux modes de production et de consommation. La fiscalité, la contractualisation et la formation semblent des outils complémentaires adéquats pour que l'obligation d'intégrer les

préoccupations environnementales devienne une obligation de résultat.

L'opposition absurde entre humanisme et naturalisme est dépassée par l'idée que la nature et l'environnement (ou cadre de vie) sont des patrimoines dont les hommes sont les gardiens (ou maîtres) plutôt que les propriétaires (ou possesseurs).

De ce point de vue, il est indispensable d'affirmer que ces patrimoines sont des biens collectifs, qui doivent donc être gérés de la façon la plus démocratique possible, principe qui est d'ailleurs au fondement du concept de " *développement durable* ", lequel est une extension, au-delà de la société humaine, de la philosophie solidariste.

Aussi, le droit à un environnement protégé et au développement durable doit figurer explicitement dans les préambules de la Constitution de la prochaine 6^{ème} République française (droits de l'homme et du citoyen) et de la Constitution européenne.

Robert Badinter s'est déjà inscrit dans cette perspective, en faisant mention de l'" *environnement protégé*" parmi les " *bienfaits*" dont les Européens doivent être " *assurés*" dans le préambule de son projet de *Constitution européenne*, mais aussi du " *développement durable*" et du respect de l'environnement, y compris " *la sauvegarde des ressources et des équilibres naturels*" parmi les " *objectifs de l'Union européenne*".

Nous affirmons ainsi qu'il n'est plus, aujourd'hui, de socialisme authentique sans la poursuite du projet d'intégrer, de façon synergique, développement économique, justice sociale et qualité de la vie. A chaque niveau d'action publique, des communes aux Nations unies, il est impératif de mettre en oeuvre l'" *Agenda 21*" formalisé lors du " *Sommet planète Terre*" (Rio, juin 1992) et expérimenté par les collectivités les plus progressistes.

Les " *agendas 21* " (locaux, nationaux, internationaux), sont des outils politiques de développement durable qui ont déjà fait leurs preuves dans les trop rares occasions où ils ont été mis en oeuvre (Angers). Ils doivent être, dès que possible, obligatoirement établis et appliqués dans toutes les collectivités ou communautés de collectivités de plus de 20 000 habitants (pays, agglomérations, régions), soutenus (fonds spécifique, abondé par les aides spécifiques européennes) et contrôlés par un puissant ministère du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

Pour garantir la réorientation nécessaire des modes de consommation et de production que nous prônons, nous souhaitons mettre en place les outils suivants :

- modulation des aides publiques aux entreprises en fonction des difficultés économiques et sociales du territoire et en fonction de l'effort consenti pour préserver l'environnement (éco conditionnalité)

- mise en place d'une exonération totale de la taxe sur le foncier non bâti sur les territoires à enjeux environnemental.
- utiliser la réglementation pour l'appropriation publique des terres abandonnées au profit de l'entretien par les agriculteurs des zones écologiquement fragiles (zones humides)
- abonder la DGF sur la base de critères écologiques.
- internaliser les coûts dits extérieurs pour obtenir une prise en compte exactes des impératifs environnementaux
- incitation à l'éco-conception, favorisant l'utilisation de matériaux non polluants ou recyclables.
- mise en oeuvre des Agendas locaux 21 dans les compétences des collectivités locales et de l'Etat.
- Remettre à l'ordre du jour sans attendre, le chantier d'une grande loi sur l'eau en tant que bien et service public, instaurant le principe du pollueur-payeur.

Refonder la politique énergétique

Considérant que la production d'énergie est le nerf de l'économie, nous constatons la nécessité de rompre avec une perversion inéluctable du système énergétique mondial.

Le modèle énergétique que les pays industrialisés ont consacré, à savoir la primauté des énergies fossiles, repose sur la facilité, l'inconséquence et la non anticipation. Il génère aujourd'hui le problème gravissime, d'échelle planétaire, du réchauffement climatique qui annonce des catastrophes écologiques, socio-économiques et sanitaires d'ampleur dont l'espèce humaine est à la fois la cause et la victime. Ce modèle énergétique démontre également sa dangerosité pour les équilibres géopolitiques et la paix dans le monde. L'estimation des réserves disponibles de pétrole nous amène brutalement à en prendre conscience. L'attitude qui doit en découler, ne réside pas dans l'accaparement des derniers stocks, elle nous impose un effort d'envergure pour atteindre un niveau d'exploitation des sources renouvelables d'énergie, significatif et alternatif. Cela suppose la mobilisation de moyens pour la recherche et le développement pour des investissements lourds, ainsi qu'un programme responsable de coopération avec les pays en voie de développement. Cela implique aussi une internalisation des coûts en aval liés à toute production d'énergie, base d'un vrai débat sur l'avenir du nucléaire. A ce titre, la production d'électricité d'origine nucléaire ne doit plus être présentée comme le modèle de lutte contre l'effet de serre, modèle au bilan duquel nous devons d'ailleurs intégrer les risques accidentels, militaires voire terroristes.

Nous prônons aussi une éco-évaluation de tout processus

industriel qui consacre la maîtrise de l'énergie et une viabilité écologique qui s'affirme au même titre que la rentabilité économique.

Une autre agriculture

Désarroi du consommateur, perte de confiance, rejet des produits agro-industriels, opinion publique en rupture avec le monde agricole, incompréhension collective, il est urgent de réagir :

- En renforçant la sécurité des consommateurs par la transformation de produits sains issus d'une agriculture durable respectueuse de l'environnement.
- En rééquilibrant les soutiens par une réorientation des aides de la PAC aux hommes dans leurs territoires et non aux produits, les aides ciblées vers les fonctions correspondant à un service : production de qualité, préservations des ressources, entretien de la nature et des paysages.
- En confortant le développement rural, outil privilégié de réorientation des aides publiques à l'agriculture et de valorisation des bonnes pratiques, respectueuses de l'environnement.
- En rejetant le néolibéralisme qui se nourrit du productivisme agricole, et le système international de fixation des prix agricoles qui en découle.

Pour la politique agricole, la réforme nécessaire de la PAC et la mise en oeuvre de politiques régionales relèvent de l'urgence. En effet, si la France n'inspire pas la PAC d'après 2006, elle la subira. Nous devons dénoncer les effets les plus critiquables des PAC successives: agrandissement des exploitations, endettement, installation difficile pour les jeunes en raison de la forte pression foncière. Nous devons défendre une double voie conforme à l'intérêt général et au maintien de la population paysanne. L'agriculture de demain doit être soutenue par la PAC et par la France au nom de ses fonctions multiples: productions agricoles, sécurité et qualité alimentaires, maintien de la biodiversité, productions de biens environnementaux communs dans l'espace rural. Ce soutien ne sera durable que s'il repose sur un contrat clair et sur une répartition plus équitable des aides agricoles. La seconde voie repose sur la recherche de prix plus rémunérateurs permettant à l'agriculteur de ne pas renoncer à sa fonction de producteur. Si nous devons résolument plaider pour la suppression progressive des soutiens aux exportations vers les pays en développement du Sud, il est également de notre responsabilité de favoriser des prix de marchés plus équitables (régulation des pratiques de la grande distribution, soutien à la qualité, mais aussi préférence communautaire à défendre au sein de l'OMC, maîtrise de la production).

On doit s'interroger sur l'intégrité de l'argumentaire concernant les OGM, instrument de conquête et de contrôle économique sur le vivant. Les différentes consultations citoyennes ont exprimé un refus catégorique à leur égard. Nous défendons un moratoire

concernant la dissémination OGM et refusons que la décision revienne à quelques " *experts* ". En effet, l'acceptation ou non des risques sanitaires, environnementaux et socio-économiques doit être l'affaire des citoyens !

Notre politique agricole doit aussi abandonner son soutien à l'agriculture intensive afin de limiter au plus vite les dégâts sur les équilibres biologiques des milieux naturels. Cette nouvelle politique agricole devra aussi participer à la re-dynamisation des campagnes. Elle devra s'intégrer à une politique globale d'aménagement qui oeuvrera à la solidarité entre les territoires, basée sur la complémentarité entre les espaces ruraux et urbains

Des transports revitalisés

De même, nous devons concevoir et mettre en oeuvre très rapidement une politique rationalisée des transports, en promouvant systématiquement les modes de transport collectifs (passagers) et massifs (marchandises). La marine marchande (rénovée, socialement encadrée, contrôlée et protégée) et le rail (dont le ferroutage) bénéficieront du soutien redoublé de l'Etat. Le transport aérien devra être re-nationalisé et le rail resté propriété à 100% de l'Etat, afin que le ministère du Développement durable ait la liberté et le pouvoir d'assurer sa mission cruciale d'aménagement du territoire. Les agglomérations et autres collectivités territoriales devront, pour bénéficier encore des aides nationales et européennes à leurs politiques publiques, favoriser systématiquement les transports collectifs et enrayer significativement le développement de l'usage de l'automobile sur leurs territoires. De grands travaux d'intérêt général seront donc lancés pour satisfaire cette relance du transport public, en adéquations technique et géographique avec les infrastructures européennes existantes ou à venir.

Des espaces protégés

Enfin, la structuration d'un réseau national des espaces protégés est de première importance. Ces espaces, de toutes tailles et de tous intérêts écologiques, font l'objet, aujourd'hui, d'une invraisemblable diversité de statuts juridiques de protection. Ceux-ci doivent être harmonisés et leur respect doit être contrôlé par des agents de l'Etat (inspection de la Nature). Cependant, leur gestion doit être planifiée et mise en oeuvre, dans le cadre statutaire défini, par des comités locaux ou régionaux (selon l'importance géographique, écologique et statutaire de l'espace géré) dont au moins la moitié des membres sont issus des associations de protection de la nature et de l'environnement agréées par le ministère du Développement durable.

4 - RENOUER AVEC L'EXIGENCE SOCIALE

- Baisse du chômage

Nous avons fait chuter le chômage d'une façon spectaculaire qui paraissait nous protéger contre l'échec politique. La France allait mieux, mais pas tous les Français ! Alors que le pays voyait enfin

le " *bout du tunnel* " après tant d'années de crise, il était d'autant plus insupportable pour une partie de la population travaillante de ne pas en profiter. Malgré les performances statistiques, la population active ne se retrouvait pas dans ces résultats : une grande proportion d'entre elle connaissait des difficultés (9 % de chômeurs, 11 % d'emplois aidés, 3 % de travailleurs intérimaires, 5 % de contrats à durée déterminée involontaires, 16,5% de temps partiel dont 60% subis). Le malentendu fut énorme et notre politique perçue comme l'amicale accompagnatrice des dégâts du marché.

C'était pourtant le grand mérite du gouvernement Jospin d'avoir compris, après des décennies de préférence française pour le chômage, que la dépense publique pouvait être orientée vers le développement de l'emploi et qu'il s'agissait là d'un investissement rentable. C'est cette orientation qu'il faut reprendre, poursuivre et accentuer. Elle est déterminante pour la vigueur de notre économie comme pour la garantie d'un niveau de protection sociale élevée.

et malaise social

Malgré des résultats exceptionnels en termes de création d'emplois, des fractures puissantes ont continué de fissurer notre tissu social, de fragiliser le salariat et de dégrader les conditions de vie de nombre de nos concitoyens. Une grande avancée sociale comme les trente cinq heures, faute d'avoir su ou pu s'appuyer sur le mouvement social, n'est pas parvenue à empêcher la flexibilité dans certaines entreprises, le gel des rémunérations dans d'autres. Dans un deuxième temps des mesures techniques ambivalentes ont trop souvent provoqué incompréhension et rejet. La faiblesse de notre démocratie sociale n'a pas entraîné la volonté et l'adhésion suffisantes pour y remédier. Les progrès continus de la précarité, l'émergence des travailleurs pauvres, l'incapacité concrète à assurer un ordre public social respecté, la faiblesse des salaires ont conduit les salariés les plus fragiles à se sentir davantage fragilisés, parfois même abandonnés, et ont provoqué colère et désenchantement.

C'est pourquoi nous devons construire un projet qui, dans le même temps où il se fixe volontairement l'objectif du plein emploi, fasse de la valeur du travail un des points essentiels de notre projet de société, en lui redonnant sa place, sa dignité et sa juste reconnaissance.

4.1 La démocratie sociale d'abord

La loi seule ne suffit pas

Face au marché, il reste à bâtir la démocratie sociale. Elle doit être considérée de même rang et de même importance que la démocratie politique. C'est une exigence d'efficacité pour la concrétisation de l'action politique. C'est la priorité. La France se gargarise de luttes et de combats, de déclarations fracassantes en discours volontaristes, et pourtant, elle est archaïque dans son fonctionnement social. Les premières victimes en sont les salariés les plus modestes et les plus fragiles. Une fois votée la

loi, dans sa magnificence, plus personne ne se préoccupe de son application, voire de son respect. Dans l'élaboration de celle-ci les alchimies politiques les plus curieuses l'emportent sur les organisations représentatives. Celles-ci ne sont jamais confortées dans leurs missions et leurs moyens, toujours contournées et minorées. Le résultat est cruel pour notre pays et il participe de la profonde crise civique que nous traversons.

Face à l'éclatement des statuts professionnels, à la disparité des conditions de travail, la démocratie sociale doit permettre de traduire sur le terrain les avancées de la loi et de la négociation nationale.

Renforcer la négociation

Le politique doit faire le pari de la négociation. Sans revenir sur le primat de la loi sur le contrat, une autonomie plus grande sur un champ d'action plus large doit être laissée aux partenaires sociaux dans la négociation locale et nationale. La démocratie sociale, c'est en premier lieu reconnaître aux corps intermédiaires, syndicats de salariés et patronaux, le soin de fixer, dans le cadre de leurs prérogatives, des règles de négociation dans les entreprises, les branches et au niveau interprofessionnel.

Il y a tout un champ de démocratie sociale à ouvrir, notre parti se l'était proposé en 1996 et nous avons eu tort de ne pas le mettre en oeuvre, de ne pas stimuler une renaissance du syndicalisme et de ses formes d'action car cela aurait grandement modifié non seulement nos rapports avec les syndicats mais aussi les résultats du 21 avril.

Il faut donc des mesures volontaires pour permettre à la négociation de prendre une force réelle. Toute la réalité du terrain, dans les entreprises, pousse à reposer la question des règles de représentativité syndicales modifiées, présentes dans notre programme en 1996 et que nous n'avons pas fait passer dans les faits. On aurait dû permettre à tous les syndicats réellement existants sur le terrain, l'entreprise, la branche, d'agir, avec une règle majoritaire pour la signature d'accords de façon à ne pas permettre de distorsion démocratique, à ne pas laisser une minorité signer des accords qui s'imposent à une majorité de salariés.

Une nouvelle représentativité des syndicats

De nouveaux critères de représentativité s'imposent à partir des résultats obtenus lors des élections professionnelles, prud'homales, ou aux caisses de protection sociale. Le nombre de syndicats disposant de la reconnaissance de représentativité doit être élargi au plan national. Nous ne pouvons en rester aux critères de 1945 et de 1966. Le mouvement syndical a évolué.

Le principe d'accords majoritaires

Le nombre plus élevé de syndicats qui en résulterait ne doit pas être l'occasion d'un éclatement des règles. La signature d'un seul syndicat "*minoritaire*" ne saurait engager des accords applicables

aux salariés. Il faut donc mettre comme condition à la validité d'un accord, le fait qu'il soit signé par des syndicats qui représentent clairement une majorité de salariés de la branche ou de l'entreprise concernée. C'est le principe des "*accords majoritaires*" : il pousse à la responsabilité et à l'unité syndicale, il est plus conforme à l'exigence démocratique, alors que la signature "*minoritaire*" pousserait plutôt à la division et à la surenchère.

Un financement public transparent et démocratique des syndicats

Sans en aucune façon suppléer ni nuire à la collecte des cotisations et aux adhésions individuelles, des fonds publics doivent abonder les caisses des syndicats à chaque niveau, local, fédéral, confédéral selon le nombre de voix reçues dans les élections professionnelles. Il s'agit surtout de permettre aux syndicats d'exercer leurs missions d'information, d'éducation, à leurs instances à tout niveau de se développer, en moyens et en cadres. Notamment lors des élections comme celles des prud'hommes ou à la sécurité sociale.

Créer un nouveau paritarisme

Pour développer la représentativité et l'intérêt des salariés envers leurs organisations syndicales, les élections professionnelles seront organisées par branche le même jour. Ce jour sera chômé afin que chacun puisse voter librement.

Ce sera l'occasion de vraies campagnes de choix sur les grandes orientations de santé, démocratiquement définies, en liaison avec le Parlement.

La démocratie sociale ne saurait s'arrêter aux portes de la protection sociale. Là aussi, l'organisation d'élections démocratiques où tous les ayants droits voteraient s'impose. Elles seront l'occasion de vrais débats sur les grandes orientations de santé et leur financement, démocratiquement définies, en liaison avec le Parlement et permettront de bâtir un nouveau paritarisme.

Développer les pouvoirs et moyens des conseillers du salarié

Pour les salariés dans de petites unités, il est difficile, sinon impossible, de faire vivre des délégués du personnel. Il existe par contre, des "conseillers du salarié" nommés sur propositions des syndicats, figurant sur une liste accessible aux salariés des très petites entreprises, et qui disposent déjà de crédit d'heures, de moyens de déplacement et de communication. Mais ils n'ont le droit d'intervenir que lors des entretiens préalables aux licenciements. Nous proposons de développer leur nombre, leurs crédits d'heures et leurs moyens, de leur permettre d'intervenir, sur appel des salariés, dans les très petites entreprises où il n'y a pas de délégués élus, pour les problèmes ayant trait à l'application des conventions collectives, à l'hygiène et à la sécurité.

Cette extension des droits des salariés devra aller de pair avec les crédits d'impôt, les aides ciblées, et les conventions signées

avec l'administration du travail pour des embauches et les 35 h. C'est le début d'une politique volontariste, de protection dans les petites et moyennes entreprises qui devrait viser à améliorer substantiellement le sort de millions de salariés qui, d'ordinaire, ne voient rien venir de la puissance publique, souffrent, s'abstiennent, se découragent.

Augmenter les droits des comités d'entreprise

Il faut développer les moyens de régulation de la gestion des entreprises en augmentant les droits des comités d'entreprise et des délégués du personnel. Jusqu'à présent, ils sont purement consultatifs, sauf sur cinq petites questions, où il existe un "*avis conforme*". L'employeur doit recueillir l'approbation du comité d'entreprise pour mettre en oeuvre certaines mesures (par exemple, pour modifier des horaires variables ou changer de centre de médecine du travail). Il s'agit non seulement d'une obligation de consulter, mais une obligation de résultat. L'accord est nécessaire avec les salariés pour avancer. Nous avons envisagé avec les organisations syndicales de développer les sujets sur lesquels l'avis conforme deviendrait nécessaire ; par exemple sur la question des heures supplémentaires.

Ainsi peu à peu des droits nouveaux pour les comités d'entreprise, les délégués du personnel, des CHSCT pourraient se développer thème par thème, ouvrant un champ considérable à la démocratie sociale dans les entreprises.

4.2 L'emploi, encore et toujours l'emploi

L'emploi doit rester notre priorité, parce qu'il est la condition d'une économie puissante, d'une protection sociale confortée, d'une société surmontant ses peurs et réconciliée avec ses valeurs.

35 heures, vraiment

La réduction du temps de travail méritait mieux que d'être un progrès pour les cadres et un problème pour les ouvriers, les salariés modestes et les petites entreprises.

Nous voulons confirmer et développer la réduction du temps de travail, comme instrument de rétablissement du plein emploi.

Nos lois sur les 35 heures ont permis de faire un grand pas historique. C'est avec les socialistes, avec la gauche, qu'il y a eu les 40 heures, puis les 39 heures, et les 35 heures. La réduction du temps de travail est normale en présence de gains de productivité considérables et d'un chômage de masse. Il est juste de redistribuer le travail comme un des éléments principaux de redistribution des richesses. Sans le passage aux 35 heures, jamais notre pays n'aurait pu connaître une baisse de 900.000 du nombre des chômeurs. L'actuel Gouvernement agit en sens contraire quand il permet que se multiplient les heures supplémentaires, et qu'il les rend moins coûteuses.

Cela frappe surtout les 8 millions de salariés des petites entreprises, où les durées du travail sont plus longues et les salaires les plus bas. Maroquinerie, bijouterie, restauration, transporteurs, bâtiment, habillement, commerces, les salariés sont usés à travailler de nombreuses heures supplémentaires dont le taux de majoration a été diminué pendant que des centaines de milliers de chômeurs subissaient à leur tour des diminutions de leur indemnité de chômage.

Les 35 heures ont été la mesure-phare de la victoire de la gauche en 1997. Elles n'ont été que partiellement et maladroitement appliquées dans les fonctions publiques et dans les entreprises de moins de vingt salariés.

Nous devons en tirer les leçons.

Les 35 heures doivent être étendues et encadrées, pour tous les salariés. Pour cela nous proposons qu'un bilan de leur application et leurs résultats fasse l'objet d'une grande concertation avec les partenaires sociaux. A partir de ses résultats, il conviendra, de donner tout leur sens aux 35 heures, de prendre des mesures permettant de contenir les flexibilités et d'instaurer des normes claires encadrant les durées quotidiennes et hebdomadaires :

- la durée maxima hebdomadaire doit être diminuée en proportion de celle de la durée légale, 44 heures maxima par semaine au lieu de 48 heures.
- Le contingent annuel d'heures supplémentaires doit revenir à 130 heures maxima pour tous.
- Les heures supplémentaires définies comme " *ponctuelles et imprévisibles* " (selon la définition de l'accord signé par le patronat le 31 octobre 1995) doivent être majorées à 25 % dès la première heure.
- Les deux jours de repos consécutifs hebdomadaire doivent être acquis pour toutes et tous et entrer en tant que tels dans le Code du travail.
- Le " *temps de travail effectif* " doit intégrer les pauses nécessaires et trajets imposés, le temps d'habillage et de casse-croûte et, comme le contrat de travail, se définir comme le " *temps où le salarié est subordonné à l'employeur* ".

Après négociation avec les partenaires sociaux, ces mesures doivent être " *d'ordre public social* " afin d'éviter les contournements et les dérives qui ont, à force de flexibilité et de complexité parfois vidée, dans certaines branches ou secteurs, les 35 heures de leurs sens. Les socialistes doivent reprendre et compléter ce qu'ils ont initié. Si l'on veut créer de l'emploi et libérer du temps, une certaine fermeté dans l'application de la loi qui a trop fait défaut, est nécessaire.

Lutter contre les licenciements de " convenance " boursière

Il y a 2,5 millions de demandeurs d'emploi, mais davantage de chômeurs réels. Le chômage de masse est un cancer qui continue de ronger notre société. Il y a 950.000 contrats à durée

déterminée, 650.000 intérimaires, 3,5 millions d'emplois à temps partiels, 3,5 millions de "*travailleurs pauvres*" auxquels il faut ajouter les Rmistes, les exclus, ceux qui ne peuvent vivre décemment avec des minima sociaux.

La priorité des socialistes doit être réaffirmée au bénéfice de l'emploi et à la lutte contre le chômage de masse contre la précarité.

Nous devons combattre la "*suspension*" de la loi de modernisation sociale, au moment où il y a des centaines de plans dits de "*sauvegarde de l'emploi*" par mois. C'est ce moment-là que le Gouvernement Raffarin a choisi pour suspendre la loi protectrice que la gauche avait mise en place le 19 janvier 2002.

Ont été suspendues l'obligation de négocier la réduction du temps de travail avant de licencier, la possibilité pour les syndicats de proposer des alternatives aux licenciements et l'obligation d'embaucher pour recevoir des "*aides*". Il n'y a plus de lien ni de contrainte à embaucher en échange de l'exonération de cotisations sociales. Le contrôle de l'utilisation des aides publiques a également disparu.

Nous voulons au contraire renforcer la loi de modernisation sociale. Lorsque, pour des licenciements collectifs ou individuels, il apparaît un "*doute manifeste*" sur leur bien fondé, une absence de cause réelle et sérieuse lorsqu'il semble que leur motivation réelle est la valorisation boursière, l'inspection du travail pourra prononcer leur suspension, jusqu'à ce que des solutions soient trouvées entre partenaires sociaux, avec les acteurs locaux, ou régionaux, afin d'empêcher ces licenciements ; d'en diminuer le nombre ou de reclasser et former véritablement les salariés concernés.

Les aides publiques doivent être contrôlées et les mécanismes de restitution doivent être légalement prévus. Les pénalités face aux délocalisations ou externalisations, doivent être dissuasives.

Lorsque manifestement les actionnaires ferment des sites et des activités dans le but principal d'augmenter leurs marges au détriment des salariés et des bassins d'emploi, la puissance publique doit se réserver, après avis des partenaires sociaux, le pouvoir d'infliger des sanctions dissuasives : remboursement de toutes les aides perçues, indemnités majorées pour les salariés victimes.

La majorité des licenciements a lieu dans les 97 % d'entreprises de moins de 50 salariés qui font travailler près de 8 millions de personnes. De nombreux licenciements sont jugés abusifs, et les victimes sont actuellement sans droit réel autre que de bénéficier d'indemnités souvent faibles et tardives. Le rétablissement des salariés dans leur droit passe par une réforme drastique et profonde des Conseils de Prud'hommes et la mise en place d'un véritable droit de référé prud'homal. Dans tous les cas, le salarié licencié à tort pourra bénéficier de la part du juge d'une mesure de réintégration et pas seulement de dommages et intérêts.

Une sécurité sociale professionnelle doit être mise en place qui permette la continuité des avantages liés au contrat de travail tant qu'un reclassement effectif n'est pas opéré. Un droit universel à la formation, permettant de qualifier les travailleurs et les chômeurs qui ne le sont pas et de répondre aux besoins d'emplois pour demain, doit être progressivement instauré. Qui pourrait sérieusement garantir à un jeune de 20 ans en 2003 la validité et la valeur sociale des savoirs qu'il a acquis à l'école lorsqu'il aura 50 ans - en 2033 ?

C'est un des messages du 21 avril qu'il nous faut entendre : garantir à chacun, à tous les moments de sa vie, la possibilité d'accéder aux savoirs et aux compétences nécessaires à sa vie sociale, à l'exercice de sa citoyenneté et à sa participation à la production des biens et des services. Il s'agit, en vérité, de construire le 5^{ème} pilier de la protection sociale : une assurance formation, une couverture formation universelle. Pour qu'elle bénéficie en premier lieu à ceux qui en ont le plus besoin, elle reposera sur une logique de " *droits de tirages sociaux* ", ouverts en priorité aux demandeurs d'emploi et aux salariés précaires les moins qualifiés. Cela suppose une restructuration de fond en comble du système de financement de la formation professionnelle, 22,5 milliards d'euros par an, dont l'efficacité et le respect du principe de bonne utilisation des fonds publics laisse aujourd'hui scandaleusement à désirer.

Le principe si souvent évoqué par la gauche de garantir une formation tout au long de la vie implique une profonde réorganisation du système de formation professionnelle continue existant depuis 1971. La sécurité sociale professionnelle ne peut que coûter cher et exigera de grands changements pour être mise en place. Mais les fonds existent. Aujourd'hui la formation professionnelle continue dépense 148 milliards de francs (près de 23 milliards d'euros) dont la Cour des comptes estime que 80 % est gaspillé, n'atteint pas le public visé, ne permet pas de faire face efficacement aux licenciements et reclassements.

Il s'agit de réorganiser l'ensemble du système de formation et d'en faire un grand service public adapté aux besoins réels des salariés, à commencer par les plus modestes.

4.3 Pauvreté salariale et désordre public social

Sortir de l'insécurité sociale

L'ordre public social ne saurait être un chiffon de papier. Le respect de la loi, cela vaut partout et pour tous. C'est pourquoi il faut se donner les moyens de sortir de l'insécurité sociale qui est aujourd'hui le quotidien pour des catégories entières de travailleurs. De façon générale, pour le respect d'un véritable ordre public au travail, la hiérarchie des sources de notre droit, avec la supériorité de la loi, sera établie sauf lorsqu'une convention ou un accord sera plus favorable du point de vue des salariés. Mais il faut être conscient du grand écart entre les discours de principes, les indignations, les proclamations, et les réalités, modestes et négligées.

Contre le salariat de seconde zone

L'éclatement du salariat, l'apparition d'un salariat de seconde zone sans aucun droit à la représentation, sont une réalité pour des millions de salariés. Les socialistes doivent y apporter des réponses appropriées :

Les accidents du travail qui ré-augmentent en nombre, les maladies professionnelles qui s'étendent et sont terriblement sous-estimées, le stress et les nuisances nouvelles au travail ne sont pas convenablement traités dans notre pays. Sans parler des risques terrifiants qui ont été révélés par la catastrophe d'AZF ou les études sur les éthers de glycol, ou encore par les enquêtes sur le stress et le harcèlement.

Il faut relancer la prévention des accidents et maladies au travail, et pour cela, réactiver, renforcer, donner toute son importance à la médecine du travail. C'était, avec la médecine scolaire une de nos deux grandes médecines de prévention. Elles tombent toutes deux en désuétude, alors que les développer est une nécessité économique. Ce sont les meilleurs moyens de faire dépister, d'anticiper et de réaliser des économies sur les soins.

Il faut donner des droits nouveaux aux CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) qui sont au nombre de 44 000 et ne couvrent que 75 % des salariés dans 3 % des entreprises de plus de 50 salariés. Le taux d'exposition aux risques est pourtant plus élevé dans les petites entreprises. Il faut abaisser les seuils à 20 salariés, initier des CHSCT de site et de branche, départementaux, donner davantage d'heures de délégation, une meilleure formation de qualité, et un budget (car les CHSCT n'en ont pas). Là encore, les CHSCT sont les meilleurs moyens de prévention à condition qu'ils aient les moyens humains et matériels de faire face à toutes leurs obligations.

Enfin, il faut réparer réellement et jusqu'au bout les accidents du travail ainsi que les maladies professionnelles dont le nombre est en expansion et qui sont aujourd'hui sous-estimées, voire niées. L'inspection du travail doit pouvoir sanctionner davantage les fautes inexcusables et les infractions des employeurs relevées par l'inspection du travail causant la mort ou pouvant mettre en cause la vie des salariés.

Agir contre la précarité

La lutte pour le plein emploi n'a de sens que si elle est adossée à une lutte pour le bon emploi. Dans le cycle économique actuel, le refus de la précarité du travail doit devenir une priorité. De 1985 à 2001, le nombre de contrats à durée déterminée (CDD) a triplé et celui des intérimaires multiplié presque par 6. Contrairement à une idée reçue, la France est ici au-dessus des autres pays européens : triste performance ! Les conséquences en termes de souffrance personnelle et de délitement social sont considérables, d'autant que ce sont les catégories les plus fragiles qui sont touchées : femmes, jeunes, peu qualifiés, travailleurs immigrés. La France compte près de 6 millions d'emplois atypiques et près de 3,5 millions de travailleurs pauvres. Cette situation exige une réponse ferme.

Cela implique de stopper le développement de la précarité sous toutes ses formes : c'est-à-dire combattre les CDD, l'intérim, les

temps partiels subis, saisonniers, intermittents.

Ce ne peut être un moyen toléré de gestion du personnel que de le faire plier à l'instabilité, à la précarité, à la flexibilité. C'est mauvais pour la société, mauvais pour la productivité, mauvais pour l'économie.

Une sur cotisation sur les contrats précaires alimentera les caisses de protection, en plus de l'indemnité de précarité d'emploi (IPE) existant, qui devrait être majorée de 10 à 15 % pour l'intérim. Cette majoration des cotisations sociales ajoutée à l'IPE, aura un rôle dissuasif pour empêcher les abus.

Il convient de renforcer les conditions d'usage des CDD, empêcher les CDD courts de quelques jours renouvelés à l'infini et les CCD trop longs, qui, de fait, occupent de vrais emplois permanents : au minimum un mois, au maximum 12 mois. Les CDD prétendus "*d'usage*" doivent être déclarés hors la loi. Tout CDD doit être expressément motivé. Seuls les contrats saisonniers motivés, ont un sens mais là, aussi des majorations de l'IPE doivent être appliquées en faveur des salariés.

Enfin, il est contraire à l'ordre public social que des entreprises utilisent 2.500 intérimaires sur 4.500 salariés, même à coût plus élevé ! L'utilisation de CDD ou d'intérim doit être absolument ponctuelle et motivée comme tel. On fixera, après négociations branche par branche, un quota pour limiter le nombre de CDD et d'intérim dans les entreprises de plus de 20 salariés.

Le temps partiel subi (16 % de salariés sont à temps partiel, soit 3,5 millions, 85 % de femmes, 80 % de non qualifiés, dont 60 % le subissent, faute de véritable emploi) non seulement ne sera plus encouragé par aucune forme d'aide ni d'exonération, mais sera contrecarré par des mesures de priorité de reclassement au temps plein, et par une indemnité de sous emploi (comme l'IPE pour les CDD et l'intérim : 15 %). Les temps partiels annualisés qui sont le "*comble de la flexibilité*" seront interdits.

Le travail précaire n'est pas l'antichambre du travail stable : il est souvent le premier pas vers la pauvreté et l'exclusion.

Un pacte de progrès avec les entreprises

Nous devons aider les entreprises à réussir et à se développer ; cela dans la clarté et avec des exigences. Les allègements d'impôts et de cotisations sociales, tout comme les aides publiques, doivent être réservées aux entreprises qui acceptent de passer un pacte de progrès dans lequel les créations d'emploi, les conditions salariales, l'hygiène et la sécurité, l'égalité homme/femme, la lutte contre la précarité du travail, la formation, la part accordée à la recherche et au développement, la préoccupation environnementale seront prises en compte dans un projet d'entreprise contractualisé avec les représentants des syndicats et les institutions représentatives.

A cet égard, ce sont les toutes petites entreprises qui devront être le centre de notre politique de soutien et d'allègement de leurs coûts.

Renforcer l'inspection du travail

Celle-ci a des effectifs ridiculement bas, (417 inspecteurs, 813 contrôleurs pour 15,5 millions de salariés, et 1,2 million d'entreprises !) des moyens insuffisants, une administration archaïque, et une trop faible pénalisation suit ses contrôles.

Il s'agira donc dans un premier temps de doubler les sections d'inspection et de mettre en place une vraie politique pénale au travail. Ce sont les conditions élémentaires qui permettront qu'une véritable inspection du travail digne de ce nom soit reconstruite. Cela se traduira par plus de sécurité au travail, un respect des droits élémentaires dans les entreprises, notamment là où il n'y a pas d'élus du personnel ni de représentant syndical.

4.4 L'enjeu majeur des retraites

La question des retraites est centrale dans les préoccupations de nos concitoyens. Son enjeu est considérable mais les données sont mal posées.

Pour ouvrir notre système de retraites aux assurances privées, pour instaurer les fonds de pension, certains hurlent à la prochaine faillite du système par répartition. D'autres cherchent à opposer les catégories de salariés entre eux, laissant croire que les reculs qui seraient imposés aux salariés du public, notamment la remise en cause des 37,5 annuités de cotisations, ne prépareraient pas de nouveaux et plus graves reculs pour les salariés du privé.

Nous devons refuser fermement cette logique et traiter les deux problèmes fondamentaux que pose la question des retraites : celui de la justice, celui du financement -pour pérenniser la répartition et faire obstacle à la remise en cause de la solidarité entre les générations encouragée par l'installation progressive d'un second système par capitalisation.

Répartition et retraite à 60 ans

En termes de justice, nous devons, d'abord, réaffirmer deux principes : le maintien du système par répartition et le droit à la retraite à soixante ans à taux plein. Nous devons, ensuite, corriger les mesures prises de façon brutale, unilatérale et sans concertation (décret Balladur de 1993 et mesures AGIRC et ARCO consécutives) applicables aux retraites des salariés du secteur privé, dont les conséquences ont été désastreuses sur le taux de remplacement du revenu de cette catégorie de retraités.

Plus de justice dans le privé

C'est pourquoi il faut revenir à un calcul des retraites sur les 10 meilleures années et non sur les 25 meilleures années d'activité et de rémunération et indexer leur évolution sur celle des salaires et non sur celle des prix. Nous devons garantir un taux

de remplacement élevé, revaloriser le minimum vieillesse et résoudre le problème des départs anticipés et des préretraites.

Nous devons cette reconquête aux salariés du secteur privé et à ses futurs retraités. Elle coûtera chère mais elle vaut bien la bataille pour le maintien des droits acquis dans le secteur public.

Car la véritable injustice n'est pas tant entre les différences de statuts qu'entre ceux qui peuvent profiter de leurs retraites et ceux qui ne le peuvent pas. L'inégalité est à cet égard flagrante tant devant l'espérance de vie et la durée de jouissance de la retraite que devant la durée des cotisations. Ce sont en effet souvent les mêmes qui cotisent longtemps, ont de faibles retraites et meurent précocement.

La première mesure de justice sera de permettre le départ dès quarante ans de cotisations pour ceux qui n'ont pas atteint les soixante ans mais qui ont commencé à travailler tôt. A terme, et selon la nature du travail, son degré de pénibilité et l'espérance de vie de chacune des professions, il faudra, par la négociation, organiser des temps de cotisation différents rétablissant la justice dans le respect d'une durée maximale de cotisation et sans remettre, bien sur, en cause, le droit commun, d'ordre public social, de partir à taux plein à 60 ans.

La mesure de justice la plus efficace sera de permettre le départ dès quarante ans de cotisations pour ceux qui n'ont pas atteint les soixante ans mais qui ont commencé à travailler tôt. A terme, et selon la nature du travail, son degré de pénibilité et l'espérance de vie de chacune des professions, il faudra, par la négociation, organiser des temps de cotisation différents rétablissant la justice dans le respect d'une durée maximale de cotisation.

C'est pourquoi, la question du financement est déterminante et ne peut être passée sous silence. L'alimentation du fonds de réserve des retraites, nécessaire, sera insuffisante. Les cotisations sociales actuelles ne pourront pas absorber les importants besoins de financement qu'il faut dégager.

Un financement nouveau

Plusieurs nouvelles possibilités de financement doivent être envisagées par les socialistes. D'abord, l'augmentation des cotisations retraites patronales pourrait être un moyen privilégié de commencer à rétablir cet équilibre tout en comblant les besoins de financement de notre système de retraite par répartition. Ensuite, l'extension de l'assiette des cotisations patronales en la faisant reposer sur la valeur ajoutée des entreprises. Enfin la perspective du transfert des cotisations salariales en concertation étroite avec les organisations syndicales vers la CSG.

Les avantages de telles réformes sont multiples :

- elles font contribuer les revenus du capital au financement des retraites ;

- elles installent le principe de solidarité nationale autour du financement des retraites ;
- elles marquent également la solidarité entre les retraités les plus aisés et les retraités les plus modestes ;
- enfin, elles dégagent des augmentations des salaires directs considérables au profit des salariés, permettant la revalorisation importante des salaires dans les entreprises.

Le paritarisme devra rester la règle de gestion de notre système de retraites.

4.5 Garantir notre protection sociale

La protection des personnes face à la maladie et l'égalité d'accès aux soins, quel que soit le lieu où l'on habite et quel que soit son revenu, est désormais en grand danger.

Au moment même où la mise en place de la CMU avait permis de compléter l'édifice en permettant que les plus fragiles puissent bénéficier d'une couverture complète, les remises en cause (suppression de l'Aide Médicale de l'Etat), comme les décisions démagogiques prises en direction des professionnels libéraux de santé ou des laboratoires pharmaceutiques (liberté des prix pour les nouvelles molécules), font, en effet, peser de très graves menaces sur l'assurance maladie.

Il y a pourtant tant à faire dans un pays où les " fléaux sociaux " - et notamment les addictions à l'alcool et au tabac, causes de 60.000 morts par an - demeurent des facteurs très importants de morbidité et de mortalité prématurée, et où les actes de prévention n'ont toujours pas droit de cité dans un système quasi exclusivement tourné vers le seul curatif.

Tant de besoins demeurent à satisfaire, qu'on ne peut donc qu'être inquiet d'une perspective où le besoin de financement de l'assurance maladie (*qui serait en 2003 de l'ordre de sept milliards d'euros*) ne manquera pas de servir de prétexte à des remises en cause, d'ailleurs déjà annoncées.

L'ensemble des dépenses d'assurance maladie représente un montant qui sera bientôt comparable à celui des retraites. Sans une consolidation de l'assurance maladie en lui donnant les moyens financiers qui lui sont nécessaires, sans une véritable ambition pour la politique de santé, toutes les régressions sont à redouter pour demain.

Il nous faut donc ouvrir devant les français un débat public sur l'avenir de notre système de santé et d'assurance maladie.

Trois axes sont ici essentiels :

- Donner au secteur hospitalier les moyens de son

action : une loi programme ambitieuse offrant un cadre pluriannuel est indispensable pour réorganiser et mettre à niveau les établissements et les équipements, et donner aux personnels des conditions de travail normales.

- Offrir au secteur libéral de ville un cadre clair définissant ses droits mais aussi ses obligations. Les professionnels doivent être conscients qu'ils ne peuvent exercer leur art et en vivre que grâce à la solvabilisation des besoins que permet l'assurance maladie. Il est juste qu'en regard cela fasse naître des devoirs et des obligations de leur part à l'égard de la collectivité. On ne peut ainsi considérer comme satisfaisant que notre pays soit l'un des plus grands consommateurs de médicaments au monde, ou que l'installation des professionnels sur le territoire soit aussi peu en adéquation avec les besoins qui s'y font sentir.

Chacun sait que la caractéristique libérale de la médecine de ville ne concerne que la totale liberté d'installation des professionnels sur le territoire avec des inégalités territoriales criantes qu'aucune raison de santé publique ne peut justifier, la très grande liberté d'exercice des professionnels qui en règle n'ont de compte à rendre qu'à leur conscience, et le choix que les professionnels sont en droit d'effectuer en matière de clientèle. En revanche il n'y a pas de vraie concurrence entre professionnels. Les tarifs sont normés et identiques sur tout le territoire et la très grande différence d'information, chose parfaitement compréhensible, entre professionnels et patients ne permet évidemment pas à ceux-ci, en règle, de faire prévaloir objectivement la prime au meilleur service médical rendu. Soit parce qu'il y a pléthore d'offre (Ile de France ou PACA) et qu'il est bien difficile de faire la part des choses, soit à l'inverse parce qu'il y a pénurie (Picardie, Limousin).

Les deux éléments essentiels pour caractériser une activité libérale, concurrence par les prix et par la qualité, faisant défaut, c'est abusivement que cette médecine est qualifiée de libérale d'autant qu'elle n'est solvabilisée que par l'impôt.

Mettre fin à une pratique inflationniste qu'est le paiement à l'acte n'est envisageable que dans le cadre assumé par tous, professionnels et pouvoirs publics, d'une politique des revenus qui est, au fil des crises, mises en œuvre sans jamais dire son nom et, de plus, de manière incomplète.

Sans jamais dire son nom puisque la médecine est "*libérale*" et qu'affirmer publiquement son caractère libéral totalement factice est un tabou politique.

De manière incomplète, en conséquence et aussi, pour deux raisons. La première est que si la valeur des actes est revalorisée, leur nombre n'est jamais abordé. Or c'est la conjugaison de la valeur et du nombre qui fait le

revenu des médecins et la dépense publique. La seconde est qu'un acte médical n'est jamais chiffrable objectivement de manière juste. Quelle peut être la valeur financière d'un acte qui en diagnostiquant une méningite sauve un enfant ? Inestimable au sens premier du terme. Dès lors la valeur des actes médicaux dans leur diversité étant inappréciable, le revenu des professionnels est ce que la collectivité estime devoir y consacrer à partir de la ressource publique, c'est à dire de l'impôt.

Garantir une politique des revenus et une évolution de carrière aux professionnels à partir de l'impôt, après débat public et parlementaire, année après année, en permettant ainsi de mettre en œuvre des incitations financières pour telle spécialité en déshérence bien qu'indispensable à la santé publique, ou pour telle région a priori moins attractive que d'autres n'est possible qu'après avoir renoncé au paiement à l'acte au profit d'une capitation qui laisserait entier le choix de leur médecin par les Français.

Les pouvoirs publics seraient parfaitement légitimes à mettre en œuvre une telle politique pour des raisons de santé publique et de maîtrise de la dépense publique, c'est à dire de l'impôt.

- Prendre les moyens d'une véritable politique de prévention en sachant rémunérer et prendre en charge à 100 % les actes nécessaires dans des programmes ciblés (cancer du sein, ou du col de l'utérus par exemple ; développement des services d'alcoologie) et en donnant des moyens accrus à la médecine scolaire et à la médecine du travail. Faire de la prise en charge de la dépendance, pour les personnes en perte d'autonomie, une véritable priorité.

- La problématique du handicap rejoint notre combat pour l'égalité au même titre que la parité ou la lutte contre toutes les formes d'exclusion. Nous appelons à une politique visant à supprimer ou compenser chaque fois que de besoin les situations de handicap par des réponses générales mais aussi des réponses diversifiées et adaptées aux particularités de la personne, afin de permettre son intégration scolaire, professionnelle et sociale. De ce point de vue, il importe que le principe de non-discrimination soit appliqué à nos concitoyens dits " *handicapés* " afin qu'ils puissent accéder aux mandats d'élus à tous les échelons.

Si les perspectives sont si préoccupantes, c'est qu'aucun des principaux acteurs de la politique de santé (caisses, Etat, organisations syndicales de professionnels) n'a su faire prévaloir une logique collective d'ensemble. Les institutions sont en cause. Il est nécessaire de redéfinir l'organisation du système de santé, trop émietté pour permettre une véritable organisation et coordination.

Cette inertie gestionnaire qui a tant nui à notre cause nous a amené à regarder, passifs, les dégâts de la globalisation libérale, à accepter une démocratie politique anesthésiée, à tolérer un désordre public social profond, des inégalités qui perdurent ou s'accroissent, une précarisation qui s'installe. Les socialistes doivent proposer un sursaut et un réformisme radical pour affirmer leur aspiration primordiale à la justice sociale, bousculer les conservatismes, remettre en cause les privilèges.

Lorsque trois fois plus d'ouvriers votent pour Jean-Marie Le Pen que pour notre candidat, c'est notre responsabilité historique de socialistes de mener une bataille idéologique et culturelle forte, sanctionnée par des choix et des actes, de telle sorte que l'égalité des chances et des possibles, celle aussi des conditions, soit un projet partagé par le plus grand nombre. Les difficultés que nous pouvons rencontrer face au consumérisme, à l'égoïsme individualiste ou corporatiste, à la défiance des classes populaires dans l'action publique sont directement liées aux échecs concrets que nous avons pu rencontrer dans la lutte contre les inégalités et au sentiment que nous avons pu donner de nous satisfaire du désordre social et de l'insécurité publique liée à l'économie libérale. La société française doit retrouver une ardeur et une fraternité qui lui font défaut, et cela ne peut se faire que par un projet d'émancipation individuelle et collective construit sur des valeurs clairement assumées et défendues. Nous proposons de trancher des débats qui sont restés aujourd'hui confisqués, interdits ou ambigus. Nous proposons de reprendre avec entêtement la lutte contre les inégalités, et de reconquérir ainsi notre identité, notre vocation et notre justification de socialistes.

5.1 L'égalité devant la loi : justice et sécurité

L'identité politique de la gauche démocratique française s'est forgée dans le combat pour la Justice. Contre la peine de mort, de Victor Hugo à Robert Badinter, contre l'arbitraire aux côtés de Dreyfus, contre la répression syndicale, les violences policières. Ces combats n'ont pas été menés par souci de plaire. Ce ne sont pas les sondages qui ont convaincu Zola, Jaurès et Blum de s'engager pour la révision du procès Dreyfus. S'ils avaient existé, ils auraient invité ces illustres à rester chez eux !

Ce combat pour la Justice découle d'une vision morale et politique du monde : celle qui refuse de séparer ordre public et ordre social. Là où règne le désordre social, alors le désordre public ne peut que s'installer. Ceux qui veulent combattre le désordre, la violence, la délinquance ou quel que soit le nom qu'on lui donne sans combattre le désordre social sont ceux qui ont intérêt à ce que ce dernier perdure.

Le concept de tolérance zéro, importé des Etats-Unis, est justement fondé sur cette primauté accordée à la lutte contre toute forme de désordre : usage de drogue, mendicité, graffitis, prostitution, ébriété, délinquance mineure, on pourchasse ce qui fait désordre. Théoriser qu'en luttant contre la petite délinquance, on viendra à bout de la criminalité organisée, est insuffisant.

Les conséquences sont connues. D'un côté, un engorgement des tribunaux, une hausse des affaires " *sérieuses* " non résolues,

une augmentation brutale de la population carcérale (aux Etats-Unis, l'administration pénitentiaire est devenue le troisième employeur du pays). De l'autre, une stigmatisation de la population, une méfiance accrue, en retour, vis à vis de la police. Le concept d'obligation de résultats pour les policiers conduit à une augmentation exponentielle du nombre d'arrestations sans aucun fondement, et décourage les forces de l'ordre de s'engager dans des enquêtes longues et incertaines, qui ne se voient pas dans les statistiques mais seules permettent de s'attaquer vraiment à la délinquance organisée.

Ce n'est pas un hasard si ceux qui aujourd'hui portent le discours le plus dur sur les questions de sécurité semblent si bien s'entendre avec ceux qui se font les chantres d'une ambition politique soumises aux réalités du marché. L'insécurité est avant tout une conséquence du fonctionnement du libéralisme et des dégâts occasionnés au tissu social. Le discours sécuritaire n'est jamais loin du discours libéral, il en est la conséquence logique. De ce point de vue, le discours Sarkozy est une forme revisitée du Berlusconi : complaisant avec les puissants, impitoyable avec les autres.

Les socialistes sont désemparés face à l'offensive libérale-sécuritaire du gouvernement, au point de ne même pas relever que quand Nicolas Sarkozy dénonce les " *droit-de-l'hommes* ", il ne fait rien d'autre que de citer Le Pen dans le texte.

Il est de la responsabilité de toute la gauche de dénoncer le projet de société proposé par l'actuel gouvernement, dont la politique sécuritaire n'est qu'un aspect, mais un aspect essentiel, que l'on ne peut dissocier des atteintes aux droits sociaux.

En vérité, la République peut être sévère, mais si et seulement si elle est juste. La justice, c'est le sentiment que chacun dans notre société peut être entendu et respecté, dispose de sa place et a droit à une chance. La justice, c'est ce contrat invisible qui unit des citoyens appartenant à une même société dans laquelle chacun d'entre eux sera traité équitablement.

Réclamer l'application de la loi, toute la loi, est naturel. Si la loi ne trouve pas à s'appliquer, c'est le contrat républicain qui est dévalorisé, la délibération commune qui perd de sa force, le respect de l'autorité librement consentie qui disparaît.

C'est notre devoir de socialistes, pénétrés de notre idéal de justice que d'exiger que les citoyens soient traités de façon égalitaire et équitable, notamment s'agissant d'illustres délinquants en col blanc pour lesquels le système judiciaire ménage une curieuse mansuétude. Si la sévérité s'exerce en un point du contrat républicain, elle doit s'exercer en tous les points du même contrat. Réclamer l'impunité zéro, comme l'a fait le chef de l'Etat, est d'autant plus malhonnête que l'intéressé n'a guère entendu se l'appliquer à lui-même.

Il est de la responsabilité des socialistes de montrer qu'une autre voie est possible. A nous de défendre la police de proximité, aujourd'hui remise en cause, et de quelle façon, par l'humiliation publique de fonctionnaires loyaux qui s'étaient investis dans ce projet et en avaient déjà retiré les premiers fruits. Ce n'est pas la police spectacle, mais bien l'insertion de la police dans le tissu

social, qui donne des résultats. Celle-ci doit aller de pair avec le renforcement du lien hiérarchique entre police et magistrature, pour remettre leur rôle d'investigation au coeur des missions des forces de police.

Il n'y a aucune naïveté à rappeler qu'un mois de salaire d'éducateur coûte moins cher à la société qu'une semaine d'incarcération. Aucune naïveté à s'inquiéter de ce que, pendant la chasse aux mendiants, la brigade financière et le pôle financier du parquet de Paris sont privés de moyens, et la lutte contre le blanchiment et la délinquance en cols blancs reste le parent pauvre de notre système judiciaire.

Plutôt que de lutter contre les causes de la délinquance et de la désagrégation civique, le Gouvernement actuel a choisi un modèle de société que nous récusons et qui a prouvé ailleurs son inefficacité. Ce projet est cohérent et marche sur deux jambes : démantèlement des processus de sécurité sociale, d'éducation et d'intégration d'un côté: criminalisation d'une partie, la plus fragile, de la population de l'autre. L'horizon qu'il s'est fixé est bien clairement assumé par la construction de 13.000 places de prison. Il ne s'agit pas de combattre la délinquance, y compris celle des plus jeunes. Il s'agit d'augmenter le nombre de délinquants et de développer un enfermement dont on sait pourtant qu'il est criminogène. La société qui nous est préparée ainsi est une société à l'américaine en rupture totale avec nos principes et nos valeurs républicaines, ce qui s'exprime d'ailleurs clairement par les attaques indignes à l'égard des défenseurs des droits de l'homme.

Les contrats locaux de sécurité, unissant les efforts des différents protagonistes sur le terrain, donnaient d'incontestables résultats sur ce sentiment d'insécurité, tenace et ravageur. Nous devons organiser davantage encore cette alliance des compétences et des moyens alliant les élus, la police et la justice.

La lutte contre l'insécurité ne peut se faire comprendre et donner des résultats qu'adossée à une prévention efficace.

- Remettre les emplois-jeunes au coeur de la politique de la ville et au service de l'éducation et du sport ;
- Revenir à la notion de police de proximité démolie par le gouvernement actuel ;
- En partenariat avec les collectivités locales, donner les moyens aux structures pour les jeunes et aux mouvements d'éducation populaire d'ouvrir des lieux d'accueil avec des horaires adaptés. On ne peut les chasser des bas des immeubles sans leur proposer d'alternative ;
- Favoriser les peines de réparation par rapport aux sanctions pour des délits mineurs et graduer ces dernières de telle sorte que l'on puisse agir de façon adaptée précocement ;
- Pour lutter efficacement contre la récidive, il faut travailler et préparer les populations carcérales à une réinsertion dans la vie extérieure en mettant toutes les chances de leurs côtés pour se sentir " réintégrés " ;

- Lutter contre toutes les formes de toxicomanies dès l'école primaire par des actions ciblées afin de diminuer le risque d'utilisation des mineurs par des caïds et des dealers patentés ;
- Se donner les moyens de repérer les enfants en difficulté personnelle et familiale précocement et d'aider les parents à assumer leurs responsabilités éducatives ;
- Instituer des internats de proximité ;
- Renforcer l'éducation au respect, insister sur les valeurs de la tolérance dans la mixité sociale et entre les sexes ;

Autour d'une politique de sécurité qui soit à la fois répressive et préventive, d'un projet éducatif global, d'une démocratie renouvelée, d'une intégration réussie, d'une laïcité réaffirmée et promue, de services publics restaurés, nous continuons de croire qu'il y a un autre chemin pour la société française, dans la fermeté sans laquelle il n'y a pas de justice et dans la fraternité sans laquelle il n'y a pas même, comme l'avaient compris les premiers républicains, de liberté individuelle.

5.2 Nos retrouvailles avec le service public

Services publics et égalité :

Le service public est un des éléments fondamentaux de la cohésion nationale, sociale et territoriale. Il fixe le niveau de résistance qu'une Nation entend opposer à la marchandisation des biens et des services. Il incarne un projet collectif, un projet de société, qui place l'égalité en son cœur. Il nous appartient d'assurer aux citoyens un haut niveau de service public défini autour des principes d'égalité et de péréquation tarifaire, de continuité territoriale et d'égalité d'accès. Cela implique des positions claires. D'abord, pour assurer ces missions, mais aussi pour faire face à des investissements qui ne sont pas immédiatement rentables mais dont dépendent la sécurité des usagers, la continuité de l'approvisionnement ou le désenclavement des territoires isolés, il faut reconnaître que l'existence d'un secteur réservé au sein duquel le service public exerce son activité en monopole est nécessaire. Nous refusons donc l'extension de la concurrence en Europe dans ces secteurs, ainsi que l'ouverture du capital qui en découle. Les nombreuses entreprises publiques qui sont déjà soumises à concurrence devront faire l'objet d'un soutien ferme de la puissance publique pour financer les charges liées à leur mission d'intérêt général. Il s'agit clairement pour nous d'affronter les règles concurrentielles imposées par l'Europe et d'entrer avec force dans le débat qu'il convient de réouvrir sur les obligations de service public qui ne peuvent se limiter à un service universel devenu, à Bruxelles, un service minimum.

Des missions clarifiées

Cette position offensive nous conduit à considérer que s'agissant des services publics marchands, il importe de clarifier ce que la Nation considère devoir relever aujourd'hui d'une mission de service public assurant l'égalité d'accès aux biens et services

fondamentaux à ses citoyens. Le développement des missions de service public peut amener au contraire la puissance publique à la prise ou à la reprise du contrôle sur des entreprises exerçant des missions fondamentales d'intérêt collectif. La distribution de l'eau pourrait avantageusement repasser sous la gestion des régies municipales, intercommunales ou régionales à l'occasion du renouvellement des concessions. Cette activité n'a pas à réinvestir ses profits dans la téléphonie ou des télévisions privées quand tant reste à faire pour qu'une eau de qualité soit accessible au prix le plus bas dans toute la France.

Une politique industrielle

Dans d'autres secteurs, sans dimension de service public, la présence de l'Etat au sein de certaines entreprises peut se justifier par le contrôle d'activités stratégiques ou la mise en oeuvre de politiques industrielles (défense, aéronautique, espace). La puissance publique doit pouvoir donner l'élan, amorcer, par l'investissement public, l'essor d'un secteur d'avenir et y développer des alliances européennes. La présence de l'Etat au capital de ces entreprises peut varier, et les privatisations ou prises de participation doivent être soumises au contrôle du Parlement en veillant à préserver sa valeur au patrimoine public.

Une évaluation parlementaire permanente

Pour les entreprises dont l'Etat est actionnaire de façon majoritaire, une commission permanente de l'Assemblée nationale doit être chargée d'une mission d'évaluation permanente des stratégies de développement et d'un rapport public devant donner lieu à un débat annuel.

Redonner le pouvoir aux citoyens

Redonner aux citoyens du pouvoir sur l'amélioration des services publics est fondamental. Des contrats, conclus avec les élus et les associations d'usagers à l'échelle des agglomérations, des pays et des régions, définiront la présence publique. Des "*conseils du service public*" indépendants évalueront leur application à l'échelle régionale, ainsi que l'usage de l'argent public.

5.3 La lutte contre la fracture territoriale

Quartiers ghettos des périphéries urbaines ou territoires ruraux les plus fragiles offrent deux visages comparables de l'exclusion: l'isolement que ne comble pas une offre de transport insuffisante, l'accès improbable à la culture, la dévitalisation du tissu économique, des services publics qui se désengagent.

Pourtant, dans l'espace rural, beaucoup d'initiatives démontrent la possibilité d'inverser ces tendances à un moment où s'affirme la diversité des territoires: communes rurales périurbaines, territoires d'exode urbain investis par les néo-ruraux, ou à l'inverse zones plus isolées en difficulté chronique.

La poursuite résolue des dynamiques de développement local, s'appuyant sur les communautés de communes et les pays ne

sera à la hauteur de l'enjeu que si une volonté nationale s'exprime concrètement pour un maillage en services publics de proximité efficace (hôpitaux, éducation, sécurité). Pour affirmer ce maillage, l'Etat doit négocier avec les collectivités locales des "contrats territoriaux de services publics" de dix ans, qui permettront de stabiliser et de moderniser la présence publique. Ces contrats, généralisés sur l'ensemble du territoire, s'appuieront sur des maisons de services publics, sur des organisations en réseau (pour la santé, l'éducation).

Dans le même souci de garder des régions rurales vivantes, deux actions prioritaires doivent soutenir le développement économique: la généralisation de l'Internet à haut débit, conçu comme un service public de base et la création de zones franches rurales compensant les coûts supplémentaires de la ruralité.

Plus globalement, le développement solidaire des territoires doit être affiché comme un objectif prioritaire de la nation et trouver un engagement concret dans l'augmentation nette des péréquations en faveur des territoires urbains et ruraux en difficulté. Dans cette perspective, une politique vigoureuse de mixité sociale, d'accès au logement et de reconstruction des quartiers doit être proposée et budgétée dans la durée.

5.4 La République scolaire

L'école républicaine

L'école doit être replacée au coeur de notre contrat politique. Les valeurs d'émancipation et d'intégration autour desquelles elle s'est construite sont d'une pleine actualité. Les fondateurs de la III^{ème} République pensaient que l'émergence d'une citoyenneté démocratique n'était possible que si elle s'appuyait sur la raison et le savoir. L'ennemi de la République était alors l'ignorance, et c'était sur cette ignorance du peuple que l'aristocratie et les pouvoirs de l'ancien régime avaient fondé et maintenu leurs dominations séculaires.

La place accordée à la formation aux valeurs, à la réflexion et au raisonnement, doit être améliorée. L'école républicaine a pour mission de former une personne libre, capable de raisonner, de se former son jugement, de se déterminer par elle-même, et de s'arracher ainsi aux différents déterminismes, culturels, religieux, socio-économiques. Elle a aussi pour mission de former un citoyen responsable, qui connaît ses droits et ses devoirs, a le sens de l'intérêt général, peut s'exprimer et agir dans l'espace public.

Les valeurs civiques de la laïcité doivent être enseignées précocement et sérieusement. En proposant au pays un projet éducatif, ambitieux et progressiste, les socialistes peuvent contribuer à redonner un sens collectif et une ambition démocratique à la société française. Pour nous, ce projet éducatif ne relève pas de choix pédagogiques mais d'abord de choix politiques. C'est cette méthode qui nous a manqué et qui a donné le tournis au monde enseignant, aux parents, comme aux élèves. La gauche, c'est l'école. La gauche n'a pas le droit de douter de son école et doit au contraire en permanence définir des objectifs qui prolongent et renouvellent la grande ambition républicaine éducative.

Un effort important est à engager : afin d'assurer, autour de l'établissement scolaire, un temps péri-scolaire qui permette aux élèves d'avoir un accès plus égal aux loisirs, au sport et à la culture ; afin d'assurer, au sein des établissements le développement des emplois non enseignants (infirmières, documentalistes, personnels techniques) ; afin de renforcer les moyens accordés aux ZEP et d'en créer en zone rurale.

et laïque

La laïcité s'inscrit au coeur de la bataille culturelle contre le repli communautaire et l'enfermement de l'individu dans ses déterminants sociaux, éthiques et religieux. La reconquête républicaine, la réponse à la crise de la citoyenneté supposent de se battre pour les valeurs communes qui permettent de vivre ensemble.

Chacun mesure à quel point l'idéal laïc constitue à la fois un recours contre les régressions qui nous menacent, les évolutions que nous ne savons pas maîtriser, les tentations toujours récurrentes, et un projet pour refonder un lien civique et un vouloir vivre ensemble. La séparation stricte de l'espace public et de l'espace privé, le respect de la liberté de conscience et des choix personnels, l'apprentissage du jugement par l'éducation et la reconnaissance de l'universel en chacun, l'affirmation d'une égalité de dignité de tout citoyen comme de toute personne sont des exigences qu'il nous appartient de faire revivre et de défendre au-delà même de nos frontières parce que la laïcité a une vocation universelle.

Qualifier

Il est important de réaffirmer l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat et de 100 % de jeunes dotés d'une qualification à la sortie du système éducatif. Cela veut dire aussi promouvoir les cultures techniques et professionnelles.

A cet égard, nous devons sortir du débat stérile qui divise la gauche entre les partisans de l'instruction et ceux de l'éducation. L'école doit à la fois transmettre des savoirs et des valeurs et en avoir les moyens. Mais c'est l'apprentissage de la citoyenneté qui doit être la première étape. Pour nous, l'école n'a pas pour vocation première de former des médecins, sportifs, avocats, mathématiciens, cuisiniers, etc., aussi compétents soient-ils. Elle doit avant tout se donner l'objectif de former de futurs adultes et citoyens, responsables, autonomes et épanouis, possédant des compétences et une culture qui leur permettent de prendre toute leur place dans la société, tant sur le plan professionnel que personnel.

A partir de là, l'objectif doit être qu'aucun jeune ne sorte de l'école sans qualification. Ils sont encore 60.000 par an aujourd'hui. Cela suppose de valoriser les filières technologiques et professionnelles, d'organiser mieux l'orientation et de garantir des passerelles à différents moments du parcours scolaire, de telle sorte que la qualification obtenue permette une requalification permanente.

La réussite pour tous au collège

Tous les moyens doivent être mobilisés pour permettre l'apprentissage des outils fondamentaux, tout particulièrement de la lecture et de l'écriture. Une attention particulière doit être portée aux premières années de l'école élémentaire et à l'articulation de celle-ci et du collège. De toutes parts, le collège craque. L'échec scolaire y est massif, la violence plus répandue qu'on veut bien le dire, les phénomènes de déscolarisation fréquents.

On connaît l'influence de l'environnement familial, urbain, social sur la réussite des enfants. Or précisément à cause de la crise économique et sociale, cet environnement s'est dégradé pour beaucoup d'enfants. L'école n'arrive pas à pallier ces difficultés et le destin scolaire de ces enfants se dégrade. Il revient au service public de combler ces inégalités. Des systèmes de prise en charge précoces permettant de redonner une réalité à la promotion au mérite, doivent être institués de nouveau. On peut sur ce point citer deux exemples : celui des internats qui offrent des possibilités de prise en charge éducative soutenue pour éviter le décrochage de certains élèves. Celui des écoles ouvertes. Le soir, pendant les vacances, les jeunes sont encadrés par des adultes, formés pour les aider au travail scolaire, les initier au sport, à la musique ou aux arts plastiques. L'éducation républicaine est ainsi, au-delà des murs de l'école, une philosophie de l'action publique et le choix de toute une société. Il ne peut être question de faire, comme c'est le cas aujourd'hui, une croix sur une partie croissante de notre jeunesse.

Evaluer le collège unique

La réflexion actuelle sur le collège unique illustre les difficultés à concilier les grands principes de l'école républicaine avec les réalités du fonctionnement des établissements. Pour nous, il n'est pas question de démanteler le collège unique. Ce serait la meilleure manière de mettre à mal les fondations du système scolaire français. Pourtant il faut accepter de dépasser le débat simpliste sur " *le pour ou contre le collège unique* " et reconnaître que, dans certains établissements, la difficulté d'enseigner se conjugue à la difficulté d'apprendre. Les agressions contre des professeurs, l'ennui et l'absentéisme des élèves, le sentiment que les jeux sont faits dès l'entrée en sixième, tous ces symptômes traduisent la nécessité de ne pas se contenter d'une défense de principe mais d'un diagnostic établissement par établissement. C'est ce que nous préconisons : un inventaire concret de l'état et des difficultés du collège unique qui repose sur des informations, des analyses et un dialogue avec les acteurs de terrain.

Dans le " *collège unique* ", s'est mise en place une sélection perverse qui vise des enfants et des adolescents qui comprennent très vite que l'école fait une croix sur eux. Le rétablissement d'une orientation précoce en 5^{ème} est-il la solution ? Assurément, non. Il n'y a d'ailleurs rien d'étonnant à ce que la droite en fasse son cheval de bataille, car prétendre résoudre les problèmes actuels en débarrassant les collèges des trublions, c'est entériner de fait un renoncement au projet égalitaire de l'école républicaine. D'abord défendre le " *collège unique* " contre ceux qui l'attaquent et veulent le liquider, tel est notre premier devoir. Notre second devoir est d'y permettre la

réussite de tous en rompant avec une uniformité qui entraîne exclusion et découragement.

Un contrat d'autonomie pour la jeunesse

Des systèmes de prise en charge précoce, permettant de redonner une réalité à la promotion au mérite, doivent être institués à nouveau. Ils devront permettre aussi d'orienter les jeunes qui en ont la capacité, à défaut d'en avoir les moyens, vers des filières aujourd'hui en difficulté de recrutement, comme les filières scientifiques.

On connaît depuis longtemps l'influence de l'environnement social, familial, urbain, sur la réussite des enfants. Or, précisément à cause de la crise économique et sociale, cet environnement s'est détérioré pour beaucoup d'élèves. L'école n'arrive pas à pallier ces graves difficultés et le destin scolaire de ces enfants se dégrade. Il revient au service public de combler les inégalités péri-scolaires qui handicapent gravement les enfants. Pour remédier à ces problèmes, il est possible de généraliser l'expérience réussie des écoles ouvertes. Le soir, pendant les vacances, les jeunes sont encadrés par des adultes, formés pour les aider dans leur travail scolaire, les initier au sport, à la musique ou aux arts plastiques. L'internat d'excellence pédagogique peut être une solution efficace. Il offre des possibilités de prise en charge éducative soutenue pour éviter le décrochage d'enfants en proie à des difficultés sociales ou familiales lourdes.

Les difficultés scolaires sont étroitement corrélées aux difficultés économiques et sociales. Aujourd'hui, des lycéennes et des lycéens sont contraints de travailler pour financer leur scolarité. C'est encore davantage le cas à l'Université où 800.000 étudiants se trouvent dans l'obligation de subvenir au moins partiellement à leurs besoins. C'est pourquoi un contrat autonomie pour la jeunesse doit être mis en place qui permette, sous conditions de ressources et en échange d'un projet de formation, d'assurer une égalité des chances réelle et une promotion républicaine.

L'ambition de réussir le double pari de l'excellence et de la démocratisation doit maintenant donner tout son sens au pari de la massification réussi ces vingt dernières années. Cette exigence ne concerne pas que l'école. Parce que l'école doit rester le creuset de la nation, elle concerne la nation toute entière.

5.5 Une démocratie culturelle en actes

C'est parce que la Culture englobe tout ce qui relie les hommes entre eux et au monde, et qu'elle donne un sens à nos vies individuelles et collectives, que nous la considérons comme un enjeu central de la transformation de la société. En effet, l'inégalité devant la culture provoque un dénuement aussi profond que le dénuement matériel ; c'est l'absence de perspectives qui enferme les citoyens dans leur condition en leur refusant tout accès à la vie sociale.

La démocratisation culturelle n'a pas fini son oeuvre. Il nous faut inventer de nouveaux outils pour établir la démocratie culturelle en actes : une action culturelle de proximité et

l'accompagnement d'une multitude de projets singuliers à travers toute la France, participerait à la lutte contre la désertification rurale et la dramatique " *ghettoisation* " des banlieues.

A ce titre, les pouvoirs publics ont une responsabilité dans l'aide à l'éclosion de projets, de talents, et dans le soutien aux médias locaux et aux petites entreprises culturelles souvent liées aux nouvelles technologies et riches en création d'emplois.

Nous affirmons également l'importance d'un service public de la Culture fort qui doit se poser comme le garant de la liberté de création de plus en plus malmenée par une décentralisation sauvage et féodale.

Nous voulons la relance et l'élargissement du plan des arts à l'école que la droite a détruit. Ainsi, par l'art et la culture, de la maternelle à l'université, notre jeunesse pourra se former aux outils de la pensée critique et de l'émancipation. Les citoyens éclairés par la diversité et le métissage culturels pourront faire des choix en conscience et s'inventer des repères et des valeurs que la société de consommation leur refuse. Réduire la fracture culturelle, c'est donner les moyens à chacun d'abandonner son état de citoyen consommateur passif pour celui de citoyen créateur et acteur de sa vie.

Médias, le danger démocratique

La télévision a acquis le pouvoir de tout se permettre à mesure que les exigences du profit s'aiguisent. télé-réalité, télé-poubelle, politique spectacle, sensationnalisme de l'information, omniprésence de la publicité : la télé effraie, embrigade, fascine.

Nous voulons relancer une grande politique audiovisuelle fondée sur le renforcement d'une télévision de service public forte et influente et le principe " *télévision publique financement public* ". Cela implique la disparition de la publicité sur les chaînes publiques dont la programmation ne peut être dictée uniquement par l'audimat ni s'aligner sur celle du secteur privé. De même nous proposons que la publicité soit supprimée durant les programmes réservés à la jeunesse sur l'ensemble des chaînes hertziennes. Enfin, pour limiter la concentration de pouvoirs exorbitants dans les mains de certains groupes, nous proposerons l'adoption d'une loi anti-concentration qui limite le seuil de participation au capital des entreprises de communication. Cette loi devra interdire à un même groupe d'être actionnaire d'une entreprise de communication et d'entreprises dont l'essentiel du chiffre d'affaires relève de marchés publics.

Education à l'image

Dans une société d'images et du spectacle, les politiques culturelles et éducatives sont le dernier rempart de la démocratie. L'image est un langage. Celui qui n'en maîtrise pas les codes est manipulé. C'est pourquoi nous voulons nous emparer de ce chantier considérable qu'est l'éducation à l'image, dans l'esprit des grands mouvements d'éducation populaire.

Une Europe de la culture contre la mondialisation libérale

Du droit d'auteur à l'accès à la culture pour tous au travers des nouvelles technologies jusqu'aux futurs systèmes de financement du cinéma, l'Europe joue un rôle central.

Notre place aux côtés des artistes dans leur lutte contre les abus du patronat comme on le voit actuellement pour les intermittents du spectacle, nous amène à proposer des solutions de long terme à travers un statut européen de l'artiste.

Nous voulons qu'exception et pluralisme culturel soient inscrits dans la constitution européenne. De même que nous souhaitons la création d'une convention internationale sur la diversité culturelle, contraignante et indépendante de l'OMC.

La concentration dans les industries culturelles tue les talents et les emplois et nous affirmons l'importance du rôle régulateur de l'Etat dans ce domaine, notamment par des lois anti-trusts (édition, media).

Face une droite qui a entamé une entreprise de démolition de la culture

Notre bataille politique est d'abord une bataille culturelle à mener en lien avec l'ensemble des acteurs culturels et des citoyens.

La culture, la création et l'éducation sont les fondements de notre société, nous faisons le choix d'une politique d'investissement sur le long terme, avec un budget réellement accru, pour une culture qui éclaire la république et libère l'intelligence des citoyens.

5.6 Le fléau des discriminations

Une lutte sans merci contre les discriminations

La volonté républicaine d'intégration s'est heurtée ces dernières années à un obstacle qui remet en cause le principe fondamental d'égalité en droit et en dignité de tous les citoyens. Les discriminations dans l'accès à l'emploi, au logement ou aux loisirs dont sont notamment victimes les étranger(e)s ou les français(es) issus de l'immigration en raison de la consonance de leur nom, de leur quartier d'habitation, ou de leur couleur, n'ont fait qu'accroître les sentiments de défiance et de révolte à l'égard de notre modèle et de ses institutions.

L'action du dernier gouvernement a incontestablement permis de mieux cerner ce phénomène trop longtemps resté invisible et tabou. Ainsi, en développant l'arsenal juridique et en travaillant avec les associations et les syndicats, il a été possible de faire émerger cette problématique au grand jour. Il n'en reste pas moins vrai que la création du Groupe d'Etude contre les Discriminations (GED), la mise en place du numéro vert 114, le lancement des CODAC ou la nouvelle répartition de la charge de la preuve au profit des victimes de discriminations étaient des étapes nécessaires mais pas suffisantes pour faire refluer durablement ce phénomène. La volonté affichée par l'ancien

gouvernement et par le Parti socialiste (en particulier par Cécile HELLE, secrétaire nationale aux droits de l'homme, qui s'est intéressée très tôt à cette question) s'est donc heurtée, là aussi, au sacro-saint principe de réalité.

Cette première étape en appelle donc une seconde, résolument offensive et principalement articulée autour de l'octroi de moyens juridiques, humains et financiers conséquents au GELD, afin de lui permettre de surveiller la mise en application effective du droit à l'égalité dans le monde du travail, l'accès au logement ou la pratique de loisirs. Améliorer l'observation des discriminations, accumuler les témoignages, mieux connaître les mécanismes directs et indirects de discrimination, est utile. Il faut passer de l'émoi, du constat, de la prise de conscience à l'action. Une action déterminée, massive, brutale si nécessaire pour faire obstacle à ces atteintes inadmissibles à l'égalité des droits dans notre pays. Il faut traquer, dénoncer, punir et punir sévèrement.

Dans le secteur privé, de trop nombreuses professions restent soumises à la condition de nationalité (certaines interdictions datant du 19^{ème} siècle !) sans qu'aucun principe ne le justifie plus aujourd'hui : impossible donc pour un étranger ayant effectué et réussi brillamment toute sa scolarité en France de devenir expert-comptable, architecte ou dentiste !

Il est cependant difficile à l'Etat d'exiger des employeurs privés de se montrer exemplaires alors qu'il ne montre pas lui-même l'exemple. Parmi les 5 millions d'emplois dans les entreprises publiques et les administrations encore fermés aux étrangers non-européens, combien relèvent réellement de l'exercice de la souveraineté de l'Etat ou de l'exercice des prérogatives de puissance publique ? La RATP a certes récemment montré la voie en décidant de ne plus réserver ses emplois aux seuls Français et ressortissants européens, mais les autres grandes entreprises publiques (EDF-GDF, Air France ou la SNCF par exemple) ne semblent pas pressées de lui emboîter le pas. La situation confine à l'hypocrisie lorsque l'Etat-employeur embauche dans les hôpitaux ou les collèges des étrangers comme contractuels pour leur faire effectuer le même travail que ses fonctionnaires, sans leur octroyer le même statut ! Au nom des principes de notre constitution, le Parti socialiste doit militer fermement pour la suppression de la " discrimination légale ", pour les emplois ne relevant pas de missions impliquant directement la souveraineté nationale.

Au début de l'année 2002, le conseil d'Etat (arrêt Diop) jugeait discriminatoire et contraire à la convention européenne des droits de l'homme la "*crystallisation*" des pensions versées aux anciens combattants de nos anciennes colonies. Quel principe justifie encore que la pension d'un ancien combattant marocain ayant servi sous les drapeaux ne soit pas identique à celle touchée par un ancien compagnon d'armes français, ayant servi dans des conditions semblables. Cette inégalité marque la pérennité insupportable d'une conception coloniale de la contribution des peuples d'Afrique à la reconquête et la défense des territoires et intérêts français. Nous souhaitons donc une prise de position forte de notre parti pour exiger enfin une revalorisation des pensions pour les anciens combattants et anciens fonctionnaires civils ou militaires. Il convient de dénoncer vigoureusement les récentes mesures au rabais annoncées par le gouvernement Raffarin qui préconise une revalorisation en fonction du pouvoir d'achat du pays d'origine. Cette mesure ne

répond toujours pas au principe d'égalité !

L'Histoire et la Mémoire collective forment le ciment qui lie les histoires individuelles à une histoire collective. Aborder la question de l'Histoire et de la Mémoire collective, c'est entamer la discussion au sein de la société sur des événements parfois heureux mais plus souvent tragiques de l'histoire de la France et du Monde. Les événements sont nombreux (1ère et 2ème guerres mondiales, guerres d'indépendances, répression des immigrés) sur lesquels un travail de Mémoire est nécessaire et sur lequel peut venir se greffer la construction d'une nouvelle culture commune. Les tranchées de Verdun n'ont-elles pas connues la Fraternité et la Solidarité de bourguignons, bretons, catalans, maghrébins, sénégalais et indochinois ? La France n'est-elle pas couverte de lieux où reposent chrétiens, musulmans, juifs ou athées morts pour la quête d'une cause commune : le respect de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité. Hors de la condition de nationalité, voici ce qui peut faire écho dans les esprits, d'une reconnaissance à une communauté.

Nous devons :

- Soutenir la création d'une autorité administrative indépendante dotée de moyens humains et financiers, chargée de lutter contre toutes les discriminations (sexisme, racisme, homophobie) et capable d'ester en justice.
- Demander l'arrêt de l'interdiction faite aux étrangers (en raison de critères anciens et désuets) d'exercer à leur compte des professions telles expert-comptable, dentiste ou architecte ! Faciliter la reconnaissance de diplômés étrangers.
- En finir avec la discrimination légale qui interdit aux étrangers non européens d'exercer un emploi dans les entreprises publiques ou les administrations ne relevant pas d'une prérogative de souveraineté nationale.
- Exiger la dé-cristallisation des pensions versées aux anciens combattants et anciens fonctionnaires civils ou militaires étrangers ayant servi sous les drapeaux.
- mettre en avant tous ce qui lie les différentes communautés et la France par le biais de différentes reconnaissances officielles.
- engager une réflexion sur le rôle de l'Education (scolaire et non-scolaire) dans sa mission de construction d'une culture commune.

Encourager l'accès à la nationalité

D'abord ouvrir très largement l'accès à la nationalité. Environ 150 000 étrangers deviennent français chaque année. Sur ce chiffre, près de 25% sont des naturalisations d'enfants mineurs et près de 20% des acquisitions par mariage. C'est dire la force du lien qui unit la France et l'immigration. Pourtant aujourd'hui

un étranger sur trois devient français ; aux États Unis ou au Canada, ils sont deux sur trois. Le droit français de la nationalité théoriquement très ouvert conduit au terme de procédures administratives restrictives à octroyer cette nationalité au compte-gouttes. Il faut mettre en accord la lettre des textes et ces pratiques. Ceux qui résident en France doivent pouvoir devenir français s'ils le souhaitent. Il faut créer une Agence pour l'accès à la nationalité qui garantisse en toute indépendance le droit à devenir français. Cette acquisition de nationalité qui marque une vraie entrée dans la citoyenneté devra être rendue plus solennelle par une cérémonie républicaine marquant les droits et les devoirs que la société et l'individu se reconnaissent par cet acte.

Il faut en finir enfin avec cette situation tragique qui conduit des sans papiers à n'être ni expulsables, ni régularisables. Une loi de régularisation, ainsi que la mise en place d'une nouvelle politique d'immigration légale et maîtrisable devrait permettre de sortir des ambiguïtés, des drames et des confusions qui perdurent. La double peine devra être abolie.

5.7 Pour un nouveau féminisme

Un combat pour l'égalité

Dans le monde, les femmes produisent 66% du travail, reçoivent 10% des richesses et en possèdent 1%. En France, 2 millions de femmes sont victimes de violences conjugales. Leurs salaires sont en moyenne inférieurs de 25% à ceux des hommes.

Ces quelques chiffres sont une raison suffisante pour refonder l'idéal socialiste en affirmant sa dimension féministe. Il n'y a pas de pente naturelle vers l'égalité entre les sexes. Seul un volontarisme politique conscient de l'oppression spécifique des femmes peut emporter la bataille culturelle en faveur de l'égalité entre les sexes. Ce combat féministe nous concerne tous, hommes et femmes. Il est la traduction directe de l'idéal égalitaire qui porte les socialistes.

Lionel Jospin a été le premier homme d'État à s'être défini féministe. Comme chef de gouvernement, il a consacré l'égalité dans les droits de la famille et des personnes et porté une loi fondatrice : la parité. Mais les fruits de ces révolutions se sont dilués, faute d'être relayés et portés par le Parti socialiste. La parité est devenue une politique de quotas, les circonscriptions femmes, le fonds de réserve des accords avec les partenaires, et le PS a préféré payer l'impôt femmes, comme les entreprises achètent le droit de polluer.

Le changement majeur qu'a constitué depuis trente ans la progression du taux d'activité des femmes, qu'elles aient ou non des enfants, ne s'est pas accompagné d'une transformation de la société à la hauteur en terme de services publics, de droits de garde des enfants, de redéfinition des rôles entre les hommes et les femmes. Les femmes continuent à assurer plus de 80% de la production domestique en plus de leur travail et de leurs autres activités. Une action publique multiforme est nécessaire pour assurer un équilibre dans les rôles remplis par les deux sexes, source d'égalité et d'épanouissement. Par une politique en faveur de l'égalité professionnelle qui se donne les moyens de réussir.

Mais aussi par une politique familiale féministe et l'adaptation des services publics aux besoins nouveaux des parents. De réformes en réformes, la politique familiale n'a plus de sens collectif. Celle que nous proposons doit afficher son ambition : libérer les femmes de la double journée et de la double culpabilité qui freinent leur épanouissement et leur égal accès à l'emploi.

Soutenir les parents

Pour toutes, qu'elles vivent ou non seules, la prise en charge publique des modes de garde est la clef de voûte. Aujourd'hui, seulement 8% des enfants sont gardés en crèche.

- La priorité doit aller aux modes d'accueil collectifs et obéir aux règles du service public, en particulier d'égalité d'accès des usagers et d'obligation de financement par les collectivités territoriales.
- Après la création du congé de naissance pour les pères, il faut avancer vers le congé parental et le congé d'éducation partagé. Nous optons pour l'extinction de l'APE qui n'est qu'un salaire maternel déguisé.
- L'imposition séparée est indispensable à la mise en oeuvre d'une politique égalitaire d'accès au travail et aux revenus.

Une loi anti-sexiste

Qu'elles soient célibataires ou en couple, au travail, au chômage ou au foyer, au minimum vieillesse ou à l'allocation de parent isolé, les femmes sont victimes de discriminations spécifiques et toujours sujettes à des humiliations inhérentes à leur sexe. La loi antisexiste tant attendue doit enfin être déposée, et faire l'objet d'une campagne de masse du Parti socialiste. Cette loi doit s'articuler avec les dispositifs prévus en matière de harcèlement moral et de discriminations au travail.

La régression qu'expriment les jeunes filles les plus exposées au machisme, aux phénomènes de bande et à la violence est la partie émergée de la domination masculine. Sommées de choisir entre l'enfermement et l'humiliation, elles sont progressivement exclues de l'espace public, renvoyées à la préhistoire des femmes.

... et un combat culturel

C'est avant tout une bataille culturelle qu'il faut mener, et dans les quartiers populaires, il faut la conduire avec des moyens et des objectifs clairs : les politiques sociales, associatives et éducatives dans les quartiers doivent être prioritairement orientées vers les filles pour les soutenir. Les politiques de prévention doivent avoir comme première perspective d'enseigner aux garçons une autre image positive d'eux mêmes que celle de la violence machiste et du mépris. L'égalité entre les hommes et les femmes est une idée laïque, contraire à l'ensemble des religions qui doivent évoluer et la vigilance par rapport à la laïcité est une dimension indissociable du féminisme.

6 - INVENTER UN NOUVEAU PARTI SOCIALISTE

Alors même que notre candidat Lionel Jospin a choisi de se retirer de l'action politique, la direction du parti entend tirer un trait sur le 21 avril en choisissant, une fois de plus, de nier ses propres responsabilités, comme si rien ne s'était passé, comme si les militants n'exprimaient pas fortement et amèrement un désir de changement profond du Parti, de son fonctionnement, de ses pratiques.

Une seule solution s'impose : un congrès constituant, des mesures précises et concrètes, applicables après ratification par un vote de tous les militants immédiatement après le Congrès.

C'est la seule voie qui permettra de traduire les paroles en actes et d'appliquer immédiatement nos décisions. Il n'y a pas de temps à perdre !

Il s'agit donc de nous donner maintenant les moyens d'un véritable sursaut. D'abord, en retrouvant notre lucidité sans nous mentir à nous-mêmes à propos des causes de la défaite. Ensuite, en renouant avec la tradition d'imagination et de débat des socialistes pour nous redoter d'un projet neuf, ancré dans la réalité et qui affiche fièrement nos valeurs. Enfin, en travaillant concrètement à la mise sur pied d'une nouvelle stratégie de rassemblement de la gauche.

Cette ambitieuse feuille de route nécessite un outil militant capable de la mettre en musique : c'est un nouveau Parti socialiste. C'est un parti populaire, c'est un parti de masse, c'est un parti fortement féminisé, rajeuni, offensif et qui évolue immergé dans la société, parce qu'il lui ressemble. C'est un parti de militants en campagne permanente, c'est un parti démocratique, au fonctionnement complètement réformé.

Pour transformer la société, il nous faut d'abord être capables de nous transformer nous-mêmes.

6.1 Le Parti de tous ses militants

-

C'est par des mesures concrètes permettant de placer le militant au coeur du parti, de l'élaboration de sa ligne politique, de son action, de sa politique volontariste, de sélection des cadres et des élus, que l'on répondra réellement à l'aspiration des militants qui ne se sentent plus assez représentés par les dirigeants.

Une base sociale qui s'effondre, des militants pas écoutés

Le 21 avril a été l'expression tumultueuse de notre décrochage d'avec les couches populaires, mais les chiffres de notre sociologie militante étaient déjà là pour nous alerter : 3% d'ouvriers, 3 % de chômeurs et d'exclus. C'est bien parce que

notre parti veut toujours représenter les aspirations de tous ceux qui ont intérêt à la transformation sociale pour vivre et pour créer, qui ne se satisfont pas de l'ordre libéral existant, que nous devons être un parti populaire, anti-thèse des partis populistes qui flattent tout ce qu'il y a de plus conservateur dans les valeurs et les structures du monde ancien. Mais un parti populaire n'est pas seulement un parti qui agit pour les couches populaires. C'est un parti qui agit avec elles. Notre parti est aussi vieillissant. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 70% de plus de 50 ans, 5% de moins de 30 ans. Par ailleurs, l'avancée en ce qui concerne la parité femmes-hommes dans les textes législatifs ne s'est pas traduite suffisamment dans notre vie commune : moins de femmes aux législatives en 2002 qu'aux législatives 1997 ! Les camarades victimes des discriminations ou vivant dans les quartiers populaires restent trop marginalisés et trop peu visibles. Nous nous sommes éloignés progressivement du mouvement social, syndical et associatif, et nous avons fini par perdre leur confiance.

Nous devons résolument changer cet état des faits et prendre ensemble un nouveau départ.

Notre Parti doit réapprendre à valoriser la voie de l'ascenseur militant, en incitant à la prise de responsabilité des militants, en permettant à tous, quelque soit l'origine sociale, géographique, culturelle, d'être un jour en position de responsabilités dans notre Parti.

Nous avons toujours besoin de la force du témoignage et du vécu. Nous avons besoin de cette proximité là pour réapprendre le poids des mots et l'urgence de l'action, et pour mettre de l'humanité dans ce que nous sommes, dans notre projet comme dans notre communication.

Une adhésion moins chère, et plus facile

Commençons par le commencement : l'acte d'adhésion. Il faut en finir avec le parcours du combattant qui décourage les plus décidés à nous rejoindre. Notre parti doit être ouvert et l'adhésion grandement facilitée. Elle devra faire l'objet d'un barème national de cotisation, avec un seuil minimal abaissé, cotisation de laquelle pourra être déduite celles versées aux autres organisations du secteur syndical ou associatif. Que ce soit par la voie nationale, fédérale ou locale, on doit pouvoir adhérer rapidement sans rencontrer d'obstacle.

Permettre l'accès de tous aux responsabilités

Le nouveau Parti socialiste donnera toute leur place aux femmes, ainsi qu'aux catégories actuellement sous-représentées, en particulier les militants issus de l'immigration ou originaires de l'outre-mer, dont l'accès aux responsabilités doit être facilitée. Nous devons favoriser en notre sein ceux que la société sait si bien écarter naturellement. En ce sens, nous devons adopter une politique de discrimination positive à l'égard de ces militants, afin de ne pas reproduire dans nos instances ce que nous dénonçons dans la société.

Instaurer la limitation du cumul des responsabilités dans le Parti

A l'image de nos propositions institutionnelles, nous souhaitons que la prise de responsabilités dans le parti fasse l'objet de règles internes garantissant l'accès le plus large possible de tous les militants aux postes de responsabilités dans le Parti.

Les responsabilités dans le parti doivent cesser d'être monopolisées *ad vitam aeternam* par des dirigeants par ailleurs souvent titulaires de mandats électifs. Le cumul dans le temps des responsabilités dans le Parti, mais aussi le cumul, souvent simultané, avec des mandats électifs d'exécutifs, tuent le débat dans le Parti et découragent les meilleures volontés militantes. Comment, lorsqu'on est militant, prendre la parole contre des arrêtés municipaux (anti-mendicité, anti-prostitution, par exemple) lorsque le secrétaire de section est le maire qui a signé ces arrêtés ?

En effet, les intérêts des élus et ceux du débat militant peuvent diverger. Si l'on ne parle pas, ou peu, dans le Parti de ce qui fâche dans la population, c'est que les sujets électoralement sensibles pèsent sur les élus en responsabilité, par ailleurs trop souvent responsables de l'animation du Parti. Nous proposons donc :

- De limiter à 3 mandats successifs l'exercice de responsabilités dans le Parti (secrétaire de section, premier secrétaire, membres des instances fédérales et nationales)

- De rendre incompatibles certains cumuls à l'interne : maire ou membre d'un exécutif de Conseil Général, et secrétaire de section ; président de conseil général, président de conseil régional et premier secrétaire fédéral.

Par ailleurs, le parti devrait s'appliquer le plus rapidement possible le non-cumul qu'il préconise dans la loi :

mandat unique de parlementaire

non-cumul de deux exécutifs locaux,

non-cumul dans le temps : pas plus de 3 mandats électifs identiques successifs

Associer d'autres militantismes

Nous devons aussi nous doter d'une multitude d'organismes associés qui permettraient à des femmes et des hommes qui ne souhaitent pas, dans un premier temps, adhérer et préfèrent un militantisme thématique ou sectoriel, de militer avec nous pour des causes qui nous sont proches et relèvent de choix et d'engagements liés à nos valeurs. Rien n'explique que des causes comme celles de la lutte contre la pauvreté, pour l'alphabétisation ou le développement de l'économie solidaire, l'action dans les quartiers ne donne pas lieu à des structurations permettant aux militants et aux sympathisants socialistes de

s'engager dans la vie de la cité autrement que par le seul engagement dans les campagnes électorales.

De plus, le PS doit se doter d'un secteur "*entreprises*" efficace. Il doit avoir les moyens de travailler efficacement, d'organiser des passerelles concrètes avec les syndicats et de revitaliser le militantisme dans l'entreprise. C'est un des chemins les plus courts pour réancrer notre parti dans le monde du travail. Pour impulser cette dynamique et qu'elle ne soit pas artificielle, il nous faut pas à pas reconstruire des sections d'entreprises localement. Elles pourraient notamment s'implanter sur des zones d'activités industrielles et commerciales, communales ou d'agglomération, qui regrouperaient des secteurs d'activités divers.

Une charte éthique pour des élus exemplaires !

Il est temps aussi de se doter d'une charte éthique qui engagerait chaque candidat ou élu investi par notre parti ! Il n'est plus admissible que certains de nos élus se sentent déchargés de toute responsabilité vis à vis de leur parti une fois qu'ils sont élus. Lors de sa candidature à la candidature, il est indispensable que chaque membre du parti s'engage à respecter un certain nombre de valeurs et de devoirs.

Eclairer la délibération militante

Enfin, nous devons réhabiliter la nécessité de la formation politique. Pour beaucoup par le passé le Parti socialiste fut un véritable mouvement d'éducation populaire permettant l'émergence d'élus et de cadres compétents issus de toutes les classes sociales. Chaque section, chaque fédération devrait activer des lieux de formation pour tous les adhérents. A cet effet, le nouveau Parti socialiste se dotera d'un secteur formation renforcé. Quatre fois par an, dans chaque fédération, doit être organisée une demie journée de formation sur une grande question ouverte à tous les militants. Animée par le secrétaire fédéral à la formation, cette demie journée doit se construire sur la base de documents écrits réunis dans un dossier préparé par le national et permettant l'accès aux données factuelles ainsi qu'aux différents points de vue. Ce document doit être avalisé par le Comité économique et social. Aucune consultation nationale des militants ne peut être organisée sans qu'un cahier de ce type ne soit proposé aux militants. Autant que faire se peut, les thèmes de ces demie journées doivent correspondre aux débats en cours au sein des commissions du Conseil National.

Un Parti d'action militante

Mais pour changer le visage du parti, il faut que le parti donne une autre image de lui. Il doit prouver son utilité concrète, au pouvoir, comme dans l'opposition. C'est par une action militante quotidienne qu'il parviendra à faire progresser nos idées et nos projets dans la société et ainsi redevenir attractif. L'envie d'adhérer au PS doit pouvoir venir à tout moment et pas simplement lorsque nous sommes au bord du gouffre. Pour cela, le nouveau Parti socialiste ne doit pas se satisfaire d'être un parti de campagne électorale. Il doit conduire des campagnes politiques en dehors des échéances électorales, seul ou avec d'autres, sur des grands thèmes présents dans le débat public.

Nous proposons d'organiser concrètement cette volonté en prévoyant quatre grandes campagnes nationales par an, avec le matériel afférant bien sûr, qui ne peut plus être "*le tract à découper soi-même en dernière de couverture de l'hebdo*" car chaque militant sait bien que pour diffuser des tracts, il en faut plus qu'un! Nous devons discuter en CN d'un budget pour nos campagnes, dont le financement pourrait être partagé entre le national et les fédérations : élaborer un budget, c'est se contraindre à faire.

Des outils de communication modernes

Le nouveau Parti socialiste se dotera d'un journal à parution hebdomadaire, à vocation externe et tout entier tourné vers le travail de conviction. Il doit nous permettre d'aller au-devant de nos concitoyens, de nouer le dialogue avec eux de façon continue, de faire connaître nos positions et de faire vivre les sections autour d'actions concrètes de proximité. Il faut s'éviter d'entendre, comme à chaque fois, cette phrase terrible que nous avons tous reçue en pleine face : "*on ne vous voit que pendant les élections*". L'actuel hebdo, qui a une vocation interne, pourrait être avantageusement remplacé par des circulaires destinées aux militants qui manquent souvent d'informations concrètes.

Internet doit devenir un véritable outil de transversalité, de transparence des débats, d'échanges entre les militants. Dans un délai de trois ans, chaque militant recevra en même temps que sa carte une adresse électronique lui permettant de recevoir en temps réel toutes les informations de sa section, de sa fédération et de la direction nationale, et de participer aux débats militants transversaux du parti.

6. 2 Renforcer notre démocratie représentative, créer une vraie démocratie participative

Ces mutations ne peuvent aboutir que si, parallèlement, notre parti se démocratise en profondeur.

La pétition d'initiative militante

En réalité il est démagogique d'opposer la représentation de la base à la représentation des courants.

" *La démocratie jusqu'au bout* ". C'est ainsi que Jean Jaurès définissait le socialisme. C'est ainsi que nous devons concevoir le fonctionnement de notre Parti. Nous devons être cohérent avec nous-mêmes. Ce pour quoi nous militons à l'extérieur du Parti, nous devons avant tout l'appliquer à nous-mêmes.

La démocratie participative est l'un des objectifs que nous tentons de défendre et d'appliquer au sein de la société. Il est donc de notre devoir, à l'intérieur du parti, d'imaginer des réformes qui permettent à la démocratie participative de renforcer notre démocratie représentative.

Ainsi, toute pétition signée par 5000 militants, émanant d'au moins 20 départements, devrait permettre d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil National, le Parlement du Parti, une question à débattre et trancher.

Toute pétition militante d'au moins 15 000 signatures et d'au moins 30 départements peut ouvrir l'inscription d'une question au vote direct des militants. Localement aussi, ce droit de pétition doit pouvoir s'exercer. Il n'existe pas de vraie démocratie si elle ne trouve pas de déclinaison de proximité.

Nous proposons donc de favoriser la discussion, le débat et la confrontation d'idées démocratiques dans le parti. A l'image de ce qu'a fait Lionel Jospin entre 1995 et 1997, deux conventions annuelles, avec vote des militants, devront être organisées. Ces conventions rassembleront des délégués élus dans les fédérations mais nous proposons aussi que tous les secrétaires de section puissent y participer.

Des instances nationales profondément réformées :

Un vote transparent pour les représentants des motions

Les militants ont le droit de connaître le nom de ceux qui les représenteront, au nom des motions, dans les instances du Parti. Il s'agit là d'un principe démocratique de base que nous devons appliquer sans attendre.

Dans le cadre du Congrès, les motions, intégralement paritaires, doivent être soumises au vote des militants en présentant de façon ordonnée les différents représentants qui seront les leurs dans les instances nationales et fédérales. Ainsi l'ensemble de nos dirigeants serait élu au suffrage universel des militants et non plus par cooptation. De même les militants pourront s'assurer, sans mettre en place des quotas, que les différents critères de renouvellement et de diversité seront respectés.

Un Conseil National utile et actif

Le Conseil National doit retrouver la place centrale qui devait être la sienne comme Parlement du Parti. Actuellement, il se réunit trop rarement. Nos responsables y interviennent de 11H à 12H pour tenter d'être repris au Journal de 13H, en oubliant d'être présent l'après-midi pour écouter ce qu'on a dire les membres moins illustres de cette instance. A ce titre, il est souvent l'illustration du mépris de notre Direction pour l'expression collective des militants. Nous proposons donc une série de mesures pour transformer ce théâtre de jeux de rôles factices en véritable parlement du Parti. Un parlement avec de véritables pouvoirs. Un parlement qui interpelle, interroge et propose.

Le conseil national doit donc se réunir au moins quatre fois par an pour une journée entière et être organisé en commissions permanentes sous la responsabilité d'un secrétaire national. Tous les membres du Conseil National doivent appartenir à une Commission. Les Commissions doivent siéger en dehors des réunions du Conseil National et préparer ses débats et ses travaux.

Le Conseil National doit trancher par des votes les questions d'orientation. Toute orientation qui n'a pas donné lieu à un vote doit être considérée comme n'étant pas tranchée. Chaque réunion du Conseil National doit inscrire à son ordre du jour au moins une question d'orientation.

Un Conseil National fort, et ouvert sur le parti

A la demande des deux tiers du Conseil National, les questions à trancher peuvent être renvoyées à une consultation militante.

Un tiers de premiers secrétaires élus par les militants au CN ! Le Conseil National sera composé pour deux tiers des membres élus au Congrès à la proportionnelle des motions et pour un tiers de représentants élus directement par les militants. Ceux-ci seront élus par les militants dans les fédérations sous la forme " *ticket homme / femme* " composé du ou de la Premier Secrétaire Fédéral(e) accompagné d'un(e) suppléant(e) qui sera dans la liste complémentaire du CN.

Le Conseil national doit être impérativement renouvelé d'un tiers de ses membres à chaque congrès. Ses membres ne peuvent pas effectuer plus de trois mandats successifs.

Les Commissions nationales seront ouvertes aux parlementaires qui en font la demande ainsi qu'aux secrétaires des unions régionales et à une représentation des secrétaires de section élus par leurs pairs sur la base d'un secrétaire par département.

Sauf problème particulier, tout membre de commission permanente ou du Conseil National cumulant plus de trois absences entre deux Congrès est automatiquement remplacé.

Les débats du Conseil National, ainsi que ceux du Bureau National et des commissions des résolutions des Conventions et des Congrès seront intégralement retranscrits et communiqués aux adhérents, ainsi d'ailleurs que les rapports des commissions et les avis du Comité économique et social servant de base aux travaux.

Relancer le Comité Economique et Social

Le Parti socialiste n'est pas assez en phase avec le mouvement social et les syndicats. Un comité économique et social a été créé sous l'impulsion de Lionel Jospin. Composé pourtant de personnalités de qualité, celui-ci n'a pas vu ses travaux suffisamment pris en compte et a rarement été sollicité. Les commissions du Conseil National devront obligatoirement saisir le comité économique et social pour avis.

Par ailleurs, ce dernier disposera d'un droit de saisine qui lui permettra d'inscrire à l'examen d'une commission une question lui semblant devoir être traitée. Composé pour un tiers de personnalités désignées par le secrétariat national, avec l'accord du Bureau National, les deux tiers restants étant nommés par les associations et les syndicats, il disposera des moyens matériels

et humains permettant d'assurer ses fonctions.

Un exécutif efficace

Le Premier secrétaire national devra se soumettre au vote des militants avec son secrétariat national, connu et présenté par avance. Les secrétaires nationaux doivent être issus du Bureau National. Leur nombre ne peut excéder quinze. Ils doivent se réunir de façon hebdomadaire, avant le Bureau National, et en préparer les décisions et les communiqués. Il est du rôle du Bureau National de trancher les débats par des votes.

Les échanges entre les sections et les fédérations doivent être facilités pour mutualiser les actions et les idées. A cet effet, la Fnesr doit devenir un lieu de ressources, d'échange de savoirs et de savoirs faire. La Fnesr doit aussi se mettre au service des militants. Il s'agit de constituer une véritable banque de données synthétiques des programmes et expérimentations sur le terrain des solidarités sociales, des associations, de l'urbanisme, des territoires.

Les statuts de notre parti doivent mieux prendre en compte les réalités politiques et sociales des outre-mers. Ainsi, le débat local sur l'avenir des collectivités, sur le mode de développement tient une place particulière. Une place devra être faite dans les instances fédérales à la représentation des orientations locales.

6.3 - Une coalition arc en ciel

Nous faisons et assumons le choix de construire une alternative à la culture et au système libéral dominant. Cette alternative politique, dont nous avons dégagé les grands axes, nécessite aujourd'hui une orchestration originale et innovante, une mise en mouvement et un véritable esprit de mobilisation. Nous voulons engager le Parti socialiste dans le mouvement d'une contre culture et la conquête de nouveaux champs d'action militants.

Ce choix ne peut être celui des accords d'appareils que nous avons trop connus lors des dernières années entre les partenaires de la gauche plurielle. Nos alliés sont affaiblis et ont besoin aussi de se redéfinir. Ce qui est attendu de nous, c'est un mouvement plus vaste et plus profond, qui excède largement le poids si faible des appareils et leurs intérêts trop particuliers, souvent déconnectés des attentes des citoyennes et des citoyens de gauche. Nous devons construire des convergences concrètes avec tous, c'est-à-dire avec nos partenaires politiques, mais aussi avec les associations, les syndicats, les citoyennes et les citoyens qui souhaitent s'impliquer dans la vie publique.

Les états généraux de la transformation sociale

L'union de la gauche et le dépassement de toutes les formations existantes ne peut se décréter. Ces convergences concrètes doivent se construire dans la mobilisation contre la droite, mais aussi dans les luttes et les batailles que nous devons mener pour transformer la société. Dans ce cadre, nous n'avons à craindre personne et personne ne doit être exclu. Des états généraux de la transformation sociale doivent être lancés immédiatement

après notre Congrès avec tous ceux qui voudront s'y associer. Ils ne peuvent ni ne doivent être une initiative du seul Parti Socialiste ou des seules formations politiques. Nous devons travailler à rendre cette initiative possible. Elle devra permettre des confrontations et des débats approfondis, déboucher sur des actions communes.

A l'issue de ces états généraux qui pourront durer jusqu'à la fin de l'année 2003, une coalition arc en ciel devra être créée avec tous ceux qui partagent des objectifs communs. Dans cette coalition, le poids des associations et des syndicats devra être important. Dans le respect des identités de chacun et du poids des traditions, nous devons tenter ainsi de dépasser les impasses héritées de la Charte d'Amiens et du comportement malthusien de partis politiques refermés sur leurs objectifs électoraux. Le but doit être de rendre possible l'émergence d'une coalition arc en ciel dans laquelle toute la gauche, celle du mouvement syndical, des associations, des différentes sensibilités politiques puissent se reconnaître et construire ensemble une alternative à la société de marché.

Pour un PSE plus socialiste et plus européen

10 millions d'Européens ont manifesté ensemble contre la guerre en Irak le 15 février 2003, appuyons nous sur cette dynamique pour donner sens et projet européen. Nous sommes prêts à nous mobiliser pour que le PSE soit un vrai parti politique, un parti de débat et d'action. Pour cela, il est indispensable que son orientation soit définie par les militants sur la base de motions transnationales. Le PSE ne doit plus être le cartel des partis socialistes européens, il doit se démocratiser et se politiser. Dans cet esprit, le PSE doit être en capacité de proposer aux autres forces politiques de gauche et au mouvement social européen l'organisation d'assises de la transformation sociale. Investissons le champ politique et social européen trop longtemps abandonné aux technocrates et géré sur la base de petits consensus entre nations et entre socialistes et conservateurs. Nous voulons donner du mouvement et des couleurs à l'Europe, nous voulons préparer, avec les partis de gauche, la Confédération européenne des syndicats et les mouvements associatifs et militants, les élections de 2004.

CONCLUSION

Le monde vacille. L'Europe est en crise. La France redécouvre le chômage. L'étreinte étouffante de la peur du lendemain saisit les français.

Alors qu'une droite hégémonique ne semble avoir d'autre projet que d'imposer à la France les triomphes d'un libéralisme sans vergogne, les derniers reculs par la remise en cause du droit du travail, l'abandon des grandes priorités à l'éducation et à la solidarité, la marchandisation de la santé et un ordre sécuritaire brutal, il est urgent que la gauche, et en son coeur le Parti socialiste, retrouve sa fierté, sa force, son unité.

Lula, élu président de la République Brésilienne rappelait " *je n'ai*

pas été élu par une chaîne de télévision, ni par l'élite économique, ni même grâce à ma propre intelligence mais par la conscience politique du peuple brésilien ". Quel meilleur dessein pour les socialistes français que celui là. L'alternance politique à laquelle nous aspirons ne peut pas être le résultat d'un miraculeux concours de circonstances. La mission fondamentale des socialistes consiste à forger la conscience politique nouvelle des citoyens de France. Nous voulons renouer avec une perspective de changement dont le peuple soit l'allié et le moteur.

A choisir, nous préférons forcer le destin plutôt que d'attendre que celui-ci nous sourit. Cela ne pourra se faire qu'à condition de répondre aux attentes de nos concitoyens et de marquer avec vigueur que nous avons entendu le message exprimé avec violence et fureur le 21 avril. Cela ne pourra se faire que si nous assumons, en rupture avec nos orientations et nos pratiques passées, de véritables remises en cause et si nous sommes capables de nous engager dans l'avenir avec détermination, courage et lucidité.

Toute tentation de repli sur soi, toute velléité d'immobilisme, toute volonté de faire persister l'ancien ne pourraient que décourager celles et ceux qui nous ont déjà rejoint ou celles et ceux qui n'attendent qu'un signe pour s'engager à nos côtés dans l'oeuvre de redressement et de reconquête qui s'impose.

Loin des querelles subalternes, affranchis des arrières pensées et des allégeances qui nous font collectivement tant de tort ; telle est la voie que nous avons choisie et l'attitude à laquelle nous entendons nous tenir.

Avec pour seul projet la renaissance de la gauche et l'alternative à la droite, avec pour seule volonté de faire vivre nos valeurs et notre idéal.

Pour cela, nous avons besoin de vous. De votre ardeur et de votre courage. De votre intransigeance et de votre générosité. Le Parti socialiste doit écrire maintenant un nouveau chapitre de sa déjà belle et longue histoire. Cela ne se fera pas en un jour. Mais cela doit commencer demain. A Dijon. Tous ensemble.